

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2022

COORDINATION : CELLULE D'ÉTUDES ET DE LA PLANIFICATION

VF3 – 13 Juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES	VIII
SIGLES ET ABBREVIATIONS	IX
REMERCIEMENTS.....	XII
1 MOT DU MINISTRE.....	13
2 RESUME EXECUTIF	15
2.1 PROGRAMME ÉDUCATION SUPERIEURE	16
2.2 PROGRAMME ŒUVRES SOCIALES UNIVERSITAIRES.....	20
2.3 PROGRAMME PILOTAGE	21
2.4 FICHE SYNOPTIQUE DES INDICATEURS CLES DU MESRI	22
3 PRESENTATION DU MINISTERE	23
3.1 MISSIONS DU MINISTERE	24
3.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	24
3.3 LA CLIENTELE OU LES GROUPES CIBLES	25
3.4 LES CADRES ET AXES STRATEGIQUES DU MINISTERE.....	25
3.4.1 <i>Vision, valeurs et principes d'action</i>	25
3.4.2 <i>Formulation des orientations stratégiques</i>	26
3.5 LES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	26
3.6 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS MIS A CONTRIBUTION DANS L'EXECUTION DU PTA 2022	27
3.7 PRESENTATION DES PROGRAMMES EN 2022	28
3.7.1 <i>Programme éducation supérieure</i>	28
3.7.2 <i>Programme œuvres sociales</i>	29
3.7.3 <i>Programme pilotage administration</i>	30
3.8 LES PRODUITS ET LES SERVICES OFFERTS.....	30
4 RÉSULTATS DU PROGRAMME ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	32
4.1 QUALITE AMELIOREE.....	37
4.1.1 <i>OS1 : Améliorer la qualité des enseignements</i>	37
4.1.1.1 L'Assurance qualité	37
4.1.1.2 Evaluation institutionnelle en vue de l'obtention de l'habilitation	37
4.1.1.3 Evaluation de programmes d'établissements d'enseignement supérieur en vue de l'accréditation	37
4.1.1.4 Partenariat et Coopération	37
4.1.1.5 Rayonnement intellectuel et social au niveau national et international.....	39
4.1.1.6 Défis	39
4.1.1.7 Résultats pédagogiques 2022	41
4.1.1.8 Les TIC dans l'enseignement supérieur.....	43
4.1.2 <i>OS2 : Promouvoir l'employabilité et l'insertion professionnelle dans les EES</i>	47
4.1.2.1 Le Programme Sénégalais pour l'entrepreneuriat des jeunes (PSEJ)	47
4.1.2.2 Les incubateurs	47
4.1.2.3 Les structures en charge de l'insertion.....	48
4.1.2.4 L'accès aux écoles d'ingénieurs, Instituts d'enseignement professionnel (ISEP) et autres cycles courts... 48	
4.1.3 <i>OS3 : Renforcer le cadre juridique et opérationnel de la recherche</i>	55
4.1.3.1 Gouvernance (textes et documents)	56
4.1.3.2 Assurance qualité dans la recherche	57
4.1.3.2.1 Évaluation portant sur le domaine de la Recherche - Innovation	57
4.1.3.2.2 Appui technique aux EES et aux Structures de Recherche-Innovation.....	58
4.1.3.3 Projets de recherche	58
4.1.3.3.1 Projet de mise en place du Supercalculateur.....	58
4.1.3.3.2 Projet du Centre National de Microscopies Électroniques (CNME)	58
4.1.3.3.3 Projet SENSAT (Centre M-AIT)	59

4.1.3.3.4	Les CRE.....	59
4.1.3.4	Financement de la Recherche.....	60
4.1.3.5	Bibliothèques universitaires.....	62
4.1.3.5.1	Locaux - capacités d'accueil - heures d'ouverture.....	63
4.1.3.5.2	Personnel de la BU.....	64
4.1.3.5.3	Budget.....	64
4.1.3.5.4	Ressources documentaires.....	65
4.1.3.5.5	Public et services.....	66
4.1.3.6	La recherche scientifique appliquée.....	68
•	LA FORMATION EN REDACTION DE PROJETS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	68
4.2	ACCES EQUITABLE.....	69
4.2.1	<i>OS4 : Accroître les capacités d'accueil de l'enseignement supérieur.....</i>	69
4.2.1.1	L'accès des bacheliers dans les EES en 2022.....	69
4.2.1.1.1	Les résultats du baccalauréat session 2022.....	69
4.2.1.1.2	Répartition des candidats présents aux épreuves suivant la série :.....	69
4.2.1.1.3	Les admis.....	69
4.2.1.2	Effectifs dans les EES en 2022.....	71
4.2.1.3	Élargissement de la carte universitaire.....	72
4.3	GOVERNANCE FINANCIÈRE.....	78
4.3.1	<i>OS5 : Renforcer la gouvernance et le pilotage du programme éducation supérieure.....</i>	78
5	RÉSULTATS DU PROGRAMME « ŒUVRES SOCIALES ».....	79
5.1	OS1 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ETUDIANTS DANS LES CAMPUS SOCIAUX.....	83
5.1.1	<i>Restauration.....</i>	83
5.1.2	<i>Service médico-social.....</i>	83
5.1.3	<i>Animation culturelle et sportive.....</i>	83
5.2	OS2 : RENFORCER L'EFFICIENCE DANS L'ALLOCATION DES BOURSES.....	84
5.2.1	<i>Autres allocations.....</i>	89
5.2.1.1	Subventions.....	89
5.2.1.2	Les Aides Ministérielles.....	90
5.2.1.3	Les indemnités de Responsabilité.....	91
5.2.1.4	Les Indemnités de Stage Rural.....	91
5.2.2	<i>Contraintes liées au paiement des bourses :.....</i>	92
5.2.3	<i>Solutions et recommandations :.....</i>	92
5.3	ACCES EQUITABLE.....	93
5.3.1	<i>OS3 : Accroître les capacités d'accueil des campus sociaux.....</i>	93
5.3.1.1	Hébergement.....	93
5.4	GOVERNANCE FINANCIÈRE.....	94
6	RÉSULTATS DU PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE.....	94
6.1	QUALITE AMELIOREE.....	94
6.1.1	<i>OS1 : Renforcer le système de suivi-évaluation du MESRI.....</i>	94
6.1.1.1	Les résultats liés au suivi de la performance.....	94
6.1.2	<i>OS3 : Renforcer la gouvernance des services centraux.....</i>	95
7	ANALYSE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES.....	96
7.1	FINANCEMENT DE L'EDUCATION EN 2022.....	96
7.2	CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT DE L'EDUCATION.....	96
7.3	ALLOCATION DU BUDGET EN 2022.....	97
7.3.1	<i>Allocation du Budget par Programme.....</i>	97
7.3.2	<i>Allocation du Budget global par Nature de dépenses.....</i>	98
8	SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2022.....	99
8.1	CREDITS EXECUTES PAR BAILLEUR.....	99
8.2	SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE.....	100
8.2.1	<i>Exécution du Budgétaire par Programme.....</i>	100
8.2.2	<i>Exécution du Budgétaire par Nature de dépenses.....</i>	101
9	RECOMMANDATIONS PAR PROGRAMME.....	108
9.1	RECOMMANDATIONS PAR PROGRAMME.....	108

9.1.1	<i>Programme Éducation supérieure</i>	108
9.1.2	<i>Programme Œuvres sociales</i>	108
9.1.3	<i>Pilotage, Gestion et Coordination Administrative</i>	109
9.2	SYNTHÈSE GLOBALE	109
9.2.1	<i>Forces</i>	109
9.2.2	<i>Contraintes Majeures notées</i>	109
9.3	RECOMMANDATIONS MAJEURES.....	110
10	ANNEXES	111

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fiche synoptique des indicateurs clés du MESRI.....	22
Tableau 2 : Indicateurs du MESRI pour la revue annuelle conjointe (RAC)	22
Tableau 3 : Partenaires techniques et financiers mis à contribution dans l'exécution du PTA 2020 ..	27
Tableau 4 : Résultats du programme éducation supérieure : Accroissement des effectifs des étudiants	33
Tableau 5 : Résultats du programme éducation supérieure : Performances académiques.....	34
Tableau 6 : Résultats du programme éducation supérieure : Action "Développement de la Recherche"	35
Tableau 7 : Programmes évalués d'EES publics	39
Tableau 8 : Programmes évalués ou accrédités d'EES privés	40
Tableau 9 : Résultats désagrégés du programme éducation supérieure : Performances académiques	42
Tableau 10 : Encadrement des étudiants dans les EES publics en 2022.....	43
Tableau 11 : les TIC dans l'enseignement supérieur en 2022	44
Tableau 12 : données 2022 du projet « un étudiant, un ordinateur ».....	44
Tableau 13 : suivi Indicateurs incubateurs des universités en 2022	47
Tableau 14 : Effectifs des écoles d'ingénieurs et Instituts de formation à vocation professionnelle publics en 2022	48
Tableau 15 : Effectifs des formations courtes (DUT et ISEP) en 2022.....	49
Tableau 16 : Effectif des ISEP par genre en 2022	49
Tableau 17 : Performances des centres d'excellences africains	51
Tableau 18 : perspectives 2023 des CEA.....	52
Tableau 19 : Performance 2022 du campus franco sénégalais	54
Tableau 20 : Effectifs des Chercheurs par établissement	56
Tableau 21 : Situations des candidatures pour l'accréditation des ED	57
Tableau 22 : Répartition des CRE.....	59
Tableau 23 : projets financés par le FIRST en 2022.....	61
Tableau 24 : Locaux, capacités d'accueil et heures d'ouverture des BU	63
Tableau 25 : Personnel des Bibliothèques universitaires.....	64
Tableau 26 : Budget et dépenses des Bibliothèques universitaires.....	65
Tableau 27 : Ressources informationnelles des Bibliothèques universitaires	65
Tableau 28 : Publics et services des Bibliothèques universitaires	66
Tableau 29 : Les orientations via Campusen	70
Tableau 30 : Répartition des effectifs par cycle (LMD et ISEP) et par EES dans le public en 2022 ..	71
Tableau 31 : Répartition des effectifs par niveau et par genre dans le public en 2022.....	72
Tableau 32 : Constructions dans les EES en 2022.....	73

Tableau 33 : Budget 2022 des EES par nature de dépenses	79
Tableau 34 : Droit d'inscription par EES public en 2022 (Tableau 28)	79
Tableau 35 : Résultats du programme œuvres sociales	81
Tableau 36 : Effectif et montant des étudiants boursiers par Universités.....	84
Tableau 37 : Effectif des étudiants boursiers par Université et par Niveau.....	85
Tableau 38 : Effectif des boursiers par Université et par Taux	87
Tableau 39 : Montant Bourses par Université et par Taux	87
Tableau 40 : Effectif des étudiants boursiers par Université et par Genre	88
Tableau 41 : Répartition des subventions par Université et par Genre.....	89
Tableau 42 : Répartition des aides par Université et par Genre.....	90
Tableau 43 : Répartition des indemnités de responsabilité par Etablissement et par Genre	91
Tableau 44 : Répartition des indemnités de Stage Rural par Etablissement et par Genre.....	91
Tableau 45 : Récapitulatif des bourses 21-22	92
Tableau 46 : Budget prévu et réalisé dans les œuvres sociales en 2022.....	94
Tableau 47 : Effectifs du MESRI 2022.....	95
Tableau 48 : Mouvements agents MESRI 2022	95
Tableau 49 : Répartition récipiendaires des décorations	96
Tableau 50 : Répartition des récipiendaires de l'Ordre National du Lion.....	96
Tableau 51 : Répartition des récipiendaires de l'Ordre National du Mérite	96
Tableau 52 : Crédit alloués en CP par source de financement.....	96
Tableau 53 : Crédits alloués en AE par source de financement.....	97
Tableau 54 : Allocation du budget en CP par Programme	97
Tableau 55 : Allocation du budget en AE par Programme	97
Tableau 56 : Allocation du budget global des en CP par Nature de dépenses.....	98
Tableau 57 : Allocation du budget global en AE par Nature de dépenses.....	98
Tableau 58 : Distribution de la nature des dépenses en 2022	99
Tableau 59 : Crédits dépensés en CP par source de financement.....	99
Tableau 60 : Crédits dépensés en AE par source de financement	99
Tableau 61 : Situation d'exécution du budgétaire en CP par Programme	100
Tableau 62 : Situation d'exécution du budgétaire en AE par Programme.....	100
Tableau 63 : taux d'engagement des programmes.....	100
Tableau 64 : Situation d'exécution budgétaire en CP par Titre	101
Tableau 65 : Situation d'exécution budgétaire en AE par Titre	101
Tableau 66 : Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire.....	102
Tableau 67 : Exécution budgétaire des projets en 2022 (CP).....	102
Tableau 68 : Exécution budgétaire par PTF en 2022 (AE).....	104
Tableau 69 : Estimation des arriérés dues aux Etablissements Privés d'Enseignement supérieur	106

Tableau 70 : Répartition des marchés exécutés par type de marché.....	106
Tableau 71 : Répartition des marchés exécutés par mode de passation.....	107
Tableau 72 : Répartition des marchés entre prévus et réalisés	108

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs et Instituts de formation à vocation professionnelle publics en 2022 par sexe.....	48
Figure 2 : Effectif des ISEP par genre en 2022.....	49
Figure 3 : Répartition des effectifs par cycle (LMD et ISEP) et par EES dans le public en 2022	71
Figure 4 : Répartition des étudiants par domaine en 2020 dans le privé	72
Figure 5 : Effectif des étudiants boursiers 2021-2022	84
Figure 6 : Boursier par université et par niveau.....	85
Figure 7 : Boursiers par niveau	86
Figure 8 : Boursiers par cycle	86
Figure 9 : Boursiers par université et par Taux.....	88
Figure 10 : Type de bourse	88
Figure 11 : Répartition des boursiers par genre	89
Figure 12 : Boursiers par université et par genre	89
Figure 13 : Subvention par université	90
Figure 14 : Répartition des étudiants bénéficiant d'une aide par université.....	91
Figure 15 : Répartition des marchés exécutés par type.....	107
Figure 16 : Répartition entre prévus et réalisés.....	108

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANAQ-SUP	Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
ANRSA	Agence nationale de Recherche scientifique appliquée
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BAOI	Bureaux d'Accueil, d'Orientation et d'Information
BEPA	
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BM	Banque mondiale
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur
CAMPUSEN	Plateforme en ligne pour l'inscription et l'orientation des étudiants
CDP	Contrat de Performance
CEP	Cellule d'Études et de la Planification
CMR	Cadre de mesure de résultats
CNAES	Concertation nationale pour l'Avenir de l'Enseignement supérieur
CNDST	Centre national de Documentation scientifique et technique
CNESRIST	Conseil national de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation, de la Science et de la Technologie
CNRST	Centre national de recherche scientifique et technique
COUD	Centre des Œuvres universitaires de Dakar
CRE	Centre de Recherche et d'Essais
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et sociales
CRSI	Centre des Réseaux et Systèmes d'Information
CRUFAOCI	Conférence des Recteurs des Universités francophones d'Afrique et de l'océan Indien
DAGE	Direction de l'Administration générale et de l'Équipement
DEPA	
DES	Diplôme d'études spéciales
DGES	Direction générale de l'Enseignement supérieur
DGRI	Direction générale de la Recherche et l'Innovation
DGPPE	Direction générale de la Planification et des Politiques Économiques
DIC	Diplôme d'ingénieur de conception
DiSEP	Diplôme des Instituts supérieurs d'enseignement professionnel
DIT	Diplôme d'ingénieur des travaux
DPPD	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DRH	Direction des Ressources humaines
DST	Diplôme supérieur de technologie
DU	Diplôme d'Université
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EES	Établissement d'Enseignement supérieur
ENO	Espace numérique ouvert
EPES	Établissement privé d'Enseignement supérieur
EPT	École polytechnique de Thiès
FEPES	Fédération des Établissements privés d'Enseignement supérieur

FIRST	Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique
FNRI	Fonds national de la Recherche et de l'Innovation
GAR	Gestion axée sur les résultats
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
IAAF	Inspection des affaires administratives et financières
IES	Institution d'Enseignement supérieur
ISEP	Institut supérieur d'Enseignement professionnel
KOICA	Agence coréenne de coopération internationale
LMD	Licence Master Doctorat
LOLF	Loi organique relative aux Lois de Finances
LPSD	Lettre de Politique sectorielle de Développement
MFB	Ministère des Finances et Budget
MEPC	Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MEFPAI	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion
MIER	Master Interuniversitaire en Énergies Renouvelables
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
PAP	Plan d'actions prioritaires / Projet annuel de performance
PAP 2A	Plan d'actions Prioritaire réajusté et accéléré
PAPDEV/GIZ	Projet d'Appui à la Planification au Développement et Budget/Agence de coopération internationale allemande pour le développement
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence
PASET	Partenariat pour le Développement des Compétences en Sciences appliquées, Ingénierie et Technologies
PATS	Personnel administratif, technique et de service
PDESR	Plan de Développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
PESEREE	Programme d'Enseignement supérieur pour les Énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
PER	Personnel d'Enseignement et de Recherche
PGF-Sup	Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur
PRES	Programme de Résilience Économique et Social
PSE	Plan Sénégal Émergent
PSE-J	Programme sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAC	Revue annuelle conjointe
RACA	Report of Annual Continental Activities
RAP	Rapport annuel de Performance / revue annuelle de performance
REESAO	Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest
RISEP	Réseau des Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel
SARIS	Salon africain de de la Recherche et des Innovations scientifiques
SESRI	Système d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation
SIGESR	Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

STEM	Sciences, Technologie, Sciences de l'Ingénieur et Mathématiques
STI	Science, Technologie Innovation
UAD	Université Alioune DIOP
UAM	Université Amadou Mahtar Mbow
UASZ	Université Assane Seck de Ziguinchor
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UGB	Université Gaston Berger de Saint-Louis
USSEIN	Université du Sine Saloum El hadj Ibrahima Niass
UT	Université de Thiès
UNCHK	Université Numérique Cheikh Hamidou KANE

REMERCIEMENTS



AUX AUTORITES DU MESRI



AU PAPDEV/GIZ



AUX RECTEURS ET DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



A TOUS LES RESPONSABLES DES SERVICES DE
SCOLARITE, DE RECHERCHE ET DE FINANCES DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



A TOUS LES DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICES ADMINISTRATIFS DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS EN CHARGE DES ŒUVRES
SOCIALES UNIVERSITAIRES



A L'EQUIPE TECHNIQUE CHARGEE DE LA
FINALISATION DU RAPPORT



A TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUE DE PRES OU DE
LOIN A L'ELABORATION DU RAPPORT

1 MOT DU MINISTRE



Mot de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) Pr Moussa BALDE

Le rapport annuel de performance (RAP) est un document de compte rendu de la performance globale du sous-secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il constitue le texte de base de la revue organisée, chaque année, par le ministère sur les orientations de l'État, les actions réalisées, les contraintes et les perspectives.

La revue 2022, s'inscrit dans une longue tradition de compte rendu et de suivi des politiques publiques en matière d'éducation, plus spécifiquement de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Éducation. Elle précède ainsi celle qui sera tenue par tous les ministères qui partagent le secteur de l'éducation en général. Elle constitue un élément important de la gestion axée sur les résultats (GAR). La revue constitue un approfondissement du dialogue entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qu'il s'agisse des Personnel Enseignant et de Recherche (PER), des Personnel Administratif, Technique et de Service (PATs), des Étudiants, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Parents, de la Société civile, des Acteurs privés, Collectivités territoriales, des Porteurs de projets, des Syndicats, Services techniques de l'État, ...

La revue est un moment de bilan, de partage, d'examen critique, de suivi/évaluation des activités de l'année précédente. Elle est sous-tendue par la présentation du Rapport Annuel de Performance (RAP), qui retrace les performances techniques et financières à travers des indicateurs dont ceux retenus pour la revue annuelle conjointe (RAC), organisée chaque année et présidée par son Excellence Monsieur le Président de la République. Le RAP permet de renseigner l'essentiel des indicateurs de la RAC et ceux sollicités par l'Institut Statistique de l'UNESCO (ISU) entre autres.

L'année 2022 a été riche en événement, l'Université Amadou Mahtar Mbow (UAM) a été inaugurée, les premières Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) du Sénégal ont été lancées avec l'accueil de cinquante élèves, l'Université Souleymane Niang de Matam et l'Université du Sénégal Oriental ont été créées par décret, de même l'ISEP de Mbacké avec l'accompagnement de la coopération allemande KfW. D'autres ISEP verront le jour grâce à la convention de financement signée avec la Banque mondiale.

Ces efforts faits sur l'amélioration de la carte de l'enseignement supérieur se traduisent par des effets sur l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur comme en témoigne le Taux Brut de Scolarisation de l'Enseignement supérieur qui est passé de 9,98% à 10,72% et le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants qui est passé de 1420 à 1520. Les allocations d'études ont été distribuées à

133707 étudiants soit une enveloppe de 70 493 690 000 FCFA ; le taux d'hébergement s'améliore, 17% des étudiants ont été logés. Le taux de réussite en licence encore provisoire est de 60,38% ; il avoisine les 100% dans les écoles d'ingénieurs et ISEP.

Nous poursuivons la marche résolue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur à travers la certification des programmes et l'habilitation des établissements d'enseignement supérieur, mission dévolue à l'ANAQ-sup. Les enseignants chercheurs réussissent avec brio au CAMES, améliorant ainsi les capacités d'encadrement dans nos différentes universités.

Ces résultats seraient sans doute bien meilleurs, si nous arrivons à relever les défis persistants que sont :

- la normalisation du calendrier universitaire pour éviter le chevauchement des années académiques ;
- le renforcement de l'enseignement distantiel dans toutes les universités ;
- le renforcement de la capacité de formation dans les STEM, par le développement des écoles d'ingénieurs, des ISEP, des facultés ou UFR à orientations scientifique et technique ;
- une meilleure articulation entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'Innovation et les besoins socio-économiques et culturels du pays.

Grâce à la volonté affichée et à notre engagement, autorités publiques, personnels d'enseignement et de recherche, étudiants, personnels administratifs, techniques et de service, partenaires techniques et financiers, des syndicats, société civile, ces défis seront relevés pour le plus grand bonheur des populations, des entreprises, de l'État, de la société qui a tant besoin d'un capital humain de qualité pour atteindre l'émergence

Que toutes et tous reçoivent, ici, l'expression de mes remerciements sincères et l'invitation à redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, pour relever les défis auxquels font face l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

2 RESUME EXECUTIF

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a poursuivi en 2022 la mise en œuvre des orientations fixées dans ses documents stratégiques, notamment la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) validée en 2017. Le budget 2022, contenu dans le document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2022-2024 du MESRI correspond, à la dernière année d'opérationnalisation de la LPSD et du Plan d'action prioritaire ajusté et accéléré (PAP 2A) du Plan Sénégal émergent (PSE). Ce dernier met l'accent sur l'emploi, l'employabilité des jeunes et les leçons tirées du COVID.

L'année 2022 a été marquée, au MESRI par l'élargissement de la carte universitaire avec l'inauguration de l'Université Amadou Mahtar Mbow (UAM), la création de l'Université Souleymane Niang de Matam (USNM) par décret n°2022-2279 du 22 décembre 2022, de l'Université du Sénégal oriental (USO) par décret n° 2022-2280 du 22 décembre 2022, la création puis l'ouverture des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) à Thiès sur l'assiette foncière de l'EPT, le démarrage des activités de la Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (CINERI), mais également l'élaboration du Plan stratégique nationale de la Recherche et de l'Innovation (PSNRI)2023-2032, document réalisé sur demande du Chef de l'État à la suite de l'audience accordée à la communauté universitaire le 07 avril 2022. Deux nouvelles conventions de financement ont été signées avec respectivement le KFW pour la construction de l'ISEP de Mbacké et la banque mondiale pour la construction de Huit (8) ISEP. Par ailleurs, sur le plan des œuvres sociales universitaires, deux nouveaux établissements ont vu le jour, à savoir, le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Diamniadio (CROUS-Diamniadio) et le Centre Régional des Œuvres Universitaires du Sine Saloum (CROUS Sine Saloum). Les traitements des personnels des universités publiques et des centres des œuvres universitaires ont également été améliorés dans la mouvance générale de revalorisation des salaires des agents de la fonction publique.

Le MESRI a exécuté un budget de deux cent soixante-dix-huit milliards huit-cent soixante-dix-huit millions quatre-vingt-cinq mille quatre francs (**278 878 085 004 CFA**) avec un taux de liquidation de 99%.

Pour rappel, les objectifs poursuivis par le MESRI au terme de la LPSD sont de :

- assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité orienté vers la qualification et l'insertion socioprofessionnelle ;
- développer les capacités d'intervention de la recherche et de l'innovation en vue de produire des solutions aux besoins de développement socioéconomique et culturel ;
- améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants ;
- améliorer la gouvernance et le pilotage du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ces objectifs ont été mis en œuvre à travers trois programmes que sont :

- le Programme Éducation supérieure ;
- le Programme Œuvres sociales universitaires ;
- le Programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative des programmes.

Les programmes sont subdivisés en actions. Chaque action regroupe un volume cohérent d'activités. Les actions sont ainsi libellées :

Pour le programme Éducation supérieure :

- accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022 ;

- amélioration de la qualité des enseignements, promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnel dans les IES;
- développement de la politique de Recherche et d'Innovation ;
- coordination et pilotage du programme « Éducation supérieure ».

Pour le programme Œuvres sociales universitaires :

- accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux ;
- amélioration de la qualité de vie des étudiants dans les campus sociaux ;
- coordination et pilotage du programme « Œuvres sociales universitaires ».

Pour le Programme Pilotage, Gestion et Coordination administrative des programmes :

- amélioration de la qualité des enseignements, promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnel dans les IES;
- renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information du MESRI;
- coordination et pilotage du programme « Pilotage, Gestion et coordination administrative ».

Le niveau d'exécution du budget de 99% est satisfaisant, cependant, il faut relever qu'il est essentiellement tiré par les transferts courants (71,89%) et les transferts en capital (21,60%).

2.1 Programme Éducation supérieure

Ce programme est mis en œuvre par des structures comme la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES), l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ANAQ-Sup), les établissements d'enseignement supérieur (Universités, Instituts, Ecoles), la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et l'Agence Nationale de la Recherche scientifique Appliquée (ANRSA). Il vise à :

- assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité orienté vers la professionnalisation et l'employabilité;
- développer la recherche et l'innovation.

Le Sénégal en 2022, compte huit universités publiques, cinq ISEP, une école polytechnique (EPT) fonctionnels, plus de cent cinquante établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) placés sous la tutelle du MESRI et deux nouvelles universités créées dont les projets de construction et pédagogique sont en cours d'élaboration. La population estudiantine est de 269 556, dont 137 393 hommes et 132 163 femmes, soit 49,03% de l'effectif. L'indice de parité s'améliore nettement, passant de 0,78 en 2020, à 0,91 en 2021, puis à 0,96 en 2022.

L'élargissement de la carte universitaire et les efforts fournis pour l'augmentation des capacités d'accueil dans les universités, ISEP et établissements privés d'Enseignement supérieur (EPES) ont permis de maintenir la tendance à l'amélioration du taux d'accès qui est passé de 1204 étudiants pour 100 000 habitants en 2019 à 1281 en 2020, puis à 1520 en 2022, rapprochant ainsi le Sénégal un peu plus de la norme internationale qui est de 2000 étudiants pour 100 000 habitants. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (19-23 ans) confirme cette tendance, il passe de 14,75% en 2021 à 16,09 % en 2022.

Les étudiants sont majoritairement dans les établissements d'enseignement supérieur (EES) publics, où ils constituent une population de 186 514 soit 69% de l'effectif total.

- Le cycle licence mobilise **74,50%** des effectifs, le Master **14,67%** et le Doctorat **3,39%**.
- Les cycles courts, DiSep et DUT réunis, ne font que **2,74%** des effectifs du public.
- Les écoles d'ingénieurs réunis ne représentent que **1,23%**

- Le reste des étudiants représentant **3,86%** sont inscrits dans les autres formations telles que : CAE-CEM, CAES, CAEM, D.U, D.E.S, etc.

Les femmes représentent **46%** de l'effectif global des étudiants du public. Le taux de féminisation varie selon les cycles : **47,77%** en licence, **40,61%** au master, **33,15 %** au doctorat, **46,55%** dans les ISEP et **52,43%** en DUT.

L'effectif global des étudiants dans les EES publics est de **186 514**. L'UCAD avec les **49,77%**, occupe largement la part la plus importante, suivie de l'UNCHK (**24,86 %**) et de l'UGB (**8,21%**). L'EPT (**0,24 %**) et l'UAM (**0,45 %**) présentent les quotas les moins élevés.

L'UCAD et l'UVS accueillent 74,63% des effectifs contre 82% en 2019. Les cinq ISEP (Thiès, Richard Toll, Matam, Diamniadio et Bignona) représentent moins de 2,35% de l'effectif total des EES publics. Les ISEP devraient accueillir 5000 apprenants en 2022 selon les prévisions de la LPSD, ils en ont accueilli 4142 soit un écart de 858. Le renforcement de la carte universitaire commence à infléchir la clé de répartition des effectifs par établissement, l'UCAD descend pour la première fois en deçà des 50% de l'effectif total, elle représente 49,77% et les autres établissements publics 50, 23 %.

L'accès à l'enseignement supérieur est autorisé par l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Les coûts d'organisation de l'examen ont atteint 4. 707. 039. 996 f CFA en 2022 contre 3. 530. 105. 406 FCFA en 2021 soit une augmentation de 1.176.934.590 F CFA.

Soixante-quinze mille neuf-cent cinquante-neuf (**75959**) candidats ont été déclarés admis à l'issue de la session normale et la session de remplacement, soit un taux de réussite de **51,99%**. Les bacheliers sont majoritairement issus des séries dites littéraires avec un effectif de 59337 soit 78,12 %. Sur cet effectif 70836 se sont inscrits sur la plateforme Campusen, 70816 ont reçu une proposition définitive et 62007 ont payé les droits d'inscription.

Concernant la qualité des enseignements, les indicateurs comme le taux de réussite au Bac qui atteint le taux record de 51,99%, le taux de promotion en première année de licence 56,48% et le taux de réussite en licence, 62,55%, illustrent l'amélioration de la qualité des enseignements. Il faut relever cependant des dysfonctionnements importants qui empêchent d'atteindre les cibles attendues (70%) qui ont pour nom la désorganisation du calendrier universitaire, le retard dans la livraison des bâtiments et équipements, le ratio d'encadrement encore faible (1 enseignant permanent pour 76 étudiants en 2022 alors qu'il était de 1 pour 71 en 2021), le quantum horaire peu respecté, la dette des universités qui s'élève à 41 835 358 397 F CFA en 2022 etc. Notons toutefois la bonne performance de l'USSEIN qui a une dette nulle en 2022.

Dans le cadre de la promotion de l'anglais dans les établissements d'enseignement supérieur, l'Institut Sénégalais-Britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA) avec un effectif de cinquante-quatre enseignants (54) dont 19 femmes a encadré 1742 (870 H et 872 F) apprenants répartis dans différents niveaux allant de « faux débutant » jusqu'à « expert ». Les taux de réussite sont satisfaisants avec 77,55% au BEPA et 67,85% au DEPA. Son service de traduction a traité 6247 pages.

Dans le domaine des TIC, conformément aux orientations, le MESRI s'est engagé à développer l'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur, d'une part pour faire face aux flux sans cesse croissants des effectifs des étudiant(e)s et, d'autre part, pour améliorer la qualité des enseignements-apprentissages tout en renforçant la transparence dans la gestion, ainsi que l'équité et l'accès.

C'est ainsi que l'UVS se développe avec 17 ENO fonctionnels accueillant 46370 étudiants en 2022 contre 29 013 étudiants en 2020 et de même les Instituts de Formation Ouverte à distance (IFOAD) se

renforcent dans les autres universités, entraînant l'accroissement du nombre de cours en ligne qui est passé de 4962 en 2021 à 14 046 cours en ligne en 2022 dont 6735 pour l'UNCHK (ex UVS).

Le programme « un étudiant, un ordinateur » a distribué 2041 ordinateurs en 2022 dans les Universités publiques (y compris UVS) contre 22115 en 2021. L'UVS a absorbé 92,97% de l'offre soit 18 978. Bien qu'importants, ces résultats ne sont pas encore à la hauteur des objectifs fixés et de la demande exprimée surtout dans le contexte de montée en puissance de l'UVS et de développement de l'enseignement à distance. Il importe de revoir l'approche du projet « Un Étudiant Un Ordinateur » (gratuité de l'ordinateur) en vue de l'inscrire dans la durabilité et lui imprimer plus de viabilité.

La réorientation du système vers les STEM se poursuit, elle s'appuie principalement sur le développement des ISEP, des écoles d'ingénieurs ou de formation professionnelle, mais également sur les nouvelles universités (USSEIN, UAM) et sur l'appui des projets comme les CEA, le PESEREE, le CFS etc.

Les nouvelles universités (USSEIN, UAM) et les ISEP ont des programmes majoritairement orientés vers les STEM. Néanmoins, dans les filières STEM, les effectifs restent encore faibles du fait des capacités d'accueil limitées et du profil des apprenants peu adapté à la poursuite des études dans celles-ci. A titre d'exemple, les écoles d'ingénieurs et de formation professionnelle courte (DUT et DiSEP), dans le public, ont reçu 7717 étudiants en 2022 soit 4,13 % de l'effectif des étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur.

Les étudiants de l'enseignement supérieur public ont été encadrés par 2403 enseignants permanents constitués de 83,94% d'hommes (2017) et 16,06% de femmes (386). Ils ont également bénéficié d'un encadrement administratif et technique assuré par 2988 Personnels administratifs, techniques et de service (PATS), soit 1877 hommes et 1111 femmes.

Ces chiffres illustrent toute la difficulté que rencontre le secteur de l'éducation à réorienter le système vers les sciences, technologies et sciences de l'ingénieur, malgré les amorces de changement notées dans la répartition des effectifs par domaine.

Le projet des Centres d'excellence africains (CEA), financé par la Banque mondiale dans quelques pays africains dont le Sénégal, vise à soutenir des filières d'enseignement spécialisées dans les domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STEM), mais aussi de l'Agriculture et de la Santé. Les Centres d'excellence africains sont initiés afin d'accroître les compétences dans des filières spécifiques ayant un impact sur le développement. Ils constituent une réponse à la forte demande non satisfaite de techniciens, d'ingénieurs, de personnels médicaux, d'agronomes et de chercheurs hautement qualifiés pouvant contribuer à la croissance des secteurs en plein essor tels que l'agriculture, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie hydraulique, les infrastructures, etc.

Le succès de la première phase a permis au Sénégal, dans la deuxième phase dénommée CEA Impact, de consolider les CEA existants et d'être doté de deux nouveaux centres à savoir :

- le CEA Agir-Environnement-Santé et ;
- le Centre d'excellence africain en agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Agrisan) .

Les résultats attendus à la fin de cette nouvelle phase dont la date de fin est prévue en 2023 sont entre autres :

- 10 500 étudiants (nationaux et régionaux) sont inscrits à des cours / programmes spécialisés de maîtrise, de doctorat et de courte durée dans les CEA ;
- 1000 doctorants sont inscrits à des programmes spécialisés dans les CEA ;
- 3500 étudiants en maîtrise sont inscrits dans des programmes spécialisés dans les CEA ;
- 6000 étudiants sont inscrits à des cours professionnels de courte durée dans les CEA.

En 2022 les CEA ont accompagné 158 étudiants titulaires d'un Doctorat (PHD), 204 étudiants titulaires d'un master, 246 apprenants titulaires d'un certificat en formation courte durée dans les spécialités dispensées. Ils ont mobilisé un budget de 1 206 249 559 F CFA.

Le Campus Franco-Sénégalais a inscrit dans les 26 formations dispensées en Master, Licence et certificat (formation courte) 1096 étudiants, les taux de réussite sont très satisfaisants 100% pour les certificats (68/68), 95,6% en licence et 92,34% en Master.

Dans le domaine de l'assurance qualité, durant l'année de 2022, l'Anaq-Sup met en œuvre son Plan stratégique de Développement (PSD) 2020-2024, opérationnalisé à travers le CDP 2020-2022. Les résultats suivants ont été enregistrés. Concernant l'habilitation à délivrer des diplômes des niveaux de Licence et de Master, 16 EES ont été évalués sur une cible annuelle de 29, les résultats sont atteints à hauteur de 55 %. Précisons toutefois, que les évaluations réalisées ne concernant que les EES privés, les EES publics à l'exception de USSEIN et de UAM (créations récentes) ayant été déjà évalués pour l'habilitation lors des années précédentes. Concernant l'accréditation sur une cible de 90¹ programmes de formation, 68 programmes d'EES privés et 22 programmes d'EES publics, ont été évalués en vue de l'accréditation de diplômes de Licence ou de Master. La cible est ainsi intégralement atteinte. L'ANAQ-Sup a également élaboré des outils d'évaluation de la recherche (référentiel d'évaluation de centres et organismes de recherche et guides d'évaluation) ; lesquels outils ont été adoptés, suite à leur validation par le Conseil scientifique (CS). Il faut toutefois relever la faiblesse de l'effectif des établissements ou de programmes évalués au regard du nombre de programmes et d'établissements attendant d'être évalués. Cela implique une révision des cibles dans les prochains CDP.

Concernant l'efficacité externe, les porteurs de projets ou d'idée de projets peuvent s'adresser à des incubateurs, qui sont encore naissants dans les universités ou au Programme sénégalais pour l'Entrepreneuriat des jeunes (PSE-J), un des projets phares du PSE concernant l'Enseignement supérieur. Ils sont de taille, de capacité et de moyens très variables. Le suivi de leur performance est encore irrégulier et le renseignement de leurs indicateurs est très lacunaire. Toutefois, on peut noter les résultats suivants :

- le **PSE-J** a encadré sept mille huit cent quarante-quatre (**7844**) jeunes dans l'entrepreneuriat, les filières sectorielles et en éducation financière de 2021 à 2022. Il a mis en place un incubateur à Mboro d'une grande capacité qui devrait fortement augmenter le nombre de projets incubés.
- les incubateurs de l'**UGB**, de l'**USSEIN**, de l'**UNCHK** et de l'**EPT** ont permis la création de **77** entreprises grâce aux **243** projets incubés. Ils ont accompagné 943 étudiants.

La Recherche est menée principalement dans les universités, les instituts de recherche, et plus faiblement, dans des entreprises (R&D). Le nombre de chercheurs (enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et étudiants en master 2) dans les universités du Sénégal est de 23 166 en 2022 contre 24 936 en 2020. La population de chercheurs du Sénégal par catégorie d'acteurs est répartie comme suit : 62,16% de chercheurs en master ; 27,32% de doctorants, 10,37% d'enseignants chercheurs et 0,15% de chercheurs à temps plein. Les écoles doctorales, au nombre de 12, ont encadré 6329 doctorants (D1 à D3), dont 4233 hommes et 2096 femmes. Quatre cent quatre-vingt-treize (493)

¹ la cible est fixée dans le Contrat de performance (CDP) de l'Anaq-Sup

thèses ont été soutenues, essentiellement à l'UCAD (204), à l'UIDT (120), à l'UGB (105), à l'UADB (19) et à l'UASZ (45).

Le Sénégal dispose de huit Bibliothèques Universitaires (BU) compte non tenu des bibliothèques des facultés/UFR et Écoles. Elles comptabilisent 5 351 places assises et fonctionnent grâce à un effectif de 135 personnes dont 41 femmes soit 30,37%. Les BU disposent de 38 bases de données en lignes et de 644 664 monographies imprimées thèses et mémoires dont 77,56% à la BU de l'UCAD, de 21294 thèses et mémoires dans le dépôt numérique et de 3 502 articles. Elles sont relativement bien fréquentées, on relève 4065 entrées par jour en moyenne à la BU de l'UCAD, 600 entrées par jour à la BU de l'UASZ et 2000 connexions simultanées à l'UNCHK. Notons aussi qu'en 2022, une plateforme de consultation des thèses et mémoires est en développement au CNDST, grâce à l'appui du PAPDEV-GIZ sur requête de la Cellule d'Études et de Planification (CEP), sa fonctionnalité est prévue en 2023.

Au total le programme a enregistré des résultats importants malgré les contre-performances qui sont apparues, surtout dans l'élargissement de la carte universitaire et l'organisation du calendrier universitaire. Les constructions continuent d'accuser du retard. Il faut noter cependant, une reprise en main de plusieurs projets de constructions dans leur montage. A titre d'exemple, Cité du savoir et USSEIN sont désormais placés sous la responsabilité du Bureau architecture de la Présidence de la République et suivi par le Bureau opérationnel de suivi (BOS) / Présidence de la République. Ces changements visent une plus grande efficacité dans l'exécution de ces projets.

2.2 Programme Œuvres sociales universitaires

Ce programme a pour principal objectif d'améliorer la gouvernance des œuvres sociales à travers la gestion des Bourses et Aides accordées aux étudiants. Il facilite la vie des étudiants dans de nombreux domaines : restauration, logement, prise en charge médicale, vie culturelle etc. il contribue à la réussite des étudiants.

Les actions mises en œuvre dans ce programme sont prises en charge par les structures suivantes : Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD), Centre Régional des Œuvres Universitaires de Saint-Louis (CROUS St-louis), Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Ziguinchor (CROUS); Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Thiès (CROUS Thiès), Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Bambey (CROUS Bambey) , Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Diamniadio (CROUS Diamniadio), Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales du Sine Saloum (CROUS Sine Saloum) et la Direction des bourses.

Le Sénégal dispose de sept (7) établissements publics en charge des œuvres sociales universitaires dont deux nouvellement créés, donc non opérationnel en 2022.

Les œuvres sociales mobilisent encore des ressources financières humaines et matérielles très importantes, bien que leur part dans les dépenses du MESRI a connu une baisse en valeur relative. La rationalisation des dépenses sociales reste encore d'actualité. Les dépenses sociales (œuvres sociales et allocations d'études) ont atteint 133 276 175 423 F CFA dont 70 493 690 000 F CFA pour les allocations d'études. Les Centres des œuvres sociales universitaires ont généré 3 121 846 523 en ressources propres.

Le taux d'hébergement est en amélioration, il est passé de 13% en 2021 à 17% en 2022. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de lits disponibles dans les campus sociaux qui est passé de 18 960 en 2021 à 22 125 en 2022. Par contre, le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude baisse légèrement passant de 72% à 71,7%. L'effectif des bénéficiaires a augmenté, passant de 119 959 à 133 707 étudiants soit un taux de progression de 11,46%

La question de la rationalisation des allocations d'études demeure entière. Le volume de dépenses consacrées aux œuvres sociales ne cesse d'augmenter il a franchi la barre des 100 milliards en 2022.

Concernant la restauration, les centres des œuvres universitaires du Sénégal comptent 25 restaurants, la capacité d'accueil des restaurants universitaires passe de 12 495 places en 2021 à 13 910 places en 2022, soit une hausse de 1 415 places. Cela s'explique d'une part, par la réception du Restaurant de 1 000 places au CROUS de Bambey, par l'aménagement d'un Réfectoire de 235 places au CROUS de Ziguinchor et l'installation au COUD d'une annexe provisoire d'une capacité de 5 000 places au Restaurant Central.

Le nombre de couverts servis dans les restaurants est passé de 27 169 818 en 2021 à 29 149 873 couverts en 2022, soit une augmentation de 1 980 055 couverts servis. Malgré les capacités d'accueil en progression, des difficultés d'absorption persistent.

2.3 Programme Pilotage

Ce programme prend en charge les aspects transversaux de pilotage, de gestion et d'administration, son objectif principal est d'améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il vise à piloter la gestion des ressources humaines, matérielles et financières à travers la coordination des activités la maintenance des matériels, le suivi et l'évaluation. Il vise, également, à assurer une plus grande efficacité de la dépense au niveau du MESRI.

Le programme support est mis en œuvre par les structures ci-après :

Le Cabinet, Direction de Administration générale et de l'équipement (DAGE), Cellule d'Etudes et de Planification (CEP), cellule de Passation des marchés (CPM), Centre des Réseaux et Système d'Information (CRSI), DMCEES, IAAF et l'office du Bac

Pour l'exercice 2022, le programme « Pilotage, Gestion et Coordination administrative » a exécuté 5 815 177 978 FCFA dont 4 707 039 997 pour l'Office du Bac, cette structure étant rattaché au cabinet. Les différents programmes du MESRI ont fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Avec l'appui du projet PAPDEV-GIZ, la CEP a créé une plateforme de collecte et de traitement des données dénommée « MESRISTATS.COM » qui a facilité le suivi. Ainsi, les rapports statistiques produits concourent au renseignement des indicateurs. Ce dispositif a permis la production des annuaires statistiques 2018, 2019 et 2020 qui ont été validés en 2022. Dans le cadre du renforcement de capacité des acteurs de la chaîne Planification Programmation Budgétisation et Suivi (PPBS) du MESRI, en vue d'une meilleure programmation et suivi budgétaire, la CEP avec l'appui du PAPDEV-GIZ a organisé des ateliers d'implémentation des outils budgétaires et de rapportage à savoir les projets annuels de performance (PAP) et les rapports annuels de performance (RAP) dans les Universités, ISEP et agences rattachées au MESRI.

Au total, La mission a ciblé 22 structures dont huit (8) universités, une (1) école supérieure (EPT), cinq (5) ISEP, cinq (5) centres des œuvres universitaires et trois (3) structures rattachées au MESRI (ANAQ-Sup, ANRSA et ISBEA).

Le MESRI a inscrit et réalisé des dépenses, par type de marché, à hauteur de huit milliards cinq cent huit millions quatre cent cinquante mille deux cent deux soixante-dix-neuf (8 508 450 279) F CFA. Ces dépenses sont constituées essentiellement de 30% de Travaux en nombre et 66% en valeur, pour les Fournitures attribuées sont au nombre de 33% et 20% en valeur et enfin les Services courants et Prestations intellectuelles sont exécutés respectivement de 12% et 4% en valeur et en nombre, ils sont de l'ordre de 41% et 5%

2.4 Fiche synoptique des indicateurs clés du MESRI

Tableau 1 : Fiche synoptique des indicateurs clés du MESRI

N°	Libellé indicateurs	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Cible 2022
1	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1420	1520	
2	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur en LM (19-23 ans)	14,75 %	16,09%	
3	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (LMD) 19-26 ans	9,98 %	10,72%	
4	Population estudiantine	244 421	269 556	
5	Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,91	0,96	
6	Proportion d'étudiants dans les filières scientifiques	20,85%	24,52%	
7	Taux de réussite au BAC	45,33%	51,99%	
8	Taux de promotion en licence 1 dans les Universités publiques		56,48%	
9	Taux de réussite en licence 3 dans les Universités publiques	62,55%	60,38%	
11	Nombre de programmes accrédités par l'ANAQ sup	92		
12	Nombre de PER permanents dans le public	2388	2403	
13	Ratio d'encadrement calculé avec les PER dans les universités publiques	1/71	1/75	
14	Ratio d'encadrement calculé avec les PER permanents + vacataires (public)	1/19	1/35	
15	Nombre de chercheurs (niveau doctorat)	5 742	6 329	
	Nombre de chercheurs (niveau master 2 recherche)	12 113	14 399	
16	Densité de chercheurs (Nombre de chercheurs R&D équivalent par million d'habitants)	1037	1 306	
17	Nombre total de chercheurs R&D		23 166	
18	Pourcentage des femmes chercheuses		36%	
19	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB			
20	Pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	72%	71,7%	
21	Nombre d'étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	122 778	133 707	
22	Pourcentage d'étudiants logés	13%	17%	

Source : RAP_2022_MESRI

Tableau 2 : Indicateurs du MESRI pour la revue annuelle conjointe (RAC)

CODIND	INDICATEURS	RÉALISATIONS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
20109	Taux de réussite au BAC	31,80%	36,5%	31,6%	35%	37,22%	48,40%	45,33%	51,99%
	Taux brut de scolarisation dans L'enseignement supérieur (LMD) 19-26 ans	6,76%	6,88%	7,27%	8,15%	8,22%	8,97	9,98 %	10,72%
	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur en licence et master (19-23 ans)	10,42%	10,58%	11,22%	12,40%	12,9%	13,78%	14,75 %	16,09%
IHS138	Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants	1037	1071	1145	1209	1204	1281	1420	1520
20114	Proportion d'étudiants dans les filières scientifiques	22,57%	22,57%	28%			18,15%	20,85%	24,52%
ODD451	Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,62	0,64	0,64	0,67	0,75	0,78	0,91	0,96

CODIND	INDICATEURS	RÉALISATIONS							
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Taux de promotion en licence 1 dans les universités publiques	70%	74%	72%		45%			56,48%
IHS139	Taux de réussite en licence 3 dans les universités publiques	47%	46%	55%		53%	72,65%	62,55%	60,38%
	Pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une bourse ou d'une aide	81,25%	89,45%	75,05%	65,21%	79,71%	73,86%	72%	71,7%
	Nombre total de chercheurs R&D	14335	14335	14335	22 185	23 504	24 936		23166 ²
	Pourcentage des femmes chercheuses	29,31 %	29,31%	29%					36%
	Nombre de diplômés de l'enseignement supérieur public			12 266					
ODD952	Densité de chercheurs (Nombre de chercheurs R&D équivalent par million d'habitants)	956	956	956	1411	1440	1493	1037	1306
	Nombre de chercheurs en équivalence plein temps	8304	8304	8304	20 632				
ODD951	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	0,75%	0,75%	0,75%					

Source : RAP_2022_MESRI

3 PRESENTATION DU MINISTERE

Cette partie porte sur un rappel des missions du ministère, du cadre stratégique décliné dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) et des cibles visées par ses différents programmes.

² Ce chiffre intègre les effectifs de Master 2 recherche conformément au Manuel de Frascati

De même les partenaires techniques et financiers (PTF) qui ont contribué à l'atteinte des résultats 2022 et les programmes budgétaires sont présentés.

3.1 Missions du ministère

Le MESRI prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. A ce titre, il est chargé de :

- gérer l'enseignement supérieur ;
- élaborer et mettre en place la carte universitaire nationale ;
- assurer le contrôle des universités et des établissements d'enseignement supérieur placés sous son autorité et veiller à leur bon fonctionnement ;
- veiller au développement de la recherche fondamentale et appliquée dans les universités, Instituts et écoles nationales supérieures de formation.

Les établissements d'enseignement supérieur (EES), les universités notamment, ont quatre missions principales :

- ☐ l'enseignement ;
- ☐ la recherche ;
- ☐ le service à la communauté ;
- ☐ l'aide à l'insertion professionnelle.

3.2 Structure organisationnelle

Le décret n° 2014-565 du 06 Mai 2014 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR)³ répartit les structures comme suit :

Le Cabinet et services rattachés :

- l'Inspection interne ;
- le Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- le Bureau de la Coopération et du Service des Organismes de Recherche ;
- l'Office national du Baccalauréat ;
- la Cellule de communication ;
- le Centre des réseaux et des systèmes d'information.
- **Le Secrétariat général et services rattachés :**
- la Cellule de passation des marchés publics ;
- la Cellule des Études et de la Planification ;
- le Bureau du Courrier commun.

Les Directions générales

▪ La Direction générale de l'Enseignement supérieur :

- la Direction de l'Enseignement supérieur public ;
- la Direction de l'Enseignement supérieur privé ;
- la Direction du Financement des Établissements d'Enseignement supérieur ;
- la Direction des Études et de la Coopération ;

³ Ce décret n°2014-565 n'intégrait pas encore l'Innovation

- la Direction des Affaires académiques et juridiques.

▪ **La Direction générale de la Recherche**

Elle compte quatre Directions :

- la Direction des stratégies et de la planification de la Recherche ;
- la Direction de l’Innovation, de la Valorisation de la Propriété intellectuelle et du Transfert technologique
- la Direction du Financement de la Recherche scientifique et du Développement technologique;
- la Direction de la Promotion et de la Culture scientifique ;

Les Directions

- la Direction de l’Administration générale et de l’Équipement ;
- la Direction des Bourses ;
- la Direction de la Maintenance, des Constructions et des Équipements de l’Enseignement supérieur.

Le MESRI a également sous sa tutelle des structures rattachées telles que l’Agence nationale d’Assurance Qualité de l’Enseignement supérieur ANAQ-Sup, Agence nationale de la Recherche scientifique Appliquée (ANRSA), l’Institut Sénégal-Britannique pour l’Enseignement de l’Anglais (ISBEA), et plus récemment le Campus Franco-Sénégalais (CFS) et le Cyber-infrastructure nationale pour l’Enseignement supérieur, la Recherche et l’Innovation (CINERI) crée par décret n°2021-1114 du 07 septembre 2021.

3.3 La clientèle ou les groupes cibles

Les groupes cibles de l’enseignement supérieur sont essentiellement :

- les populations de la classe d’âge 18-26 ans, titulaires du bac ou équivalent ;
- les professionnels désirant certifier leurs savoirs ou connaissances ;
- toute personne désirant acquérir un savoir ou un savoir-faire tout au long de la vie ;
- les entreprises désirant exploiter les résultats de la Recherche et/ou de l’Innovation ;
- les institutions publiques et privées ;
- les organisations régionales et mondiales ;
- la société civile...

3.4 Les cadres et axes stratégiques du ministère

3.4.1 Vision, valeurs et principes d’action

La vision du MESRI est de « **faire de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation un levier du développement économique, social et culturel du Sénégal** ».

L’accomplissement de cette vision s'appuie sur les valeurs suivantes :

- excellence ;
- équité ;
- civisme ;
- éthique.

Ces valeurs sont déclinées en principes d'actions :

- excellence : Performance et Qualité ;
- équité : solidarité, transparence et partage ;

- civisme : enseignement tourné vers le développement et la citoyenneté, le leadership l'entrepreneuriat, l'ouverture et le service à la communauté ;
- éthique : responsabilité.

3.4.2 Formulation des orientations stratégiques

Ce point présente les ambitions du MESRI à travers les objectifs qu'il poursuit et les programmes qu'il entend mettre en œuvre. Ses objectifs s'alignent aux attentes du PSE en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit de :

- développer une offre d'enseignement supérieur de qualité, diversifiée avec des formations professionnelles courtes et orientées vers les STEM ;
- valoriser les résultats de la recherche ;
- développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive.

Au terme de la LPSD 2018-2022 les axes suivants ont été définis :

- **Axe 1** : Développement de l'offre de formation de qualité des institutions d'enseignement supérieur en réponse aux besoins socio-économiques et culturels ;
- **Axe 2** : Développement de la recherche, de l'innovation et de la promotion de la création d'entreprise ;
- **Axe 3** : Amélioration des conditions d'étude et du cadre de vie des étudiants ;
- **Axe 4** : Amélioration de la gouvernance et des performances du SESRI.

3.5 Les objectifs stratégiques

Le conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur tenu en Août 2014, suite à la Concertation nationale sur l'Avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal (CNAES), avait retenu onze décisions. Celles-ci constituent la feuille de route du MESRI. Elles ont été reprises et intégrées dans les documents stratégiques, notamment dans la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) 2018-2022. Pour rappel, il s'agit des décisions suivantes :

- ☐ réorienter le système d'enseignement supérieur vers les sciences, la technologie, les formations professionnelles courtes ;
- ☐ mettre les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au cœur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système ;
- ☐ améliorer le pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche et réformer la gouvernance des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- ☐ instaurer une culture de la paix au sein des établissements publics d'enseignement supérieur ;
- ☐ favoriser la carrière des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif, technique et de service ;
- ☐ faire de l'étudiant un acteur de sa formation, favoriser sa réussite et améliorer ses conditions de vie ;
- ☐ renforcer la carte universitaire pour favoriser l'accès, diversifier l'offre de formation et assurer la qualité de l'enseignement supérieur ;
- ☐ donner un nouvel élan à la recherche et à l'innovation;

- ☐ ouvrir l'espace sénégalais de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'Afrique et au monde ;
- ☐ améliorer la gestion des budgets et ressources propres des Universités par la mise en place de procédures et mécanismes modernes et transparents ;
- ☐ investir dans l'enseignement supérieur et la recherche à la hauteur de notre nouvelle ambition.

Dans les LPSD, les objectifs stratégiques sont ainsi déclinés :

Objectif général :

L'objectif général est de « développer les capacités du SESRI à produire, la masse de compétences nécessaires, et de solutions scientifiques et technologiques pertinentes en réponse aux besoins de développement socio-économique et culturel »

Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques (OS) sont au nombre de quatre et sont ainsi libellés :

OS1 : Assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité orienté vers la qualification et l'insertion socioprofessionnelle ;

OS 2 : Développer les capacités d'intervention de la recherche et de l'innovation en vue de produire des solutions aux besoins de développement socio-économique et culturel ;

OS 3 : Améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants ;

OS 4 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation (SESRI)

3.6 Les partenaires techniques et financiers mis à contribution dans l'exécution du PTA 2022

Au cours de l'année 2022 les partenaires suivants ont contribué au financement des projets du MESRI (voir tableau ci-après).

Tableau 3 : Partenaires techniques et financiers mis à contribution dans l'exécution du PTA 2020

Partenaires	Zones d'intervention	Types d'intervention/Activités
Agence française de développement (AFD)	Bignona et Richard-Toll	Construction de 2 ISEP
GIZ (Coopération allemande)	Mbacké	Construction ISEP de Mbacké
GIZ (Coopération allemande)	Thiès (EPT), Ziguinchor (UASZ), Saint-Louis (UGB), Dakar (UNCHK), Bambey (UAD)	Formation en énergie renouvelable (PESEREE MIER) Élaboration d'un curricula pour un ISEP Promotion de l'entrepreneuriat
ICBC (Chine)	Fatick, Kaffrine	Lot 2 USSEIN
BOA	Dakar	UAM

Partenaires	Zones d'intervention	Types d'intervention/Activités
Banque mondiale	MITIC/UGB CEA AGRISAN IMPACT UCAD, Localisation des 8 nouveaux ISEP n'est pas encore déterminée	Les Centres d'excellence Africains, construction de 8 ISEP
Plateforme des thèses et mémoires (financée par le PAPDEV/GIZ)	Tous les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal	Réalisation d'une plateforme

3.7 Présentation des programmes en 2022

Le MESRI s'est fixé pour objectif général de : « développer les capacités du SESRI à produire, la masse de compétences nécessaires, et de solutions scientifiques et technologiques pertinentes en réponse aux besoins de développement socio-économique et culturel »

En 2022, le MESRI a mis en œuvre trois programmes :

- Éducation supérieure
- Œuvres sociales universitaires
- Pilotage, Gestion et Coordination administrative.

3.7.1 Programme éducation supérieure

Ce programme a pour objectif d'assurer, l'accès à un enseignement supérieur de qualité, orienté vers la qualification, l'insertion socioprofessionnelle et le développement de la recherche et l'innovation orientées vers les solutions aux problèmes du pays ». Il répond à deux (02) objectifs spécifiques, à savoir :

OS1. Assurer l'accès à un enseignement supérieur de qualité orientée vers la qualification et l'insertion socioprofessionnelle ;

OS2. Renforcer le cadre juridique et opérationnel la recherche et l'innovation

Les actions du programme retenues dans le DPPD 22-24 sont les suivantes :

- Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022
- Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES
- Développement de la Recherche
- Coordination et pilotage du programme éducation supérieure

Le programme est mis en œuvre par la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES), Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup), l'Agence nationale de la Recherche scientifique appliquée (ANRSA), les établissements d'enseignement supérieur (universités publiques, ISEP et EPES), le CNDST, le Campus Franco-Sénégalais (CFS), le Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (CINERI), les instituts de recherche (publics et privés) et les entreprises disposant de structures de recherche.

Ces structures reçoivent une subvention de l'Etat sous forme de transferts pour le fonctionnement et la prise en charge du personnel (titre 2).

Dans ce programme, les transferts courants (titre 4) et le fonctionnement (titre 3) ont concerné les structures suivantes en 2022 :

- Centre National de Documentation Scientifique et Technique
- Fonds de Publication Scientifique et technique
- Fonds d'impulsion de la Recherche Scientifique et Technique
- Centre de Recherche et d'Essais
- Université Cheikh Anta DIOP DAKAR
- Direction générale de la Recherche et de l'Innovation
- INSTITUT BRITANIQUE
- Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
- Campus Franco - Sénégalais
- Université Assane SECK de ZIGUINCHOR
- Université de THIES
- Université Alioune DIOP BAMBEY
- Université Gaston Berger de Saint-Louis
- Autorité nationale d'assurance qualité (ANAQ-Sup)
- Université Sine Saloum El Hadji Ibrahima NIASS
- Université Amadou Mahtar MBOW
- Université virtuelle sénégalaise (UVS)
- Cyber infrastructure nationale enseignement supérieur la recherche et l'innovation (CINERI)
- Institut Africain des Sciences et Mathématiques (AIMS)
- Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel de Thiès
- Agence nationale Recherche scientifique
- École Polytechnique de Thiès
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) Matam
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) Bignona
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) Diamniadio
- Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) Richard-Toll

3.7.2 Programme œuvres sociales

Ce programme vise à « améliorer la qualité de la prise en charge sociale des étudiants ». Il assure la gestion des bourses et aides, facilite la vie des étudiants dans de nombreux domaines tels que le logement, la restauration, la prise en charge médicale, la vie culturelle, etc.

Ce programme est composé des trois actions suivantes :

- Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux ;
- Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux ;
- Coordination et pilotage du programme œuvres sociales universitaire.

Il est mis en œuvre par le Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD), les Centres Régionaux des œuvres universitaires et sociales (CROUS⁴) et la Direction des bourses (DB).

Ces structures reçoivent des transferts courants (titre 4 et 3).

⁴ Il s'agit du Centre régional des œuvres universitaires de Thiès,
Centre régional des œuvres universitaires de Bambey,
Centre régional des œuvres universitaires de Ziguinchor,
Centre régional des œuvres universitaires de Saint Louis,

3.7.3 Programme pilotage administration

L'objectif du programme est d'Améliorer la gouvernance et le pilotage du Système d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation" à travers une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières, une plus grande efficacité de la dépense au niveau du MESRI et un suivi approprié de la performance et des réalisations.

Le programme est composé de 2 actions :

- Coordination et pilotage du programme support
- Renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information

Les dépenses de ce programme sont entièrement inscrites aux titres 2 et 3 (les dépenses de fonctionnement).

3.8 Les produits et les services offerts

Le système d'enseignement supérieur offre des services à différentes cibles. On peut noter les services liés à l'enseignement qui sont généralement sanctionnés par des diplômes, ceux liés à la recherche (solutions), les services à la communauté et à l'insertion professionnelle des étudiants/apprenants :

❖ Les services liés à l'enseignement

L'enseignement supérieur offre des services de formation qui sont sanctionnés par les diplômes suivants :

- LMD : Licence, Master et Doctorat ;
- DISEP : Diplôme des Instituts supérieurs d'enseignement professionnel ;
- DUT : Diplôme universitaire de technologie ; - BTS : Brevet de technicien supérieur ;
- DIC : Diplôme d'ingénieur de conception ;
- DIT : Diplôme d'ingénieur des travaux ;
- DES : Diplôme d'études spéciales ;
- DU : Diplôme d'Université ;
- DST : Diplôme supérieur de technologie.

❖ Les services liés à la recherche :

La recherche offre des services sous forme de solutions scientifiques et techniques, de protection intellectuelle, de vulgarisation et transfert des connaissances, d'accompagnement des Start-up et des entreprises innovantes.

❖ Les services à la communauté et à l'insertion professionnelle

Les établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités, offrent également à côté de l'enseignement et de la recherche d'autres services tels que :

- les services à la communauté : contribution à la prise en charge des besoins du milieu en conseils, études, appuis techniques... ;

- l'insertion professionnelle : incubation, accompagnement, entrepreneuriat, stage en entreprise, alternance école-entreprise, suivi des alumni.

❖ Les services liés aux œuvres sociales universitaires

Les œuvres sociales universitaires offrent les services suivants : hébergement, restauration, service médical, service socio-culturel et sportif et allocations d'étude.

Les résultats attendus du programme éducation supérieure portent sur :

- ✓ Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022 :
 - Fonctionnement Campus Franco - Sénégalais
 - Contrepartie PGF SUP
 - Construire et équiper l'USSEIN
 - Construire et équiper des locaux pédagogiques de l'UASZ
 - Construire et équiper l'UVS et les ENO
 - Construire et équiper les ISEP
 - Projet de construction et d'équipement de la cité du savoir
 - Construire et équiper l'UAM
 - Programme de Construction d'ISEP
 - Réhabiliter l'UGB, le Rectorat et le CROUS
 - Suivre les projets en construction
- ✓ Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES
 - Améliorer la qualité des enseignements
 - Subvention des Instituts d'Enseignement Supérieurs (IES)
 - Orienter les étudiants non admis dans le pub dans le privé
 - Subvention des Instituts d'Enseignement Supérieurs (IES)
 - Améliorer la qualité des enseignements
 - Subvention les ISEP et structures de formation professionnelle
 - Subvention des Instituts d'Enseignement Supérieurs (IES)
 - Subvention les ISEP et structures de formation professionnelle
 - Subvention des Instituts d'Enseignement Supérieurs (IES)
 - Promotion du numérique au service de la formation et de la recherche
 - Construire et équiper de nouveaux laboratoires de travaux pratiques
 - Projet d'équipement des Laboratoires Scientifiques et Techniques
- ✓ Développement de la politique de la recherche et de l'innovation
 - Valoriser des résultats de la Recherche et de l'Innovation
 - Subventionner l'ANRSA
 - Projet de Recherche et de Développement du Palmier à Huile
 - Projet d'établissement des Centres d'Excellence Africain
- ✓ Coordination et pilotage du programme éducation supérieure
 - Renforcer le fonctionnement des structures de recherche
 - Subvention des IES
 - Programme de Construction des Infrastructures Universitaires ;

Les résultats attendus du programme « œuvres sociales universitaires »

- ✓ Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux
 - Construction du restaurant de 500 places à l'UASZ ;
 - Projet d'aménagement et de réhabilitation des CROUS ;
 - Projet de construction de résidences universitaire / UAM ;
 - Projet de construction de résidences universitaire / UIDT, USSEIN, UAD, UASZ ;
- ✓ Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux
 - Allocation des bourses nationales et étrangères aux étudiants ;
 - Subvention des œuvres sociales ;
- ✓ Coordination et pilotage du programme œuvres sociales universitaire
 - Renforcement du fonctionnement des structures de pilotage, gestion et coordination administrative ;

Les résultats attendus du programme « Pilotage, Gestion et Coordination administrative »

- ✓ Coordination et pilotage du programme support
 - Coordination genre du département ;
 - Renforcement du fonctionnement des structures de pilotage, gestion et coordination administrative ;
- ✓ Renforcement du dispositif de suivi-évaluation et du système d'information
 - Renforcement du fonctionnement des structures de pilotage, gestion et coordination administrative ;
- ✓ Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les IES

Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation ;

4 RÉSULTATS DU PROGRAMME ÉDUCATION SUPÉRIEURE

Dans cette partie les résultats atteints sont présentés par action selon l'objectif.

L'analyse portera sur les résultats liés à l'accès et à la qualité des enseignements du système notamment, aux évaluations, à l'assurance qualité, au développement des TIC, mais également au renforcement des STEM, à l'employabilité, à l'insertion et au service à la communauté et à la recherche.

Le programme éducation supérieure est découpé en quatre actions :

- accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022 ;
- amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES ;
- renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de la recherche et de l'innovation ;
- coordination et pilotage du programme d'éducation supérieure.

Les principaux indicateurs de suivi sont :

- nombre d'étudiants pour 100 000 habitants ;
- pourcentage des étudiants inscrits dans le public à tous les niveaux ;
- nombre d'étudiants inscrits dans les filières de formations professionnelles courtes ;
- nombre de bacheliers orientés dans les EES publics ;
- nombres de projets de construction à vocation pédagogique réceptionnés ;

- taux de réussite en Licence dans les universités publiques et les EPES ;
- taux de réussite en Master ;
- ratio d'encadrement des étudiants ;
- nombre de programmes évalués ;
- nombre de cours en ligne ;
- nombre de projet incubés ;
- nombre d'étudiants accompagnés dans les incubateurs.

Tableau 4 : Résultats du programme éducation supérieure : Accroissement des effectifs des étudiants

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021	Réalisé 2022	Écart	
Accroissement des capacités d'accueil du système d'enseignement supérieur à l'horizon 2022	Accroître les capacités d'accueil	Les capacités d'accueil du système d'ES sont accrues	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1420	1520	100	
			Effectifs Total des étudiants du Public et du Privé	244 421	269 556	25 135	
			Effectifs Total des étudiants du Public (Universités et ISEP)	170 598	186 514	15 916	
			Pourcentage des étudiants inscrits dans le public à tous les niveaux	Licence1	41,14%	35,42%	-5,72%
				Licence2	20,04%	23,05%	3,00%
				Licence3	13,53%	17,53%	4,00%
				Master1	8,07%	7,09%	-0,98%
				Master2	7,41%	7,71%	0,30%
Doctorat	2,02%	1,77%	-0,25%				
Pourcentage d'étudiants inscrits dans les filières de formations professionnelles courtes (ISEP + DUT)	3,89%	2,80%	-1,09%				

- Les effectifs des étudiants inscrits dans les universités publiques et les ISEP sont passés de **170.598** à **186.514** soit un taux d'accroissement annuel (TAN) de **+9,33%**.
- TAN universités publiques : **+9,14%**
- TAN écoles d'ingénieurs : **+1,33%**
- TAN cycles courts (DUT et DISEP) : **+18,14%**

Tableau 5 : Résultats du programme éducation supérieure : Performances académiques

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021	Réalisé 2022	Écart
Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES	Améliorer la qualité des enseignements	Les dispositifs d'amélioration des enseignements sont mis en place et sont fonctionnels	Taux de promotion en licence 1	56%	71%	14,1%
			Taux de réussite en licence	62,55%	60,38%	-2,2%
			Taux de promotion en master 1	78,27%	72,22%	-6,1%
			Effectifs des PER permanents	2347	2403	56
			Ratio d'encadrement des étudiants des universités physiques par les PER permanents	1/58	1/58	
			Nombre de programmes évalués par l'ANAQ-Sup	103	90	-13
			Nombre de programmes accrédités par l'ANAQ-Sup	92	47	-45
			Nombre d'EPES habilités	22	10	-12
			Nombre d'étudiants bénéficiant du programme "Un étudiant, un ordinateur"	18331	19258	927

- L'exploitation des résultats provisoires de **2022** des universités publiques montrent une tendance haussière du taux de promotion calculé sur la base des étudiants ayant composé. Toutefois cette tendance est baissière pour le taux de réussite en Licence et le taux de promotion en **Master 1**.

Tableau 6 : Résultats du programme éducation supérieure : Action "Développement de la Recherche"

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021	Réalisé 2022	Écart	Observations
Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de la recherche et de l'innovation	Renforcer le cadre juridique et opérationnel de la Recherche	La gouvernance et les infrastructures de recherche sont renforcées	Nombre d'enseignants-chercheurs	2388	2403		Tous les EES publics
			Nombre de chercheurs de niveau doctorat	5742	6329		Huit Université et EPT
			Nombre de chercheurs de niveau Master 2	12 113	14 061		Huit universités et EPT
			Nombre de chercheurs	36	35		IFAN-UCAD
			Nombre d'enseignants promus au CAMES	200	XX		
			Nombre de publications scientifiques	306	278		EPT, UAM, UNCHK
			Nombre de partenariats de recherche entre Universités/instituts de recherche	26	33		UIDT, UNCHK, UAM, EPT
			Nombre de thèses soutenues	223	493		

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021	Réalisé 2022	Écart	Observations
			Nombre de Document de politique élaborés	2	3		
			Nombre de textes révisés/élaborés	5	1		
			Nombre d'entreprises créées à partir des incubateurs	4	77		
			Nombre de projets incubés	78	243		
			Nombre d'étudiants accompagnés dans les incubateurs	273	957		
			Nombre de centres de recherche et d'essais (CRE) fonctionnels	23	23		
			Nombre de projets de recherche financés par le FIRST	51	12		
			Nombre de projets financés dans le cadre de partenariat	15	9		Universités, AUF, autres
			Nombre de brevets	1	3		EPT

4.1 QUALITE AMELIOREE

4.1.1 OS1 : Améliorer la qualité des enseignements

4.1.1.1 L'Assurance qualité

L'ANAQ-Sup, pour mettre en œuvre ses missions, s'est dotée de Plan stratégique de Développement (PSD) 2021-2025 et de Contrat de Performance (CDP) 2021-2023, qui sont validés par les instances dédiées, notamment le Conseil d'administration (CA) et le Conseil scientifique (CS).

Les activités de l'année 2022 s'inscrivent ainsi dans la programmation issue des PSD et CDP susmentionnés et attribuent une place importante, conformément à ses missions, aux procédures d'évaluations et d'assurance qualité (interne et externe) en rapport avec les établissements d'enseignement supérieur et leurs programmes de formation.

L'élargissement récent des missions de l'ANAQ-Sup à la recherche et à l'innovation, avec la création d'une division dédiée, s'est traduit par la réalisation d'activités liées à l'évaluation des domaines précités.

En soutien aux activités d'assurance qualité, il a été aussi développé des activités – supports en lien avec l'environnement numérique et digital, le E-ANAQ comme outil de travail, la communication, le domaine du partenariat et de la coopération au plan national et international, et la gestion des ressources de l'ANAQ-Sup.

4.1.1.2 Evaluation institutionnelle en vue de l'obtention de l'habilitation

Dans le courant de l'année de 2022, 16 EES ont été évalués en vue de l'obtention de l'habilitation à délivrer des diplômes des niveaux de Licence et de Master ; pour une cible annuelle de 29 évaluations à faire, la valeur cible est ainsi atteinte à 55 %.

Les évaluations réalisées ne concernant que les EES privés, il est à souligner que l'essentiel des EES publics, en nombre plus réduit que les EES privés, ont été déjà évalués pour l'habilitation lors des années précédentes. Il reste à évaluer l'USSEIN et l'UAM, des universités récemment ouvertes.

Au titre de l'année 2022, le Conseil scientifique a aussi délibéré sur les résultats de 12 évaluations, qui étaient en attente pour la période 2021 - 2022, et a donné un favorable à l'habilitation à 10 EES (Tableau 1).

4.1.1.3 Evaluation de programmes d'établissements d'enseignement supérieur en vue de l'accréditation

Pour l'année 2022, 90 programmes de formation dont 68 programmes d'EES privés et 22 programmes d'EES publics, ont été évalués en vue de l'accréditation de diplômes de Licence ou de Master. La cible annuelle (PSD) étant de 90 à évaluer, elle est ainsi intégralement atteinte.

4.1.1.4 Partenariat et Coopération

Au titre de l'année 2022, le cadre partenarial et de coopération de l'ANAQ-Sup, a été marqué par des activités et actes ci-dessous :

- Signatures du protocole d'accord cadre de partenariat renouvelé avec le 3FPT du Sénégal le 27 septembre 2022 et d'une Convention de subvention avec l'observatoire OBREAL Global le 29 avril 2022.
- Participation à des sessions de formations / partage de bonnes pratiques / renforcement de capacité en assurance qualité au profit de hauts responsables de l'enseignement supérieur de la Côte d'Ivoire, de la RDC, de la Guinée et du Togo
- Participation à des rencontres / ateliers sur l'assurance qualité dans le cadre de la collaboration avec ANAQ-Guinée
- Evaluation/visite conseil pour la mise en place de l'agence nationale d'assurance qualité de l'Enseignement supérieur d'Algérie et accompagnement de la Côte d'Ivoire dans l'élaboration de sa stratégie nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur
- Accompagnement de la Côte d'Ivoire pour la création de son agence nationale d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Participation à la concertation régionale sur la directive qualité du CAMES (Côte d'Ivoire) ;
- Envoi d'experts externes de l'ANAQ-Sup à l'international pour participer des évaluations notamment en Guinée ;
- Participation au comité de mise en œuvre de la Convention d'Addis Abeba sur la reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Participation de l'ANAQ-Sup au Board et au groupe de travail technique ayant élaboré le guide d'utilisation des ASG-QA
- Mission d'études et de partage de bonnes pratiques en matière d'évaluation de la recherche pour des responsables de l'ANAQ-Sup en Belgique et en France ;
- Participation aux activités du RAFANAQ : Rencontre du Conseil exécutif du RAFANAQ (Guinée), 2^{ième} atelier international sur l'assurance qualité et Assemblée générale du RAFANAQ (Burundi)
- Participation aux activités du HAQAA 2 et/ou d' OBREAL Global : Élaboration de la stratégie continentale de dissémination des lignes directrices et standards africains d'assurance qualité (Kenya), cinquième réunion du conseil consultatif de l'Initiative HAQAA 2 (Côte d'Ivoire), Assemblée générale d'OBREAL Global et aux activités dans le cadre du WHEC (Espagne), 11th forum of Esat African Higher Education Quality Assurance Network (EAQAN) - (Tanzanie), conférence finale HAQAA2 « Harmonisation, accréditation et assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain : réalisations et prochaines étapes (Ghana),
- Participation à l'atelier de partage et de benchmarking relatif au projet de développement du Cadre continental africain des certifications (ACQF) organisé par le Projet « Skills Initiative for Africa (SIFA-TC) » /ACQF) en Afrique du Sud
- Participation à l'assemblée générale de ENQA (Suède), à la concertation sur l'agence africaine d'assurance qualité organisée par l'Union Africaine en Ethiopie, au Colloque international CANCFA, à la triennale de l'ADEA à l'Ile Maurice, à la conférence de AfriQAN (African Quality Assurance Network) au Mozambique et à la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur tenue à Barcelone ;
- Rencontre avec les autorités du Centre national de la Recherche Scientifique et Technique du Burkina Faso

- Rencontre avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) – France sur le partenariat scientifique Europe-Afrique ;
- ANAQ-SUP assurait la présidence du RAFANAQ et la vice-présidence d'AfriQAN. ;
- ANAQ-Sup, au nom du RAFANAQ qu'il préside, a coordonné un projet de dissémination des ASG-QA concernant 18 pays du RAFANAQ, de EAQAN et de CNAQ.

4.1.1.5 Rayonnement intellectuel et social au niveau national et international

Durant l'année 2022, la gestion constante du site web de l'ANAQ-Sup a largement facilité l'accès du public visiteur, aux informations relatives à l'ANAQ-Sup et à ses activités. De plus, chaque semaine, il est noté une affluence de visiteurs venant solliciter des informations sur l'habilitation d'un EES et l'accréditation d'une formation. En moyenne d'après le livre tenu à cet effet, la moyenne de visite physique dans les locaux de l'ANAQ-Sup est de 20 personnes par semaine.

- *Publication des Rapports d'évaluation externe sur le site web*

Durant l'année 2022, l'ANAQ-Sup a publié 61 rapports d'évaluation externes qui sont le résultat de procédures d'évaluation qui sont arrivées à leur terme. Des articles couvrant l'actualité de l'enseignement supérieur en général et de l'ANAQ-Sup en particulier ont pu être aussi publiés. Au total, 44 articles ont été postés sur le site web de l'ANAQ-Sup durant l'année 2022. Le nombre de visiteur quant à lui a atteint le chiffre de 24.000 soit une moyenne de 2000 visiteurs par mois.

- *Publication de posts sur les pages des réseaux sociaux (Twitter, Facebook et LinkedIn)*

Au 31 décembre l'année 2022, les performances des supports de l'ANAQ-Sup sur les réseaux sociaux sont :

- Facebook 14116 abonnés
- Twitter 2366 abonnés
- LinkedIn 887 abonnés

4.1.1.6 Défis

Pour le futur, l'ANAQ-Sup a repéré les défis dessus :

- Contribuer à la réflexion sur les différents enjeux liés à l'enseignement supérieur et à la recherche -innovation ;
- Contribuer au rayonnement intellectuel et social tant au niveau national qu'international ;
- Renforcer le processus d'accréditation et d'habilitation : traitement de la demande ;
- Développer le processus d'évaluation de la recherche (écoles doctorales (ED) et centres et organismes de recherche (COR).

Tableau 7 : Programmes évalués d'EES publics

EES	Nombre de programmes évalués
Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ)	6
Université Virtuelle du Sénégal (UVS)	5

EES	Nombre de programmes évalués
Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT)	2
Université Alioune Diop de Bambey (UADB)	2
Université Iba Der Thiam de Thiès (IUDT)	5
Université Cheikh Anta Diop (UCAD)	1
Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS)	1
Total	22

Tableau 8 : Programmes évalués ou accrédités d'EES privés

EES	Programmes évalués	Soumis au CS en 2022	Nombre de programmes accrédités
2IM	1	1	
AFI-L'UE	6	3	2
BATISUP	1	1	1
BEM	1	1	1
Collège Universitaire d'Architecture de Dakar (CUAD)	1	1	1
CUAD	1	1	1
ESEBAT	5	3	3
ESGE/SA	1		
ESMP	1	1	1
ESTM	2	2	2
Euromed Université	1	1	1
IMES/UCAO	1	1	
IMTECH	2		
Institut de Formation aux Métiers de l'Enseignement (IFMEN)	1	1	
Institut Santé Services (ISS-FOP)	1	1	1

EES	Programmes évalués	Soumis au CS en 2022	Nombre de programmes accrédités
Institut supérieur de Commerce et de Management (ISCOM Sup' Management)	1		
Institut supérieur des Sciences de la Santé (SUP DE SANTÉ)	3	1	1
Institut supérieur d'Informatique (ISI)	1		
IPD-Thomas Sankara	5	5	5
IPG_ISTI	6	2	2
IPP	1		
IPROSI	1		
ISDL	2	2	
ISG_Saint Michel	1	1	1
ISG_UCAO	2	2	1
ISI	2	1	1
ISM	1	1	
SUPDECO	5	5	3
UAHB	2		
UCAO-ISG Saint Michel	2	2	2
Univers professionnel (UNIPRO)	6	3	3
Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest Institut Supérieur de Gestion Saint Michel (UCAO-ISG Saint Michel)	1	1	1
Total général	68	44	34

4.1.1.7 Résultats pédagogiques 2022

Au plan du rendement interne, en raison des retards accusés sur le calendrier universitaire, très peu d'établissements publics ont terminé entièrement leurs évaluations de l'année 2021-2022. Toutefois, les résultats de 2020-2021 en licence sont de 62,55% ; ce qui dénote une bonne efficacité même si des efforts sont à fournir sur le plan de l'efficience car les années universitaires durent toujours plus longtemps que prévu.

En avril 2023, sur les 09 établissements publics fournissant des formations en licence (universités + EPT), deux (02) ont achevé leur évaluation (UAM et EPT). Les taux de réussite sont partout supérieurs à 95%.

Tableau 9 : Résultats désagrégés du programme éducation supérieure : Performances académiques

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021	Réalisé 2022	Écart	
Amélioration de la qualité des enseignements, de la promotion de l'employabilité et de l'insertion professionnelle dans les EES	Améliorer la qualité des enseignements	Les dispositifs d'amélioration des enseignements sont mis en place et sont fonctionnels	Taux de promotion en licence 1	UCAD	39%	en cours	
				UGB	69%	69%	0,2%
				UIDT	68,42%	31,05%	-37,4%
				UADB	55,16%	en cours	
				UASZ	61%	en cours	
				UNCHK	49,4%	52,1%	2,7%
				USSEIN	71,78%	10,52%	-61,3%
				UAM	88,04%	86,78%	-1,3%
				EPT	21,78%	98,67%	76,9%
				ISEP THIES		95%	94,7%
				ISEP DIAMNIADIO	100%	100%	0,0%
				ISEP RICHARD TOLL	100%	99%	-0,8%
				ISEP MATAM	98,38%	87,10%	-11,3%
			ISEP BIGNONA	100%	100%	0,0%	
			Taux de réussite en licence	UCAD	53,41%	en cours	
				UGB	70%	72%	2,1%
				UIDT	78,38%	80,98%	2,6%
				UADB	78%	en cours	
				UASZ	79%	en cours	
				UNCHK		53,71%	53,7%
				USSEIN	92,50%	79,00%	-13,5%
				UAM		96,38%	96,4%
				EPT	94,81%	95,45%	0,6%
			Taux de promotion en master 1	UCAD	67,05%	en cours	
				UGB	85%	88%	3,0%
				UIDT	90%	81%	-8,1%
				UADB	81,95%	ND	
				UASZ	83%	en cours	
				UNCHK	99,2%	78,3%	-20,9%
				EPT	100%	98%	-1,9%
			Ratio d'encadrement des étudiants par les PER permanents	UCAD	1/64	1/65	
				UGB	1/49	1/49	
UIDT	1/34	1/40					
UADB	1/66	1/66					
UASZ	1/41	1/40					
UNCHK	1/924	1/1189					
EPT	1/9	1/10					

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021	Réalisé 2022	Écart
			USSEIN	1/95	1/83	
			UAM	1/15	1/26	
			ISEP-Thiès	1/334	1/85	
			ISEP-Diamniadio	1/61	1/49	
			ISEP-Richard-Toll	1/81	1/52	
			ISEP-Bignona	1/22	1/24	
			ISEP-Matam	1/14	1/19	
			Nombre d'étudiants bénéficiant du programme "Un étudiant, un ordinateur"	18 331	19 258	

Tableau 10 : Encadrement des étudiants dans les EES publics en 2022

EES publics	PER/PEF	Vacataires	Effectifs Étudiants/ Apprenants	PER/PEF seulement	PER/PEF + VAC
UCAD	1431	ND	92823	1/65	ND
UNCHK	39	341	46370	1/1189	1/122
UGB	316	20	15322	1/49	1/46
UADB	130	974	8511	1/66	1/8
UASZ	191	0	7591	1/40	1/40
UIDT	174	332	6906	1/40	1/14
USSEIN	43	408	3560	1/83	1/8
UAM	33	209	848	1/26	1/4
EPT	46	37	445	1/10	1/5
ISEP THIES	30	262	2538	1/85	1/9
ISEP DIAMNIADIO	16	57	770	1/49	1/11
ISEP R TOLL	8	67	415	1/52	1/6
ISEP BIGNONA	10	18	235	1/24	1/9
ISEP MATAM	10	76	184	1/19	1/3
TOTAL	2477	2801	186518	1/76	1/35

- En ce qui concerne le ratio d'encadrement, les étudiants de l'enseignement supérieur public ont été encadrés par **2477** enseignants permanents dont **396** femmes représentant **16%**.
- Le ratio d'encadrement calculé sans l'Université Numérique est de :
 - **1/58** pour les **PER** et **PEF** permanents
 - **1/29** pour les **PER** et **PEF** permanents et vacataires

4.1.1.8 Les TIC dans l'enseignement supérieur

Conformément aux orientations contenues dans ses documents stratégiques, le MESRI s'est engagé à développer l'intégration des TIC dans l'enseignement supérieur, d'une part pour être capable de faire face aux flux sans cesse croissant des effectifs des étudiants et, d'autre part, pour améliorer la qualité des enseignements-apprentissages et renforcer la transparence dans la gestion, l'équité et l'accès.

Les plateformes existantes, jusque-là peu utilisées, retrouvent une nouvelle jeunesse et de nouvelles plateformes sont créées. Il faut relever aussi l'utilisation des plateformes libres comme Google Meet, Zoom, autant pour les cours en ligne que pour les réunions et autres activités managériales ou pédagogiques.

Ces plateformes ont permis de dispenser **14046** cours en ligne dont **47,95%** à l'**UNCHK**, **39,46%** à l'**UCAD** et **03,37%** à l'**UGB**.

Tableau 11 : les TIC dans l'enseignement supérieur en 2022

Établissements	Nombres de cours mis en ligne	Plateformes utilisées
UCAD	5543	https://fad.ucad.sn/
UGB	474	http://foad.ugb.sn/
UIDT	165	fad.univ-thies.sn
UADB	510	
USSEIN	7	ussein.uvs.sn
UNCHK	6735	portail.uvs.sn/formation
UASZ	0	
UAM	612	Plateforme EAD mutualisée
TOTAL	14046	

Le programme « un étudiant, un ordinateur » en 2022 a fournis 20411 ordinateurs aux étudiants des Universités publiques, dont 19 248 aux étudiants de l'UNCHK. Le coût global de l'acquisition est estimé à **3 878 090 000 F CFA**. Ces résultats, quoique importants, ne sont pas encore à la hauteur de l'ambition et de la demande exprimée. Il importe, pour prendre en charge les besoins nés du développement de l'enseignement bimodal et de la montée en puissance de l'UNCHK et des autres universités publiques, de renforcer le projet « un étudiant un ordinateur » en mettant un accent particulier sur la durabilité et la viabilité du projet.

Tableau 12 : données 2022 du projet « un étudiant, un ordinateur »

Universités	Nombre d'ordinateurs distribués en 2021	Nombre d'ordinateurs distribués en 2022	Coût édition 21	Coût édition 22
UVS	17965	18978	3 413 350000	3 605 820 000
UCAD	3302	1393	627 380 000	264 670 000
Privée	136	0	25 840 000	0
ISEP Thiès	77	0	14 630 000	0
UGB	29	03	5 510 000	570 000
UASZ	281	19	53 390 000	3 610 000
UIDT	48	06	9 120 000	1 140 000
USSEIN	195	02	37 050 000	380 000
UAD	82	07	15 580 000	1 330 000
UAM		03	0	570 000
TOTAL	22115	20411	4 201 850 000	3 878 090 000

les contraintes rencontrées en 2022

- pénurie mondiale de composants électroniques exacerbé par la crise sanitaire de COVID-19
- montée en puissance des effectifs dans les universités et particulièrement à l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE ex UVS avec l'obligation de doter chaque étudiant un ordinateur

ISBEA

Au cours de l'année académique 2022, les cours ont débuté le 8 novembre 2021, avec en prévision huit modules mensuels de 20 heures planifiés de novembre à juin et des cours intensifs de juillet à septembre. Nous avons eu un total de 182 classes pédagogiques avec 1742 étudiants inscrits.

Traduction : le service de traduction a traité 6247 pages de janvier à décembre 2022

Examens BEPA et DEPA

Les examens se sont déroulés du 27 au 29 juin 2022 dans les locaux de l'ISBEA.

BEPA : Sur 53 candidats inscrits, quarante-neuf ont subi les épreuves et 38 ont été déclarés définitivement admis soit un taux de réussite de 77,55%

DEPA : Sur 31 inscrits, vingt-huit ont subi les épreuves et 19 dix-neuf ont été déclarés définitivement admis soit un taux de 67.85%

Il faut souligner pour la première fois des candidatures externes qui viennent de l'UGB et de la SONATEL.

Tests en ligne

Cinq cents licences pour les tests ont été acquises cette année afin de permettre le lancement des évaluations pour les placements des auditeurs désireux de suivre les enseignements à distance sur toute l'étendue du territoire national et au-delà.

Acquisition d'ordinateurs

Un lot de cinq ordinateurs portables a été acquis pour les cours en ligne ainsi que deux ordinateurs fixes.

Acquisition de vidéo projecteurs

Un lot de cinq vidéo projecteurs a été acquis pour les cours en mode présentiel.

Acquisition de contenus en ligne

Les contenus en ligne sont disponibles avec les ressources digitales provenant de codes d'accès à la plateforme Oxford University Press et des outils de présentations électroniques.

Quelques contraintes rencontrées dans la gestion 2022

- Problèmes d'étanchéité (Effondrements de faux plafonds et plafonds de certaines classes);
- Absence d'un système de réseautage centralisé du système informatique pour permettre une couverture uniforme en interconnexion internet ;
- Difficultés à faire détacher des professeurs d'anglais du MEN pour renforcer l'équipe de l'ISBEA afin de faire face aux sollicitations en termes de formation et de création de matériels didactiques ;
- Inexistence d'une ligne de crédit pour la prise en charge de la D6.8 relatives à la directive présidentielle sur la généralisation de l'enseignement de l'anglais dans les parcours licence des Etablissements d'Enseignement Supérieur ;
- Absence de laboratoire de langue ;
- Chantier du restaurant à terminer ;

Les perspectives en 2023

- Contribuer à la mise en œuvre de l'enseignement de l'anglais dans les EES ;
- Vulgariser les diplômes nationaux d'anglais du BEPA et DEPA ;
- Administrer des tests en présentiel et en ligne pour classer les étudiants selon l pour constituer des groupes homogènes ;
- Organiser annuellement huit (8) modules repartis en vingt (20) heures de cour dérouler pour chacun des différents niveaux de maitrise linguistique et comrr selon la demande entre novembre 2022 et juin 2023 ;
- Organiser de cours intensifs de juillet 2023 à septembre 2023 ;
- Renforcement de capacité en anglais pour des objectifs spécifiques ;
- Organiser les examens nationaux d'anglais du BEPA et DEPA en juin 2023 ;
- Renforcement des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Renforcement des dispositifs portant sur les aspects juridiques, communicati suivi.

4.1.2 OS2 : Promouvoir l'employabilité et l'insertion professionnelle dans les EES

L'employabilité est apparue comme une nouvelle mission des universités, en particulier, et des établissements d'enseignement supérieur, en général. Au Sénégal, d'une part, l'Etat organise et finance le Programme Sénégalais pour l'Entrepreneuriat des Jeunes (PSEJ) qui a pour mission de faciliter la création d'entreprises en apportant une formation, un soutien technique et financier, des conseils et des services aux jeunes entrepreneurs. D'autre part, les EES font l'apprentissage de cette nouvelle mission et mettent en place progressivement des structures dédiées à l'accompagnement des étudiants, à travers les stages professionnels, le travail en alternance, l'insertion en entreprise et l'auto-emploi. Deux types de structures encadrent cette activité : les incubateurs, les directions/divisions/bureaux en charge de l'insertion.

4.1.2.1 Le Programme Sénégalais pour l'entrepreneuriat des jeunes (PSEJ)

Sur la période consolidée (2021 à 2022), sept mille huit cent quarante-quatre (7844) jeunes entrepreneurs ont été formés dans les domaines de l'entrepreneuriat, des filières sectorielles et en éducation financière. Les résultats pédagogiques montrent une évolution relative du taux de réussite des apprenants ; il était de 72% en 2017 pour passer à 81% en 2018, 92% en 2019 pour ressortir en 2020 à 91%, pour se situer en 2021 à 85% et 98% pour 2022.

Par ailleurs, la mise en place de l'incubateur à Mboro (travaux d'installation et d'exploitation) a généré sur les périodes 2021-2022, un nombre cumulé total de 28 152 emplois dont 1017 emplois permanents et 27 135 emplois temporaires.

Les programmes de formation et d'accompagnement au profit du réseau d'affaires de l'incubateur ont largement contribué à l'amélioration des capacités productives et ont permis de toucher un nombre total cumulé de cinquante-quatre mille quarante-neuf mille (54 049) membres de groupements professionnels féminins dans les quatorze régions.

Source : RAP 2022 du PSEJ

4.1.2.2 Les incubateurs

La plupart des universités en disposent formellement, mais très peu sont fonctionnelles. Cette situation est liée à la nouveauté de l'activité dans l'espace universitaire sénégalais, à l'importance des moyens financiers et organisationnels nécessaires entre autres.

Malgré les difficultés, en 2022 nous avons des résultats satisfaisants grâce aux incubateurs de l'UGB, de l'USSEIN, de l'UNCHK et de l'EPT qui ont permis la création de 77 entreprises grâce aux 243 projets incubés.

Tableau 13 : suivi Indicateurs incubateurs des universités en 2022

Établissements	Nombre d'étudiants accompagnés dans les incubateurs	Nombre de projets incubés	Nombre d'entreprises créées à partir des incubateurs
UGB	472	96	50
USSEIN	43	25	
UNCHK	420	100	27
EPT	22	22	0
Total	957	243	77

Source : enquêtes RAP-2022 MESRI

4.1.2.3 Les structures en charge de l'insertion

Les écoles d'ingénieurs et certains établissements privés d'enseignement supérieur ont une tradition de suivi de leurs apprenants. Ils disposent ainsi de structures plus ou moins organisées chargées de l'insertion. Pour les Universités, ces structures sont encore naissantes et occupent des niveaux hiérarchiques très variés dans l'organigramme. On retrouve des directions de l'insertion comme c'est le cas à l'UGB et à l'UASZ ou d'autres structures avec des niveaux plus bas dans l'organigramme comme des bureaux. C'est pourquoi, le suivi des activités et de la performance des structures d'insertion est très faible et les données font défaut.

4.1.2.4 L'accès aux écoles d'ingénieurs, Instituts d'enseignement professionnel (ISEP) et autres cycles courts

Dans les écoles d'ingénieurs, l'accès se fait généralement par voie de concours. Le nombre de places très limité et les profils ciblés font que les effectifs accueillis restent encore très faibles, avec seulement **2288** élèves-ingénieurs en **2022**. Il faut noter que certaines écoles organisent des formations payantes dont les effectifs ne sont pas retracés dans ce rapport.

En ce qui concerne les écoles d'ingénieurs publiques et les écoles professionnelles, les effectifs en **2022** s'élèvent à **2610** étudiants dont **34%** de femmes et **66%** d'hommes.

Tableau 14 : Effectifs des écoles d'ingénieurs et Instituts de formation à vocation professionnelle publics en 2022

Universités	Écoles/Institut	Hommes	Femmes	Total
UCAD	ESP	434	257	691
UCAD	ESEA	138	89	227
UIDT	ENSA	170	109	279
UIDT	UFR SI	244	90	334
UGB	IPSL	201	71	272
UADB	ISFAR	232	130	362
EPT	EPT	313	132	445
Total		1732	878	2610

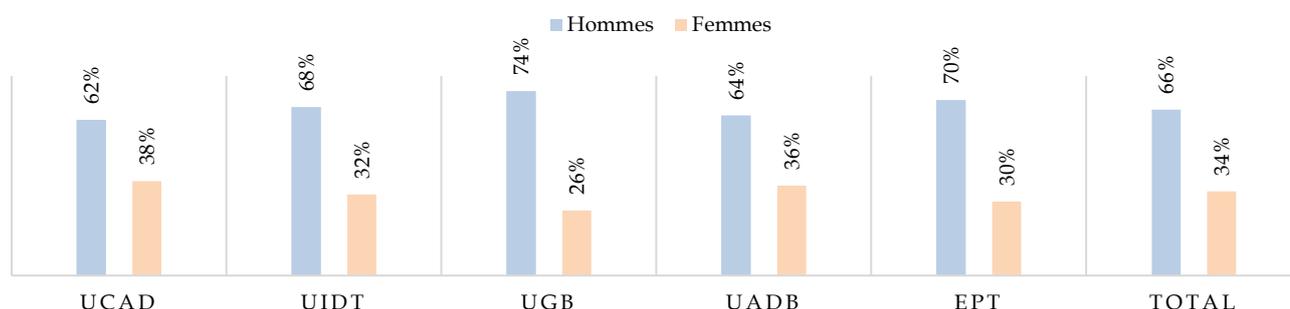


Figure 1 : Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs et Instituts de formation à vocation professionnelle publics en 2022 par sexe

Concernant les cinq ISEP fonctionnels, les effectifs des apprenants sont passés de **3506** à **4142** entre **2021** et **2022** respectivement soit un taux d'évolution de **+ 18,14%**.

Au total, l'effectif des étudiants/apprenants dans les cycles courts en 2022 : DUT+RISEP est de **5107**.

Tableau 15 : Effectifs des formations courtes (DUT et ISEP) en 2022

Genre	DUT	RISEP	TOTAL	Part
Hommes	480	2214	2694	52,75%
Femmes	485	1928	2413	47,25%
Total	965	4142	5107	

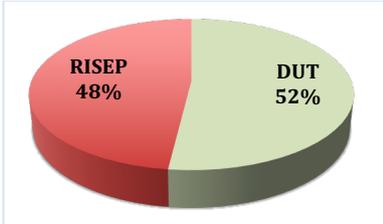


Tableau 16 : Effectif des ISEP par genre en 2022

Etablissement	Filles	Garçons	Total
ISEP Matam	81	103	184
ISEP Richard Toll	179	236	415
ISEP Bignona	96	139	235
ISEP Diamniadio	343	427	770
ISEP THIES	1229	1309	2528
TOTAL	1928	2214	4142

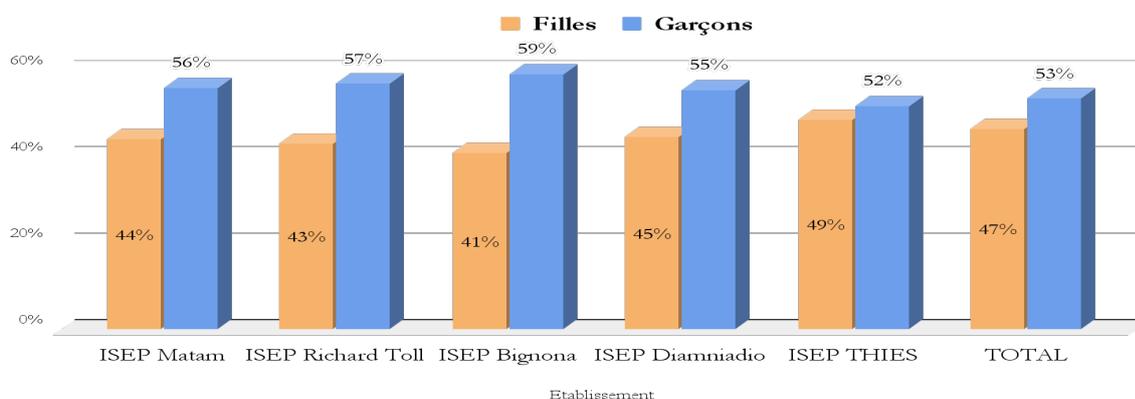


Figure 2 : Effectif des ISEP par genre en 2022

Au total, les écoles d'ingénieur et les cycles courts regroupent un effectif de **9242** en **2022**, représentant 4,92% des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignements supérieurs publics. Ce qui est encore faible par rapport à la volonté d'orienter les enseignements vers les cycles courts et d'ingénieurs.

Les Centres d'excellence africains (CEA)

Le projet des centres d'excellence africains (CEA), financé par la Banque mondiale dans quelques pays africains dont le Sénégal, vise à soutenir des filières d'enseignement spécialisées dans les domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STIM), mais aussi de l'agriculture et de la santé. Les centres d'excellence africains sont initiés afin d'accroître les compétences dans des filières spécifiques ayant un impact sur le développement. Ils constituent une réponse à la forte demande non satisfaite de techniciens, d'ingénieurs, de personnels médicaux, d'agronomes et de chercheurs hautement qualifiés pouvant contribuer à la croissance des secteurs en plein essor tels que l'agriculture, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie hydraulique ou les infrastructures. Le modèle de financement des CEA est basé sur les résultats ; ainsi la première phase des CEA a contribué à orienter les établissements d'enseignement et de recherche vers la performance. Au-delà des programmes spécifiques, la mise en œuvre des CEA permet de concilier les programmes d'enseignement et de recherche avec les défis de développement régionaux, de soutenir les universités en matière de gestion et d'administration, de soutenir les institutions africaines en vue de l'atteinte des normes de qualité internationale. Au Sénégal, quatre centres d'excellence ont déjà vu le jour ; il s'agit du Centre

d'Excellence Africain pour la Santé de la Mère et de l'Enfant (CEA-SAMEF) basé à l'UCAD, et du Centre d'Excellence Africain en Mathématiques, Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (CEAMITIC) basé à l'UGB, Centre d'Excellence Africain Agir-Environnement-Santé (AGIR) et du Centre d'excellence africain en agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Agrisan)

Depuis 2014, le Sénégal bénéficie d'un financement de 16 millions de dollars.

Après la phase 1 (2014-2018), la Banque mondiale, s'appuyant sur les résultats obtenus, a lancé la phase 2 dénommée projet de centres d'excellence pour l'enseignement supérieur en Afrique pour l'impact sur le développement « CEA Impact » (2019-2023).

Elle porte sur des choix plus ciblés des centres sélectionnés et vise à :

- répondre de manière plus efficace aux demandes régionales en compétence et en recherche
- renforcer les liens avec les industries ;
- soutenir le développement des capacités institutionnelles des universités hébergeant les CEA
- assurer une meilleure coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

L'objectif du premier « CEA Impact » est d'améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement supérieur dans certaines universités grâce à la spécialisation et à la collaboration régionales.

Les résultats attendus à la fin de cette nouvelle phase dont la date de fin est prévue en 2023 sont entre autres :

- 10 500 étudiants (nationaux et régionaux) sont inscrits à des cours / programmes spécialisés de maîtrise, de doctorat et de courte durée dans les CEA ;
- 1000 doctorants sont inscrits à des programmes spécialisés dans les CEA ;
- 3500 étudiants en maîtrise sont inscrits dans des programmes spécialisés dans les CEA ;
- 6000 étudiants sont inscrits à des cours professionnels de courte durée dans les CEA.

En 2022 les CEA ont accompagné 158 étudiants titulaires d'un Doctorat (PHD), 204 étudiants titulaires d'un master, 246 apprenants titulaires d'un certificat en formation courte durée dans les spécialités dispensées. Ils ont mobilisé un budget de 1 206 249 559 F CFA.

Tableau 17 : Performances des centres d'excellences africains

Nom du centre d'excellence	Centre d'Excellence Africain en Environnement, Santé et Sociétés (CEA-AGIR)	Centre d'Excellence Africain en Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CEA-AGRISAN)	Centre d'Excellence Africain en Mathématiques, Informatiques et TIC (CEA-MITIC)	Centre d'excellence africain pour la Santé de la mère et de l'enfant
Durée de fonctionnement	4 ans	4 ans	2014-2023 (09) ans	7 ans
Les Centres d'intérêt du Centre d'excellence	Santé Environnement Sciences Sociétés	Les activités du centre sont axées sur la formation, la recherche et le service à la communauté dans le domaine de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.	Développement des Sciences, des Technologies, des sciences de l'Ingénieur et des Mathématiques (STEM)	Contribuer à l'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au Sénégal et en Afrique de manière générale En appuyant les activités de formation, de recherche et de soins médicaux dans les communautés du Sénégal et de la sous-région
Budget mobilisé par les CEA en 2022	474 017 486 FCFA	246 952 068 FCFA	124 886 078 FCFA	360 393 927 FCFA
Nombre de diplômés par niveau en 2022	PhD (DES et autres PhD) : 12	PhD (DES et autres PhD) : 09	PhD (DES et autres PhD) : 16	PhD (DES et autres PhD) : 121
	MASTER : 86	MASTER : 55	MASTER : 24	MASTER : 27
	FORMATION COURTE DUREE : 72	FORMATION COURTE DUREE : 34	FORMATION COURTE DUREE : 71	FORMATION COURTE DUREE : 69

Tableau 18 : perspectives 2023 des CEA

Nom du centre d'excellence	Centre d'Excellence Africain en Environnement, Santé et Sociétés (CEA-AGIR)	Centre d'Excellence Africain en Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CEA-AGRISAN)	Centre d'Excellence Africain en Mathématiques, Informatiques et TIC (CEA-MITIC)	Centre d'excellence africain pour la Santé de la mère et de l'enfant
<p>Perspectives du centre CEA en 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un bâtiment R+4 à l'UCAD devant abriter le CEA AGIR et les autres CEA et des Directions centrales de l'UCAD - Accréditation nationale et internationale d'une dizaine de formations encours ; - Démarrage des enseignements du Master d'ECOSANTE à la rentrée 2023 - 2024 - Mise en place d'un bureau de transfert de technologie et de propriété intellectuelle à l'UCAD et dans les universités partenaires ; - Certification du CEA à la norme ISO 9001 : 20215 ; - Formation de courte durée en Gambie sur le changement climatique - Formation de courte durée au Bénin sur la Gestions des risques sanitaires et environnementaux - Organisation d'un colloque international en ECOSANTE - Mise en position de stage de nos étudiants - Atelier d'échange et partage avec le monde socioprofessionnel - Financement de 5 à 10 projets de recherche sur les thématiques du CEA 	<ul style="list-style-type: none"> - En perspectives, nous envisageons de dérouler une dizaine de cours de courte durée pour les étudiants et les professionnels. Un bon nombre de ces formations se dérouleront en pratique dans les champs écoles. - Une quarantaine d'étudiants (master, PhD) seront mis en position de stage dans les entreprises. - Des démarches sont en cours pour appuyer les jeunes diplômés dans la création d'entreprises. - Huit formations sont soumises pour l'évaluation en vue de l'accréditation nationale par l'ANAQ-SUP. - En plus, le CEA-AGRISAN accompagne l'USSEIN pour son accréditation institutionnelle par l'ANAQ-SUP. - Le CEA-AGRISAN Contribue à la construction d'un immeuble R+4 à usage de bureaux et à usage de laboratoires à l'UCAD. 	<p>95 diplômés en doctorat et masters 80 diplômés dans les formations courtes et certifiantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Formation en pilotage de drones ; 2. Formation en Marketing digital ; 3. Formations sur les logiciels de collecte et d'analyse de données. <p>Du point de vue techniques, le CEA se projette de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer le processus d'accréditation internationale de l'université hôte du CEA (UGB) ; 2. Dérouler le jalon du DLI 5.3 relatif au Renforcement du transfert de technologie (propriété intellectuelle) au niveau de l'université ; 3. Dérouler le jalon du DLI 5.3 relatif au Développement de l'écosystème institutionnel, innovation/entrepreneuriat du personnel enseignants, administratif et des étudiants ; 4. Dérouler le jalon du DLI 7.5 relatif à l'impact institutionnel qui consiste à : 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les formations de PhD masters et de courte durée ; • Accélérer la promotion de la télémédecine avec la fabrication de nouveaux prototypes (au moins deux déployés les régions de Kolda et Diourbel) ; • Accompagner quelques projets de recherche • Rechercher des fonds pour accompagner les activités communautaires et la télémédecine et l'acquisition d'un autre bus médicalisé <p>Mettre en place une stratégie de pérennisation du CEA</p>

Nom du centre d'excellence	Centre d'Excellence Africain en Environnement, Santé et Sociétés (CEA-AGIR)	Centre d'Excellence Africain en Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CEA-AGRISAN)	Centre d'Excellence Africain en Mathématiques, Informatiques et TIC (CEA-MITIC)	Centre d'excellence africain pour la Santé de la mère et de l'enfant
		<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un réceptif à UCAD rurale Niakhène (marché déjà octroyé). 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer à la mise en place du manuel des procédures pédagogiques de l'université ; • Mettre à niveau l'Application de Gestion Pédagogique (AGP) de l'université ; • Appuyer la mise en œuvre du module de suivi des diplômés de l'université. 	

Campus Franco sénégalais

Le CFS a vocation, à répondre à des besoins non pourvus au Sénégal, en matière de formation, de recherche et d'innovation. Quinze (15) formations supérieures co-construites (doubles diplômes, formations co-localisées, etc.) ont été sélectionnées et retenues en novembre 2018 par le comité de pilotage du projet. Onze (11) d'entre elles ont été initiées dès l'année 2019/2020.

En 2022 vingt-six formations ont été dispensées dont 10 en Licence, 13, en Master et 3 en certificats DU. Le CFS a encadré 1096 étudiants et a enregistré des taux de réussite

Tableau 19 : Performance 2022 du campus franco sénégalais

Objectifs spécifiques	Indicateurs/2022	Effectif Total	Effectif/Homme	Effectif/Femme
Dispenser des formations de qualité	Nombre de formations dispensés en Licence	10	-	-
	Nombre de formations dispensés en Master	13	-	-
	Nombre de formations dispensés en Certificat DU	3	-	-
	Nombre d'étudiants en Licence 2022	819	369	450
	Nombre d'étudiants en Master 2022	209	164	45
	Nombre d'étudiants en Certificat DU 2022	68	49	19
	Nombre d'étudiants ayant réussi en Licence 2022	783	-	-
	Nombre d'étudiants ayant réussi en Master 2022	193	-	-
Nombre d'étudiants ayant réussi en Certificat DU 2022	68	-	-	

PESEREE

Le Programme d'Enseignement Supérieur pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (PESEREE) est un projet sénégal-allemand sous la tutelle du MESRI. Mis en œuvre par le bras technique de la coopération Allemande, la GIZ, le PESEREE a pour objectif d'améliorer l'orientation pratique des curricula et des formations dans le domaine des Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (ER/EE) et surtout de contribuer à une meilleure employabilité des diplômés issus de ces filières y-compris la promotion de l'esprit entrepreneurial dans ce secteur. Constitué de 3 phases sur une durée de 10 ans (2015 – 2025), le PESEREE a un budget global de 10 693 800 000 FCFA. Le financement de la phase 2, en cours depuis janvier 2019, représente 47,33% du budget global. Soit 5 061 500 000 FCFA. Durant l'année 2022, le PESEREE a touché au total plus de 1300 étudiants/apprenants dont 38% de femmes à travers des études/formations techniques diplômants, des formations pratiques de courtes durées en ER/EE, et des formations diverses en entrepreneuriat.

Avec l'aide du PESEREE, l'offre de formation dans le domaine des énergies renouvelables est élargie au sein des Etablissement d'Enseignement Supérieurs partenaires. A la fin de l'année 2022, 173 étudiants dont 29% de femmes sont en formation au niveau du MIER dans les 3 universités UGB, UASZ, UAD et à l'EPT. En plus, le PESEREE soutient la « Licence Professionnelle dans le domaine des ER et de EE » au niveau de l'UASZ où 34 apprenants dont 21% de femmes sont actuellement en formation pour une durée d'un an.

Trois formations de technicien supérieur (Bac+2 ans) au niveau des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) sont développées avec la répartition suivante des apprenants en 2022 :

- TS en Energies Renouvelable (ER) : 98 apprenants dont 40% de femmes
- TS en Installation Solaire Photovoltaïque (ISPV) : 78 apprenants dont 47% de femmes
- TS en Energies Renouvelables et Production Durable (ERPD) : 36 apprenants dont 33% de femmes

Au total, 212 apprenants dont 42% de femmes sont en formation (Bac+2) au niveau des ISEP.

Avec l'appui du PESEREE trois ISEP ont piloté des formations pratiques de courte durée dans l'usage productive des ER/EE d'une très courte durée de 5 jours. 187 professionnels et autres jeunes et femmes issus de la population locale ont bénéficiés des formations suivantes :

- La fabrication, maintenance et utilisation de séchoirs solaires en tunnel
- La maintenance des minicentrales solaires en zone rurale
- La maintenance des installations photovoltaïques
- L'installation et à la maintenance de système de pompage solaire photovoltaïque
- La production de biomasse
- La production de biogaz

En outre, une formation pratique de courte durée dans la production de biomasse a eu lieu à l'ISEP de Richard-Toll, avec un nombre de participants de 14 dont 21% de femmes.

En ce qui concerne le renforcement des capacités entrepreneuriales, le PESEREE a touché durant l'année 2022 872 personnes dont 39% de femmes dans les universités partenaires et aux ISEP. Au niveau des universités et des ISEP, différentes sessions de formation en entrepreneuriat destinés aux étudiants/apprenants entrepreneurs ont eu lieu. Ces formations portaient en général sur le développement personnel, le leadership, le développement de idées de projet commercial start-up, le Business Model Canvas (BMC), les techniques de pitch de projet/idée, la conception d'un plan d'affaires, le marketing etc.

La quatrième édition du Concours Interuniversitaire sur les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (CIEREE) a également été réalisée. Dans le cadre d'un premier Bootcamp 1, les porteurs des 40 meilleurs projets des quatre universités partenaires sont regroupés pour un coaching spécialisé, notamment sur les techniques de pitching, le développement personnel, etc. A la fin, les 10 meilleurs projets sont sélectionnés parmi les 40 pour un coaching avancé dans un Bootcamp 2. Le CIEREE se termine par la finale avec 6 lauréats. Ils ont bénéficié des prix d'appui technique et matériel pour démarrer leurs projets d'entreprise.

4.1.3 OS3 : Renforcer le cadre juridique et opérationnel de la recherche

Le système national de recherche s'appuie essentiellement sur les écoles doctorales, les laboratoires et les instituts de recherche qui sont intégrés aux établissements publics d'enseignement supérieur, tels que l'Institut fondamental d'Afrique noire–Cheikh Anta Diop (IFAN-CAD), ainsi que sur des organismes de recherche tels que l'Académie nationale des sciences et techniques du Sénégal (ANSTS), l'Agence nationale de la recherche scientifique appliquée (ANRSA), l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), l'Institut de technologie alimentaire (ITA), le Centre de suivi écologique (CSE), l'Institut Pasteur de Dakar (IPD), le Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) ou encore l'Institut de recherche en santé de surveillance épidémiologique et de formation (IRESSEF). Le Sénégal abrite également des structures de recherche internationales comme l'Institut de recherche pour le développement (IRD), AfricaRice, le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) ou le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Toutefois, l'absence d'une Organisation faîtière qui coordonne à l'échelle nationale les activités de recherche conjuguée à la faiblesse du cadre normatif et réglementaire de la recherche constitue un frein au développement de la recherche-innovation au Sénégal.

A l'échelle du MESRI, le programme « Recherche & Innovation » a été transformé en action en 2020 au sein du programme « éducation supérieure » et intitulée ainsi « Développement de la politique de Recherche et d'Innovation » ; ce qui a contribué à affaiblir davantage les ressources dédiées à la recherche-innovation.

La Recherche au Sénégal en 2022, a mobilisé une population estimée à 23166 chercheurs que l'on retrouve essentiellement dans les universités comme enseignants-chercheurs, doctorants, techniciens de laboratoires, étudiants en master 2, ou chercheurs. Cette dernière catégorie est également répertoriée dans des organismes publics comme IFAN-CAD, ISRA, CSE, CRODT etc. mais aussi, plus rarement dans des entreprises privées ou ils s'occupent de la recherche-Développement (R&D).

Les laboratoires et les écoles doctorales ont encadré en 2022, six mille trois cent vingt-neuf (6329) doctorants (D1, D2, D3), dont 4233 hommes et 2096 femmes. Quatre cent quatre-vingt-treize (493) thèses ont été soutenues, essentiellement à l'UCAD (204), à l'UIDT (120), à l'UGB (105), à l'UADB (19) et à l'UASZ (45). Deux cent soixante-dix-huit (278) publications scientifiques ont été recensées dans les différentes universités.

Tableau 20 : Effectifs des Chercheurs par établissement

Université/Ecole	Nombre de PER permanents		Nombre de chercheurs		Nombre de doctorants		Nombre d'étudiants en Master 2	
	H	F	H	F	H	F	H	F
UCAD	1156	275	30	5	2880	1486	5088	3273
UGB	278	38	0	0	612	203	1024	637
UIDT	152	22	0	0	293	205	235	152
UADB	119	11	0	0	123	41	435	242
UASZ	177	14	0	0	272	147	466	237
USSEIN	33	10	0	0	0	0	0	0
UNCHK (ex UVS)	32	7	0	0	26	5	1303	1214
UAM	28	5	0	0	0	0	0	0
EPT	42	4	0	0	27	9	66	27
Total	2017	386	30	5	4233	2096	8617	5782

4.1.3.1 Gouvernance (textes et documents)

Les textes portant sur la gouvernance et l'encadrement des activités de recherche dans les EES et Instituts de recherche ont été retravaillés au courant de l'année 2022 et se trouvent dans le circuit administratif pour adoption.

Il s'agit des projets suivants :

- Le projet de décret portant statut, organisation et fonctionnement du Conseil national de la Recherche et de l'Innovation (CNRI) qui est appelé à être une instance de concertation, d'orientation et de réflexion stratégique sur la politique nationale de recherche. Il donne les grandes orientations de la recherche en lien avec les domaines prioritaires identifiés dans le PSE
- Le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Fonds national de la recherche et de l'innovation (FNRI) qui est une recommandation phare du Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur tenu en août 2013 ;
- Le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement d'un Laboratoire Mixte de Recherche (LMR) ;
- Le projet de décret relatif au diplôme de doctorat et règlement intérieur des écoles doctorales intégrant le collège national des écoles doctorales ;
- Arrêté portant sur le statut de l'ATER (attaché temporaire de recherche et d'enseignement).

A cela s'ajoute l'élaboration d'une loi d'orientation de la recherche et de l'innovation ainsi qu'un décret portant création, organisation et fonctionnement du comité chargé de l'évaluation des programmes et projets nationaux de recherche.

La présente loi fixe le cadre juridique et les orientations fondamentales de la recherche et de l'innovation au Sénégal.

Elle précise le cadre juridique et institutionnel pour la production et l'intégration des savoirs et des connaissances dans le processus de développement durable de la nation en :

- mettant en place un cadre performant pour l'organisation et la conduite des activités de recherche et d'innovation en vue de l'émergence d'une société fondée sur le savoir et imprégnée d'une culture scientifique de qualité ;
- assurant un financement adéquat de la recherche et de l'innovation ;
- stimulant la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 de l'Initiative des Conseils Subventionnaires de la Science (SGCI-2), le MESRI a bénéficié d'un accompagnement du Centre Africain d'Etudes Technologiques (ACTS), dans le cadre du projet Evi-Pol pour finaliser son document de Politique Nationale de science, Technologie et Innovation (PNSTI).

Sur instruction du Président de la République, la DGRI a élaboré un Plan stratégique national de la Recherche et de l'Innovation (PSNRI) 2023-2032, en cohérence avec les priorités du PSE, notamment en matière d'industrialisation et d'entrepreneuriat. Ce plan servira d'instrument de connexion de tous les acteurs intervenant dans la recherche et l'innovation à travers un nouveau système intégré de gouvernance par la création d'un conseil national de la recherche et de l'innovation (CNRI).

La Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (CINERI)

CINERI créé par décret n° 2021-1144 du 07 septembre 2021 a en charge la gestion de la puissance du calcul à travers le supercalculateur, la gestion du réseau national d'enseignement supérieur et de recherche (snRER), la gestion du Datacenter de l'Enseignement supérieur et la gestion du système intégré de Gouvernance de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En 2022, après la nomination du Directeur général, le CINIERI a procédé à la mise en place d'une équipe par le recrutement et à l'orientation des bacheliers 2022 à travers CAMPUSEN.

Sur campusen, 70836 bacheliers se sont inscrits, 70816 ont reçu une proposition définitive et 62007 ont payé les droits d'inscription.

4.1.3.2 Assurance qualité dans la recherche

4.1.3.2.1 Évaluation portant sur le domaine de la Recherche - Innovation

En 2022, après la mise en place d'un Comité technique dédié, l'ANAQ-Sup a élaboré des outils d'évaluation de la recherche (référentiel d'évaluation de centres et organismes de recherche et guides d'évaluation) ; lesquels outils ont été adoptés, suite à leur validation par le Conseil scientifique (CS).

Après un appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé par l'ANAQ-Sup, concernant l'évaluation des écoles doctorales (ED), 11 candidatures d'universités publiques et privées ont été enregistrées ; sur lesquelles 7 ont été jugées recevables (6 ED de l'UCAD et 1 ED de l'UGB).

Tableau 21 : Situations des candidatures pour l'accréditation des ED

EES	Candidatures soumises		
	Total	Acceptées	Rejetées

Publics	9	7	2
Privés	2	0	2
Total	11	7	4

4.1.3.2.2 Appui technique aux EES et aux Structures de Recherche-Innovation

Pour faciliter le développement et la mise en œuvre de leurs procédures internes d'assurance qualité et de leur système de management de la qualité et conformément à son plan stratégique de développement, l'ANAQ-Sup à travers ses différentes divisions a procédé, durant l'année 2022, à l'accompagnement des EES. Les thématiques couvertes ont porté essentiellement sur :

- La conduite de l'auto-évaluation ;
- Le partage des contenus des référentiels (institutionnel et de programmes) ;
- L'organisation, la structuration, le fonctionnement et la composition des membres de la cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) ;
- Le partage des résultats et recommandations issus d'évaluations externes.

A cet effet, au titre de l'année 2022, l'ANAQ-Sup a organisé près de 13 rencontres d'accompagnement (en présentiel ou distanciel) pour les EES publics ci-dessous :

Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel de Matam (ISEP); Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) ;Université Alioune Diop de Bambey (UAD) ;Université Virtuelle du Sénégal (UVS) ; École Nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE) ; Université Assane SECK de Ziguinchor (UASZ) ; Réseau des ISEP (RISEP) ; Université Ahmadou Makhtar Mbao (UAM) ; Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB) ; Campus France.

Elle en a également organisé une quinzaine pour les EES privés que sont :

ISJA, CAT, EMIA, NIIT, UDB, IUP-Santé, ELITE - SANTE, CUAD, DAUST, IACD, IPJI, IPFORMED, EDGE, ISCOM, UEIN.

4.1.3.3 Projets de recherche

Il s'agit du projet SENSAT anciennement appelé Centre M-AIT, du supercalculateur, du Centre National de Microscopies Électroniques (CNME), de mise en place de l'Arborétum.

4.1.3.3.1 Projet de mise en place du Supercalculateur

Livré depuis 2020, pour une enveloppe globale de 10 millions d'euros, le Supercalculateur entre dans une phase active de fonctionnement. Comme souhaité par le gouvernement, le dispositif va s'orienter vers la recherche, la formation et l'aide à la décision.

Le CINERI, est chargé du fonctionnement du supercalculateur.

4.1.3.3.2 Projet du Centre National de Microscopies Électroniques (CNME)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision présidentielle n°8 « donner un nouvel élan à la recherche et à l'innovation ». Le premier maillon de la plateforme mutualisée avec des équipements scientifiques lourds à la Cité du savoir de Diarniadio est la mise en place d'un Centre national de Microscopies électroniques (CNME).

Ce centre de microscopie à vocation nationale et sous régionale, permettra la caractérisation des matériaux à travers des études morphologiques et ultra-structurales détaillées des matériaux à l'échelle micrométrique et nanométrique. Il a pour vocation d'assurer des prestations de service dans le domaine des sciences des matériaux grâce à ces équipements de pointe.

4.1.3.3.3 Projet SENSAT (Centre M-AIT)

Le Sénégal, dans sa volonté d'exploiter pleinement le potentiel offert par l'espace pour soutenir son développement économique et social, ambitionne de bâtir un écosystème du spatial. Dans ce cadre, en collaboration avec ARIANE Group dans un premier temps, le projet a été créé.

Ce projet exige entre autres préalables, l'existence de ressources humaines spécialisées, c'est pourquoi, depuis 2020 trois ingénieurs sénégalais sont en formation au Centre Spatial Universitaire de l'Université de Montpellier.

Le MESRI à travers son budget, a pris en charge la formation des 08 ingénieurs et des 05 techniciens pour un montant estimé 88.650.000 FCFA. En outre, de la logistique dans le cadre de cette formation a été acquise pour un montant estimé à 17 000 000 FCFA.

Le MESRI a signé une convention de 696 000 000 FCFA avec le CSUM pour l'accompagnement à la fabrication du premier satellite Sénégalais.

Pour l'exploitation du satellite prévue en fin 2023, le MESRI est entrain de mettre sur pied une station de contrôle du satellite et de réception des données à Diamniadio. L'acquisition de ce dispositif a couté 27 000 000 FCFA.

Pour assoir un écosystème du spatial dynamique et productif et viable, le MESRI compte construire un MAIT (Centre Montage, Assemblage, Intégration et Test) de microsattelites à Diamniadio d'un. Cout global estimé à 5 000 000 000 FCFA. Dans le cadre de son partenariat avec les acteurs du domaine, il est envisagé de proposer des services du MAIT à des privés ou des états africains qui souhaitent développer des satellites.

4.1.3.3.4 Les CRE

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a mis en place un ambitieux programme national d'implantation de Centres de Recherche et d'Essais (CRE).

Ces CRE, interfaces entre les populations et la recherche-développement, permettent entre autres, la diffusion et la vulgarisation des résultats de la recherche, du savoir et du savoir-faire, la promotion et le développement de la culture scientifique, et le transfert de technologies innovantes. ils offrent un encadrement dans des domaines divers comme l'informatique, la technologie du laser appliquée à l'artisanat, l'aviculture, la sérigraphie, l'agriculture urbaine, les techniques de transformation et de conservation de produits agricoles, les outils et procédés de valorisation et d'utilisation des énergies renouvelables, la production de savon et d'eau de javel, la fabrication de machines de lavage des mains et de distributeurs automatiques de gels, les dessins animés mais surtout dans l'entreprenariat et le développement personnel. Ils sont installés à l'échelle de la région, du département, de la commune et du village selon les besoins spécifiques à la localité.

Au total, 23 CRE sont fonctionnels et 7 autres sont en phase d'installation à Sébikotane, Noto Diobasse, Nganda, NDangalma, Samine, Guéoule, Ndioum et Richard Toll. (voir tableau)

Tableau 22 : Répartition des CRE

N°	Région (nbre)	CRE de ..
1	Dakar (07)	Plateau, Pont E, Derklé, Sacré-Cœur, Gorée, Guédiawaye, Pikine

2	Thiès (03)	Thiès, Tivaoune, Pout
3	Louga (02)	Louga, Koki
4	Saint-Louis (03)	Espace jeune de Saint Louis, Bango, Diougop peul
5	Matam (02)	Nguidjilone, Sinthiou Bamambé
6	Diourbel (02)	Bambey, Touba
7	Fatick (01)	Fatick
8	Sédhiou (01)	Sédhiou
9	Kolda (02)	Kolda, Médina Yoro Foula

4.1.3.4 Financement de la Recherche

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), dans sa mission de promotion de la recherche au Sénégal assure la mise en œuvre de programmes de Financement de la recherche au niveau national et international par le biais de la Direction du financement, de la recherche scientifique et du Développement technologique (DFRSDT).

La DFRSDT mène ses activités à travers les programmes de financement de la Recherche et les projets de développement technologique suivants :

- **Financement national**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a mis en place un Fonds pour le financement de la recherche dénommé Fonds d'Impulsion de la Recherche Scientifique et Technique (FIRST) qui est un outil de financement de la recherche créé par décret N° 89-570 du 16 Mai 1989, puis modifié par le décret 2002-935 du 3 Octobre 2002. Ce fonds est destiné à subventionner des projets de recherche élaborés par des équipes appartenant à une ou plusieurs institutions du Sénégal, ciblant des domaines prioritaires de développement définis par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour 2022, douze (12) projets ont été sélectionnés et proposés au financement pour un montant global de 213 606 213 FCFA.

Sur les soixante-treize 73 projets soumis à l'évaluation, douze (12) ont été sélectionnés pour le financement compte tenu de l'enveloppe financière disponible. Ces projets sont répartis par domaine de recherche : Agriculture, sécurité alimentaire et gestion des ressources naturelles, Santé ; Energie et Economie numérique.

Tableau 23 : projets financés par le FIRST en 2022

N°	Institutions des Porteurs de projets	Titres de projets	Montants Alloués en FCFA	Domaines de recherche	Durée Exécution
1	ESP- UCAD	Conception d'un modèle neuronal pour la prédiction de la production des centrales d'énergies renouvelables au Sénégal : placement optimal des groupes de production d'énergie	19 075 000	Energie	3 ans
2	UASZ	Evaluation de la qualité des écosystèmes aquatiques des aires de conservation de biodiversité de la Casamance avant l'exploitation de pétrole au Sénégal	19.750.000	Env-CC.GRN	3 ans
3	UCAD	Dynamique d'une espèce exotique envahissante (<i>Hyptis suaveolens</i> L. Poit.) dans les pâturages naturels de la Haute Casamance : niveau d'invasion, impact sur la flore néophyte et stratégies de gestion.	18.000.000	Env-CC.GRN	2 ans
4	UASZ	CO2: un déchet comme ressource?	1.990.000	Env-CC.GRN	3 ans
5	UCAD	Quantification du stock de Carbone des ligneux fourragers et perceptions communautaires des impacts du changement climatique dans la réserve de biosphère du Ferlo – Sénégal	19.500.000	Env-CC.GRN	3 ans
6	UCAD	Amélioration des cultures fourragères par l'utilisation des biotechnologies microbiennes : impact sur l'économie pastorale	18.942.000	Agri-sec Ali	3 ans
7	ISRA	Identification et caractérisation de nouveaux déterminants génétiques pour améliorer la fixation biologique de l'azote de l'arachide au Sénégal	19 970 000	Agri-sec Ali	3 ans
8	UGB	Séroprévalence des virus des hépatites B et D chez les élèves, étudiants et femmes enceintes de la ville de Saint-Louis/Sénégal.	20 000 000	Santé	3 ans
9	UCAD	Impact sanitaire des e-déchets dans la région de Dakar (Sénégal)	19 868 763	Santé	30 mois
10	IPD	Biologies virales des meningo-encéphalites au Sénégal	21 910 450	Santé	18 mois
11	UGB	Etude du phénomène de présentéisme dans les Etablissements Publics de Santé au Sénégal	15 000 000	Santé	3 ans
12		Optimisation des Réseaux de Transport et Accessibilités Durable dans les villes	19 600 000	Economie numérique	2 ans
TOTAL			213.606.213		

● Financement international

Le financement national doit être soutenu par des ressources additionnelles en exploitant le partenariat national et international. Ainsi depuis 2014 la DGRI à travers la DFRSDT, ne cesse de multiplier les initiatives pour trouver des fonds additionnels. C'est le cas avec les projets de l'Union Européenne comme le Long term European African Partnership for food security in Africa (Leap Agri), long terme entre l'Europe et l'Afrique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et une agriculture durable (Leap4FNSSA) et le ERA-Net Cofinancement sur les systèmes alimentaires et le climat (FOSC). Sur le plan africain le MESRI a adhéré à l'Initiative des Organismes subventionnaires de la Recherche Scientifique (IOSRS/SGCI) entre autres.

Leap Agri (Long term European African Partnership for food security in Africa) vise la coopération par le co-financement de projets de recherche entre les deux continents dans trois domaines prioritaires : Agriculture durable, Alimentation-nutrition, Accès aux produits agricoles, agroalimentaires et commerce. Il regroupe 24 partenaires de 09 pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Finlande, Norvège, Pays Bas, Norvège, Turquie) et 09 pays africains (Algérie, Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Ghana, Kenya, Ouganda, Sénégal).

Dans le cadre de ce partenariat 06 projets sont en cours d'exécution avec des équipes sénégalaises pour un montant global de 1 110 867 910 francs CFA (un milliard cent dix millions huit cent soixante-sept mille neuf cent dix FCFA), avec une contrepartie sénégalaise estimée à 100.000.000 francs CFA.

Le Leap4FNSSA (long terme entre l'Europe et l'Afrique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et une agriculture durable) est financé à hauteur de 5 millions d'Euros, sur 4 ans, par le programme Horizon 2020 de la Commission européenne. Il associe 35 partenaires d'Europe et d'Afrique, dont le Sénégal.

L'objectif général de Leap4FNSSA est d'établir une structure durable, ou "plate-forme", pour la mise en œuvre efficace et cohérente du partenariat de recherche et d'innovation UA-UE.

ERA-Net Cofinancement sur les systèmes alimentaires et le climat (FOSC) est un programme de financement de projets de recherche en commun soutenu par la Commission européenne par le biais du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne. L'ambition du FOSC est de contribuer à la création d'un réseau transnational de recherche et d'innovation fort et efficace entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique latine. Un appel conjoint a été lancé dans le cadre de ce consortium, il est doté d'un budget d'environ 17 millions d'euros. Trois (3) projets proposés par des équipes de recherche du Sénégal ont été sélectionnés, en 2021 (deux de l'UCAD et un de l'ISRA), pour bénéficier d'un budget total de 61 595 700 FCFA, dont 50% ont été versé en 2021 soit 30 798 100 FCFA

Science Granting Council Initiative (SGCI) ou Initiative des Organismes Subventionnaires de la Recherche Scientifique (IOSRS) en Afrique Subsaharienne est une initiative quinquennale visant le renforcement des capacités des Conseils de subvention aux sciences (SGC) en Afrique subsaharienne pour soutenir la recherche et les politiques fondées sur des données factuelles qui contribueront au développement socio-économique. La SGCI est financée conjointement par le Département pour le développement international (DFID) du Royaume-Uni, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada et la Fondation nationale de la recherche d'Afrique du Sud (NRF).

Dans le cadre de cette phase 2 du SGCI neuf (09) projets au total sont financés en collaboration avec le CRDI, pour un montant global de 160 483 125 FCFA.

AJ-CORE, Afrique-Japon Collaboration in Research est un partenariat entre la Fondation nationale pour la recherche (NRF) d'Afrique du Sud et l'Agence japonaise pour la science et la technologie (JST) qui vise à soutenir des projets conjoints de recherche et d'innovation dans des domaines scientifiques désignés entre des chercheurs du Japon, d'Afrique du Sud et des 15 pays africains membres de la SGCI

La contrepartie Sénégalaise destinée au financement de ces projets s'élève à 14.000 USD par projet et par an sur trois ans, soit **48 000 000 FCFA**, tandis que le budget total engagé par le Japon et l'Afrique du Sud s'élève à **1.363.600 USD**.

Programmes	Nombre de projets	Contrepartie SEN CFA	Fonds levés CFA
FIRST	12	178 465 713	
AJ-CORE	02	61 595 700	462 967 050
SGCI	12	30 000 000	160 483 125
FOSC	03	48 000 000	54 295 800
LEAP-AGRI	06	100 000 000	1 021 594 330

4.1.3.5 Bibliothèques universitaires

Les bibliothèques universitaires ont pour mission première d'accompagner et de soutenir les activités d'enseignement et de recherche des établissements d'enseignement supérieur. Cette mission s'est davantage renforcée avec le développement de l'information numérique : elles identifient, acquièrent et rendent accessibles les ressources documentaires indispensables aux étudiants et aux chercheurs. Ce travail de sélection, de choix et de validation de l'information est primordial à l'ère de la désinformation.

En outre, les bibliothèques universitaires ont également pour mission de former la communauté universitaire à la maîtrise de l'information (*information literacy*), c'est-à-dire qu'elles fournissent aux étudiants, aux enseignants et aux chercheurs les capacités de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer de

l'information efficacement pour atteindre leurs objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducatifs. Cette compétence est essentielle dans le monde numérique.

Enfin, les bibliothèques universitaires sont les gardiennes de la mémoire et du patrimoine documentaire des universités. Elles sont le cœur de l'université : elles sont non seulement des lieux de travail, d'étude et de recherche, mais aussi de convivialité.

Toutes les universités publiques, à l'exception de Université du Sine Saloum El-Hâdj Ibrahima Niass de Kaolack dispose d'une bibliothèque universitaire. Soit sept (7) bibliothèques universitaires. Toutes les bibliothèques, à l'exception de la BU de l'Université Amadou Makhtar Mbow, qui vient juste de démarrer, ont pris part à l'enquête. Les délais courts n'ont pas permis de renseigner tous les items du questionnaire.

Enfin, le questionnaire ne prend en compte que les bibliothèques universitaires centrales. Les bibliothèques de facultés, d'instituts, d'UFR, de départements, etc. n'ont pas été pris en compte.

4.1.3.5.1 Locaux - capacités d'accueil - heures d'ouverture

L'espace en tant que service est un concept émergent dans le domaine de la bibliothéconomie universitaire. L'essentiel de cette nouvelle conception de l'espace physique de la bibliothèque en tant que service en soi est que les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs veulent de **plus en plus** tirer parti de l'espace de la bibliothèque pour améliorer leur expérience éducative globale. Cette approche est particulièrement pertinente dans nos pays où même les enseignants n'ont pas parfois de bureaux et les étudiants ne peuvent pas travailler dans leurs résidences.

Dans un environnement universitaire qui évolue vers des modes d'apprentissage hybrides, l'espace est conçue comme un service offert aux étudiants et aux enseignants, même lorsque ces bibliothécaires peuvent eux-mêmes être moins présents dans l'espace.

Les bibliothèques offrent de nos jours des espaces de groupes restreints, des box individuels, des espaces de discussions, des jardins ou des promenades extérieurs, et bien sûr les espaces numériques de travail.

Seule l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (ex UVS) ne dispose pas de locaux.

Avec l'utilisation de matériel, en particulier informatique la norme en matière d'espace a évoluée. La norme actuelle estime que pour donner au lecteur assez de place pour y mettre ses livres, son ordinateur et ses documents, il lui faut une table de 1 200 mm x 800 mm. Avec l'augmentation de l'offre de technologies de l'information dans les bibliothèques, l'ancienne norme en matière d'espace, qui était de 2,39 m² par place de lecture, s'est donc avérée insuffisante et les bibliothèques ont estimé nécessaire, dans leurs projets récents, de prévoir un espace plus grand par place de lecture, variant entre 2,5 m² et 4 m² par place.

La norme suggère également en moyenne une place de lecture pour six étudiants.

Le tableau 18 ci-dessous permet de voir que les espaces de bibliothèques nécessaires pour accommoder la population d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants des universités publiques est largement en dessous de la norme.

Trois (3) des cinq (5) sont ouvertes six (6) jours sur sept (7) ; deux (2) offrent des service cinq (5) jours sur sept (7). La bibliothèque centrale de l'UCAD qui offre un service prolongé vient en tête avec 73h30m d'heures d'ouverture, suivi de Ziguinchor avec 64h et de Saint-Louis 59h.

Tableau 24 : Locaux, capacités d'accueil et heures d'ouverture des BU

Université	Superficie Nette	Mètre Carré Par Etudiant	Capacité d'Accueil	Nombre de Places Assises	Nombre de Jours d'Ouverture	Nombre d'heures d'ouverture par semaine	Nombre d'heures d'ouverture par an

UADB	2457 m ²	0,28 m ²	1000pl	800	5 j / 7	40 h.	1920 h.
UASZ				150	6 j / 7	64 h.	3 328 h.
UCAD	11 470 m ²	0,12 m ²	2000	1729	6 j / 7	73h 30mn	4576 h
UGB				1500	6 j / 7	59 h.	2650 h.
UIDT	5600 m ²	1,5 m ²		572	5 j / 7	35 h.	175 h.
UNCHK	Virtuelle				En continu (en ligne)	En continu (en ligne)	En continu (en ligne)

4.1.3.5.2 Personnel de la BU

Le personnel scientifique (conservateurs) et techniques (bibliothécaires) des bibliothèques universitaires reste relativement insuffisante. On note dans l'ensemble 25 conservateurs et 30 bibliothécaires pour toutes les bibliothèques. Les hommes sont largement majoritaires.

Tableau 25 : Personnel des Bibliothèques universitaires

Université	Sexe	Conservateurs	Bibliothécaires	Commis	Informaticiens	Personnel de soutien (Comptables, secrétaires, Chauffeurs, etc.)	Total
UADB	Hommes	2	1	3	0	0	6
	Femmes	1	0	0	0	1	2
	Total	3	1	3	0	1	8
UASZ	Hommes	1	3	5			9
	Femmes		1	2		1	4
	Total	1	4	7		1	13
UCAD	Hommes	8	12	11	3	15	49
	Femmes	4	8	4	2	5	22
	Total	12	20	15	5	20	72
UGB	Hommes	4	2	6	2	9	23
	Femmes	1	2	5	0	3	11
	Total	5	4	11	2	12	34
UIDT	Hommes	2	1			2	5
	Femmes	1				1	2
	Total	3	1			3	7
UNCHK	Hommes	1					1
	Femmes						
	Total	1					1

4.1.3.5.3 Budget

En matière de budget, les déséquilibres sont assez visibles. La bibliothèque de l'UCAD vient en tête, suivie très loin par celle de l'UGB et de celle de l'UASZ et de l'UADB. Les bibliothèques de l'UIDT et de l'UNCHK ne disposent pas de budgets autonomes.

Si l'on considère les dépenses consacrées à la documentation au regard du coût de la documentation scientifique au niveau international, les ressources consacrées apparaissent très insuffisantes pour la prise en charge des besoins des programmes d'enseignement et de recherche des universités sénégalaises. Il semble indispensable de mettre en place une véritable politique de partage et de mutualisation des ressources.

Tableau 26 : Budget et dépenses des Bibliothèques universitaires

Université	Montant du budget	Évolution du budget par rapport à l'année passé	Pourcentage par rapport au budget l'Université	Dépenses de personnel	Dépenses consacrées à la documentation	Autres dépenses de fonctionnement
UADB	5 000 000	Aucun	0,12%	Prise en charge par rectorat	5 000 000	
UASZ	40 030 000	-	0,60%	-	30 030 000	10 000 000
UCAD	229 191 060				60 000 000	
UGB	57 500 000	0	0,44%	6 889 000	9 000 000	
UIDT					2 000 000	
UNCHK					Abonnement à la plateforme de cours en ligne ALTISSIA	Paiement des frais de maintenance de la bibliothèque numérique Scholarvox International

4.1.3.5.4 Ressources documentaires

Les collections des bibliothèques sont de plus en plus hybrides. A l'exception de l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane, toutes les bibliothèques offrent à la fois des collections physiques et numériques. Beaucoup d'efforts sont faits dans la mise en ligne des thèses et mémoires et la création de dépôts institutionnels.

Néanmoins, les *Standards for Libraries in Higher Education* de l'*Association of College and Research Libraries* (ACRL) [1] suggèrent que les bibliothèques universitaires doivent donner accès à des collections suffisantes pour appuyer les missions de recherche et d'enseignement de l'établissement. Les collections doivent correspondre aux domaines de recherche, aux programmes d'études ou aux axes stratégiques de l'institution. Elles doivent également incorporer des ressources dans divers formats, accessibles virtuellement et physiquement.

La bibliothèque assure l'accès à long terme aux documents scientifiques et culturels. L'ACRL avait même suggéré une formule [2] de calcul de la taille des collections de bibliothèque. Au regard de cette formule la collection de base devrait être d'au minimum 85 000 documents. Ce qui voudrait dire qu'en dehors de la bibliothèque centrale de l'UCAD, aucune bibliothèque universitaire n'approche de la norme minimale.

Tableau 27 : Ressources informationnelles des Bibliothèques universitaires

Collections	UADB	UASZ	UCAD	UGB	UIDT	UNCHK
Monographies imprimées, thèses et mémoires	25000	25884	500 000 documents	82096 + 3530 = 85626	8154 titres	
Périodiques imprimés	5	25	42 titres	50		
Bases de données en ligne	20	11		4		3
Nombre d'articles dans le dépôt numérique	0	433	3 069 articles	0		

Collections	UADB	UASZ	UCAD	UGB	UIDT	UNCHK
Nombre de thèses et mémoires dans le dépôt numérique	50	783	19 012 thèses et mémoires	1 449		Projet en cours
Nombre d'autres types d'objets dans le dépôt numérique		225	412 autres types de documents	18181		
Nombre d'exemplaires bulletins (Périodiques)			1380			
Consultations données d'enquêtes et statistiques			10			
Articles dépouillés			23			
Presse locale (titres)			14			

4.1.3.5.5 Public et services

Il est intéressant de noter que les bibliothèques universitaires doivent faire des efforts pour atteindre leur public potentiel. En effet, il y a un écart parfois important entre le nombre d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs des universités et le nombre d'inscrits à la bibliothèque. La bibliothèque étant un service commun à toute la communauté devrait pouvoir joindre physiquement ou virtuellement, sur le site et hors campus toute la communauté universitaire.

Tableau 28 : Publics et services des Bibliothèques universitaires

	UADB	UASZ	UCAD	UGB	UIDT	UN-CHK
Nombre d'étudiants de l'université	9 300	7 453	92 823	15 322	7 256	46 370
Nombre d'enseignants-Chercheurs de l'université	133	200	1466	336	174	40 PER ; +400 enseignants associés ; +150 tuteurs
Nombre d'étudiants inscrits à la BU	8500	2847	25 201	13439	1334 (2021 et 2022)	Accès automatique sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT)
Nombre d'enseignants inscrits à la BU	133	13	44	29		Accès automatique sur l'ENT
Nombre d'entrées à la bibliothèque		600 entrée / jour	1 284 050			2 000 connexions simultanées
Nombre de prêts à domicile		5126	76468	8787	395	
Consultation sur place		oui				
Nombre de prêts interbibliothèques satisfaits	0	-	14			

	UADB	UASZ	UCAD	UGB	UIDT	UN-CHK
Nombre de prêts interbibliothèques demandés à d'autres bibliothèques	0	-				
Nombre de sessions dans les bases de données		15				
Nombre de consultations du dépôt institutionnel		15 84 761	En construction			
Nombre d'accès aux articles en texte intégral		-				
Nombre d'abonnés au cyber		-				
Nombre de sessions d'aide et de formation aux usagers	02 / an	20	30	3		Périodique (environ 4 / trimestre)
Nombre de participants aux sessions de formations	Environs 800	500	1907	150		100/session (en moyenne)

[1] ACRL. *Standards for Libraries in Higher Education*. <https://www.ala.org/acrl/standards/standardslibraries> (Consulté le 06/04/2023).

[2] L'ACRL avait suggéré à un moment donné la formule suivante pour calculer la taille d'une collection devant permettre à celle-ci d'offrir un service rapide et optimale : (1). Collection de base 85 000 vols + (2). 100 vol. par membre du corps professoral + (3). 15 vol. pour chaque étudiant + (4). 350 vol. par domaine majeur ou mineur de premier cycle + (5). 6 000 vols. pour le niveau Master, lorsqu'aucun diplôme supérieur n'est offert dans le domaine + (6). 3 000 vols pour le niveau Master, lorsqu'un diplôme supérieur est offert dans le domaine + (7). 6 000 vols. pour le niveau de la 6e année de spécialisation + (8). 25 000 vol pour le niveau du doctorat. (ACRL. *Standards for Libraries in Higher Education* [en ligne]. Disponible sur : <https://crln.acrl.org/index.php/crlnews/article/view/21234/26320> (Consulté le 06/04/2023)).

4.1.3.6 La recherche scientifique appliquée

Le Sénégal dispose d'une agence en charge de la recherche appliquée, L'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANRSA) est chargée de « *superviser et coordonner, sur toute l'étendue du territoire, la recherche scientifique appliquée en veillant à favoriser l'application des découvertes réalisées en recherche fondamentale dans le monde économique, et notamment dans le monde agricole et industriel* » (Décret n° 2008-513 du 20 mai 2008).

En 2022 l'ANSRA a contribué à l'utilisation des connaissances scientifiques et technologiques à travers.

- la formation sur les droits de propriété intellectuelle et les mécanismes de certification et de labellisation :

Un atelier de formation sur la Propriété Intellectuelle et la labellisation à l'endroit des principaux acteurs locaux du système de recherche, innovation et développement a été organisé par l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée du Sénégal (ANSRA) en partenariat avec l'Université du Sine Saloum El-Hadj Ibrahima NIASS (USSEIN).

- la formation en rédaction de projets de recherche scientifique

L'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANRSA) et le CEA- MITIC ont formé à des enseignants chercheurs venant de toutes les universités du Sénégal aux fondamentaux de la mise en place de projets scientifiques.

- Le projet VaRRIWA (« Valourising Research Results and Innovation in West Africa »)

C'est une initiative du consortium de partenaires constitué de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), des quatre structures nationales en charge de la valorisation des résultats de la recherche-innovation dans leurs pays dont l'ANRSA.

Pour le compte du Sénégal, ce projet a financé l'étude de cartographie en 2021, l'appel à proposition de projet et les ateliers de dissémination sont mises en œuvre en 2022.

4.2 ACCES EQUITABLE

4.2.1 OS4 : Accroître les capacités d'accueil de l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement supérieur se fait à partir de l'obtention du bac ou d'un diplôme équivalent. Les primo entrants de la licence 1 des établissements d'enseignement supérieur (EES) sont issus en grande partie des bacheliers de l'année écoulée. Cette partie traite des résultats du bac, des orientations, des capacités d'accueil dans les EES et les effectifs inscrits en 2022.

4.2.1.1 L'accès des bacheliers dans les EES en 2022

4.2.1.1.1 Les résultats du baccalauréat session 2022

Le nombre de candidats inscrits à la session normale du baccalauréat 2022 toutes séries confondues s'élève à cent cinquante mille neuf-cent-vingt-cinq (150925), soit une baisse de 6393 candidats par rapport à 2021. Le pourcentage de candidats issus du public est de 53.88% et celui des candidats individuels est à 15.42%.

4.2.1.1.2 Répartition des candidats présents aux épreuves suivant la série :

- 145995 présents sur les 150925 inscrits ;
- 119708 candidats des séries littéraires (L'1 – L1a – L1b – L2 – LA – L-AR) ;
- 23615 candidats des séries Sciences et techniques (S1 – S1A – S2 – S2A – S3 – S4 – S5 – F6 – T1 – T2)
- 2565 candidats du tertiaire (G – STEG) ;
- 792 candidats du Franco-Arabe (LA – S1A – S2A).

4.2.1.1.3 Les admis

Soixante-quinze mille neuf-cent cinquante-neuf (**75959**) candidats ont été déclarés admis à l'issue de la session normale et la session de remplacement, soit un taux de réussite de **52%**.

Le total des bacheliers qui a réussi avec distinction est de six mille cent-soixante-douze (7937) répartis comme suit :

- Cent-cinquante-cinq (155) mentions Très-Bien ;
- Mille deux-cent trois (1203) mentions Bien ;
- Et six mille cinq cent soixante-dix-neuf (6579) mentions Assez-Bien

Les candidats au bac restent encore majoritairement issus des séries dites « littéraires » avec 123 988 inscrits sur les 150 925 soit 82,15%. Le reste est constitué des candidats issus des séries scientifiques et techniques (S&T) avec 16,02%, la filière tertiaire (STEG) avec 1,75% et le bac franco-arabe avec 0.08%.

Les bacheliers sont majoritairement issus des séries littéraires avec un effectif de 59337 sur un total de 75959 soit 78,12 %. Ceux des séries dites scientifiques-techniques et tertiaires représentent respectivement des effectifs de 14 917 soit 19,64 % et 1621 soit 2 %. La filière arabe a enregistré 1830 bacheliers (2%) et celle franco-arabe 568 admis soit 0,75 %.

Ces chiffres illustrent toute la difficulté que rencontre le secteur de l'éducation à réorienter le système vers les sciences, technologies et sciences de l'ingénieur. Huit ans après les Assises de l'Education et de la Formation (2014) le déséquilibre persiste encore.

Tableau 29 : Les orientations via Campusen

Indicateurs	Valeur	Observations
Nombre de bacheliers	75959	Candidats admis (session normale et session de remplacement)
Nombre de bacheliers ayant effectivement fait une demande	70836	Candidats ayant créé un compte et disposant de dossier(s) valide(s) pour les universités et/ou ISEP.
Nombre de places disponibles	74309	Total des quotas transmis par les établissements
Nombre de places disponibles dans les Universités	68317	UAM non comprise
Nombre de places disponibles à l'UCAB	2075	Université Cheikh Ahmadou Bamba
Nombre de places disponibles dans les ISEP	3917	Les cinq ISEP
Nombre de propositions d'orientation	74589	Total des propositions d'orientation et des orientations définitives, tous types de dossiers compris (ISEP, universités et UCAB). Le quota global n'est pas épuisé parce que certaines filières ne disposent plus de demandeurs non encore orientés.
Nombre de propositions (dont Universités)	65391	
Nombre de propositions (UCAB)	2075	
Nombre de propositions (dont ISEP)	7123	
Nombre de bacheliers ayant reçu au moins une proposition	70816 soit 99,971% des demandeurs	Seule une proposition dans le premier choix du dossier des universités est automatiquement rendue définitive et exclusive d'une proposition dans les ISEP. Dans tous les autres cas, un bachelier pourrait recevoir jusqu'à deux propositions (universités et ISEP).
Nombre de propositions définitives	70816	Il s'agit aussi bien des propositions rendues définitives par le bachelier (confirmation volontaire) que de celles dans les premiers choix des dossiers pour les universités.

Source : Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (CINERI)

En 2022, à l’instar des années précédentes, l’orientation des bacheliers dans les établissements publics d’enseignement supérieur (universités et ISEP), s’est effectuée via la plateforme campusen.sn. En date du 29 mars 2023, sur les 75959 bacheliers de 2022, les 70836 ont effectivement fait une demande d’orientation et 70816 ont reçu au moins une proposition. Tous les bacheliers inscrits sur la plateforme Campusen et ayant complété le processus de demande d’orientation, ont été orientés. Le nombre de bacheliers s’étant acquitté de leurs droits d’inscription est arrêté à 62007 constituant ainsi l’essentiel du flux entrant dans le sous-système public d’enseignement supérieur qui comptait 186 514 étudiants en 2022

4.2.1.2 Effectifs dans les EES en 2022

L’effectif global des étudiants dans les EES publics est de **186 514**. L’UCAD avec les **49,77%**, occupe largement la part la plus importante, suivie de l’UNCHK (**24,86 %**) et de l’UGB (**8,21%**). L’EPT (**0,24 %**) et l’UAM (**0,45 %**) présentent les quotas les moins élevés.

- Le cycle licence mobilise **74,50%** des effectifs, le Master **14,67%** et le Doctorat **3,39%**.
- Les cycles courts, DiSep et DUT réunis, ne font que **2,74%** des effectifs du public.
- Les écoles d’ingénieurs réunis ne représentent que **1,23%**
- Le reste des étudiants représentant **3,86%** sont inscrits dans les autres formations telles que : **CAE-CEM, CAES, CAEM, D.U, D.E.S, etc.**

Les femmes représentent **46%** de l’effectif global des étudiants du public. Le taux de féminisation varie selon les cycles : **47,77%** en licence, **40,61%** au master, **33,15 %** au doctorat, **46,55%** dans les ISEP et **52,43%** en DUT.

Tableau 30 : Répartition des effectifs par cycle (LMD et ISEP) et par EES dans le public en 2022

EES	LICENCE/DISEP	MASTER	DOCTORAT	TOTAL
UCAD	64208	16001	4366	84575
UGB	10489	3359	815	14663
UADB	6624	1141	164	7929
UIDT	4530	902	498	5930
UASZ	5894	1278	419	7591
UNCHK	42246	4093	31	46370
USSEIN	3540	20	0	3560
UAM	848	0	0	848
EPT	213	196	36	445
ISEP Thiès	2538			2538
ISEP Diamniadio	770			770
ISEP RichToll	415			415
ISEP Bignona	235			235
ISEP Matam	184			184
Total	142734	26990	6329	176053



Figure 3 : Répartition des effectifs par cycle (LMD et ISEP) et par EES dans le public en 2022

Tableau 31 : Répartition des effectifs par niveau et par genre dans le public en 2022

Niveau	Hommes	Femmes	Total	% par niveau	% femmes
Licence 1 + DUT 1 DiSEP 1+Ing 1A	35 112	34 146	69 258	37,13%	49%
Licence 2 + DUT 2 + DiSEP 2 + Ing 2A	24 095	21 637	45 732	24,52%	47%
Licence 3 + Licence Pro + Ing 3A	18 226	14 731	32 957	17,67%	45%
Master 1 + Ing 4A	7 960	5 454	13 414	7,19%	41%
Master 2 + Ing 5A	8 772	5 844	14 616	7,84%	40%
Doctorat	4 361	2 134	6 495	3,48%	33%
DU et D.E.S	1 656	1 142	2 798	1,50%	
CAEM-+CAES+CAE- CEM+ Autres certificats	672	572	1244	0,67%	
TOTAL	100 854	85 660	186 514		46%

Accès dans le privé en 2022

L'effectif des étudiants dans les établissements privés d'enseignement supérieur est estimé à 83 042, soit 31% de la population estudiantine en 2022. Le nombre de femmes est estimé à 46 503 soit 56% de l'effectif. Les EES privés accueillent aussi une partie importante des étudiants étrangers.

L'annuaire 2020 nous montre que les EES privés accueillent surtout des étudiants dans les domaines de sciences économiques et de gestion 55%, sciences et technologies 17% et sciences de la santé 16%.

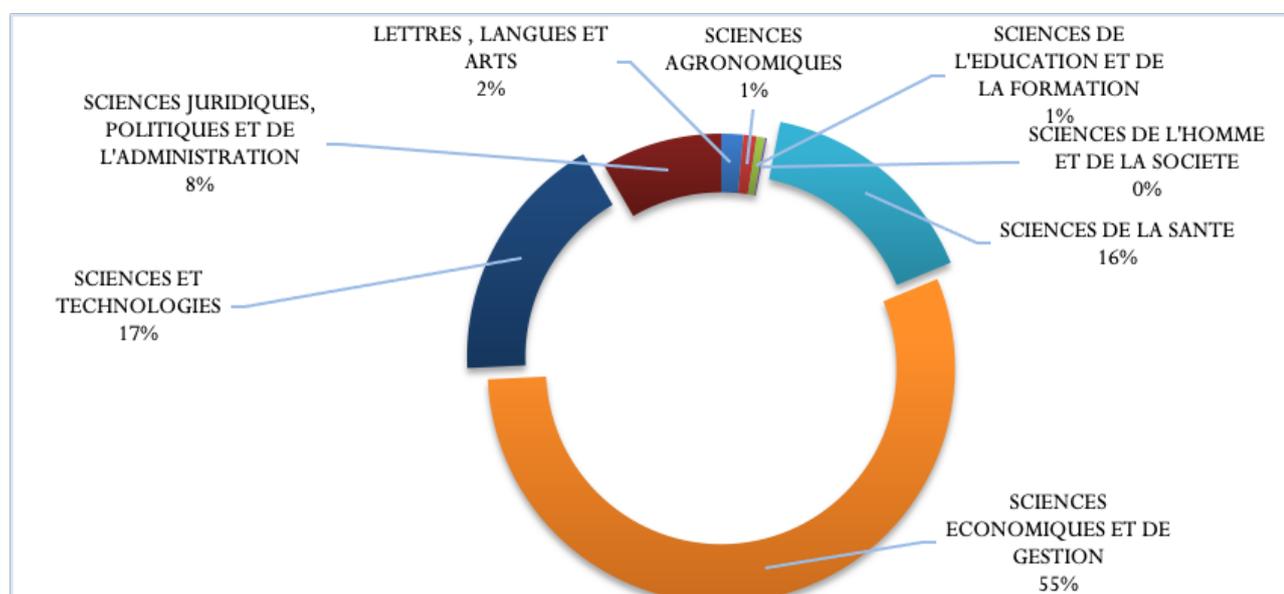


Figure 4 : Répartition des étudiants par domaine en 2020 dans le privé

Source : annuaire statistique 2020*

4.2.1.3 Élargissement de la carte universitaire

Il porte essentiellement sur les projets de construction portés par la Direction de la Maintenance, des Constructions et des Équipements de l'Enseignement supérieur (DMCEES).

Tableau 32 : Constructions dans les EES en 2022

Libellé du Projet	Description du projet	Date de démarrage du projet	Réalisation en 2022 décrire les étapes réalisées et produits livrés	Reste à faire	Etablissement concerné	Observations en termes de contraintes, d'obstacles, de délai, etc.
Projet de construction et d'équipement de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niasse (USSEIN) lot 2 (sites de Fatick et Kaffrine)	construction de bâtiments pédagogiques, de bâtiments administratifs et de services communs Fatick : superficie affectée : 200 hectares en bordure de route; Kaffrine : superficie affectée : 200 hectares en bordure de route	27-juin-19	Fatick : 75% du gros œuvre, 15% du second œuvre Kaffrine : 53% du gros œuvre	finalisation du gros œuvre, du second œuvre, des VRD et des équipements	USSEIN	La prolongation de la convention de crédit prend beaucoup de temps et risque de bloquer l'avancement des travaux. (car le deuxième décompte est déposé pour analyse et jusqu'à présent la procédure de signature de la convention de crédit n'est fait) ; La commande des équipements
Construction de résidences de 1000 lits dans les universités régionales	Construction de résidences de 1000 lits, de centres de santé, de châteaux d'eau dans les sites de Thiès Kaolack Kaffrine Bambeï Fatick et Ziguinchor et de 3 restaurants (Thiès Bambeï et Kaolack)	20-avr-20	Le site de Thiès est à 91%, Bambeï 78% Ziguinchor 77% Fatick 71% Kaolack 11% et Kaffrine 35%	VRD pour Thiès Bambeï Ziguinchor et Fatick, second œuvre pour Kaffrine et gros œuvre pour Kaolack	UIDT, USSEIN, UASZ, UAD B	Arrêt des travaux de 3 mois à deux reprises du à des retards de paiement, non visibilité pour la livraison du mobilier, retard dans la livraison de la STEP
Construction de résidences dans les grandes écoles	Construction de résidences de 500 lits, de restaurant, de bâtiment pédagogique et de centre socio-médical dans les campus régionaux des grandes écoles	30-nov-22	Tous les sites sont au stade de la fondation	terminer le gros œuvre	EPT, ISFAR, ENSA et UASZ, UAM	Lenteur dans l'exécution des travaux qui entraîne des retards dans le planning
Construction de laboratoires à Thiès et à Bambeï	Construction de laboratoires secs et humides	27-août-21	Thiès : 95% Bambeï : 65%	Thiès: faire la pose des paillasses Bambeï : faire le second œuvre et la pose des paillasses	UIDT, ISFAR, ENSA, UAD B	Non visibilité sur la date de livraison des paillasses
Construction d'amphithéâtres à Bambeï et à Thiès	Construction de 2 amphithéâtres jumelés de 500 places chacun à Bambeï et à Thiès	15-avr-22	Thiès : 70% Bambeï : 98%	Thiès: faire le second œuvre Bambeï : vérifier la sonorisation et autres réserves en vue de la réception provisoire	UIDT, UAD B	Il y a le non raccordement du projet au réseau existant en eau et en électricité
Résidences UAM	sept (07) bâtiments équipés en R+3 de 684 lits chacun, soit un total de 4788 lits, un réservoir semi enterré de capacité de 238 m3 pour l'alimentation en eau et un restaurant équipé de 1000 places	07-mai-20	95%	Terminer le réseau d'assainissement provisoire, acheminer sur site et faire la pose des équipements	UAM	Initialement, le projet devait se raccorder au réseau assainissement de la DGPU. Ce dernier n'étant pas encore fonctionnel, un plan B a été élaboré qui consiste en la mise en place d'un réseau d'assainissement autonome in situ. Le retard dans l'exécution dudit réseau la livraison des équipements pourrait retarder le démarrage des cours.

Libellé du Projet	Description du projet	Date de démarrage du projet	Réalisation en 2022 décrire les étapes réalisées et produits livrés	Reste à faire	Etablissement concerné	Observations en termes de contraintes, d'obstacles, de délai, etc.
Aménagement de la Cité du savoir	l'assainissement, le réseau eaux usées, le réseau eaux pluviales, l'adduction d'eau potable, la fourniture et pose de lampadaires, la chaussées, l'accotement et les allées piétonnes, l'espace vert, le mobilier urbain, l'éclairage public, le mur de clôture de 740 ml et le lac.	3-mars-21	70%	Terminer le réseau d'assainissement	ISEP Diamniadio, siège UNC HK	Pas de contrainte majeure.
Construction des 45 ENO	Il est composé d'amphithéâtre, de restaurant, de salle informatique, de salle de télé-médecine, de salle de réunion, de bureau de professeur et d'un espace public aménagé.	04-déc-20	Tous les sites disponibles sont au stade de la fondation	pour les 33 sites : terminer la fondation pour les 12 restants : trouver un site adéquat	Tous les départements	Ce projet a connu des arrêts qui ont contribué à engendrer un retard dans l'exécution. De plus, pour certains sites disponibles, l'accès à l'eau et à l'électricité est difficile du fait de l'éloignement du site aux points de raccordement.
Extension UASZ (PGF Sup)	travaux de construction de: -32 salles de classes -82 bureaux -12 amphithéâtres de 150 places -2 amphithéâtres de 500 places	25-oct-21	1ere phase : les 16 salles de classe ont été livrées 2eme phase : 16 salles de classes et 41 bureaux vont être réceptionnés en janvier 2023 3eme phase : les travaux de finition des amphithéâtres sont en cours et devront être terminés en juin 2023	Terminer les finitions en vue de la réception provisoire des phases 2 et 3	UASZ	Pas de contrainte majeure.
Construction CPGE	Le site est composé d'un bloc pédagogique, d'un bloc administratif, de logements pour étudiants, de logements pour le personnel administratif, de studios pour les enseignants, d'un centre de documentation et d'infirmier et d'un restaurant.	27-oct-22	Tous les bâtiments sont au stade de la fondation	Faire la finition de la fondation et attaquer l'élevation	CPGE, EPT	La lenteur des travaux constitue la contrainte majeure. Le deadline du projet est fixé à la rentrée 2023-2024.

Source : enquêtes RAP-2022 MESRI

• **Projet de construction et d'équipement de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niassé (USSEIN)**

Le projet de construction et d'équipement de l'Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niassé (USSEIN) lot 2 concerne les sites de Fatick et Kaffrine. Il s'agit de construction de bâtiments pédagogiques (UFR, salle de cours, salle de TD-TP, amphithéâtre, bibliothèque), de bâtiments administratifs (Rectorat, Bureau de liaison, Crous et Crous technique) et de services communs (gradin, terrain, restaurant, logements de professeurs, centre de santé) sur une étendue de 200 ha en bordure de

route (chacun). L'USSEIN propose des enseignements agropastoral, pisciculture, touristiques et hôtellerie.

Le projet de construction de l'USSEIN est lancé le 27 juin 2019 et les travaux sont en cours de réalisation. En 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est :

- site de Fatick : 75 % du gros œuvre et 15 % second œuvre ;
- site de Kaffrine : 53 % du gros œuvre.

Actuellement, il reste la finalisation du gros œuvre, du second œuvre, le VRD et les équipements pour finaliser les travaux.

Les principales contraintes qui risquent de bloquer le projet sont :

- la procédure de prolongation de la convention de crédit prend beaucoup de temps, alors que le deuxième décompte est déposé pour analyse et jusqu'à présent la signature de la convention de crédit n'est faite. Par ailleurs, il serait judicieux d'alléger et accélérer la procédure de signature de la convention de crédit ;
- la commande des équipements constitue un blocage si elle n'est pas faite à temps, car la durée de livraison prend au moins deux (02) mois après que la commande ne soit faite. Par conséquent, l'entreprise doit faire les commandes dès à présent pour gagner du temps.

● Cités universitaires dans les campus régionaux

Le projet de construction de cités universitaires dans les campus régionaux est une construction de résidences de 1000 lits, de centres de santé, de châteaux d'eau et de 3 restaurants dans les sites de Thiès, Kaolack, Kaffrine, Bambey, Fatick et Ziguinchor.

La date de démarrage effective du projet est le 20 Avril 2020.

Les hébergements sont construits sur un site de 7550m² et le centre de santé sur un site de 270m². L'ensemble du projet couvre un total de 46 920 m².

Les avancements globaux des travaux sont répartis comme suit :

- Thiès : 91%
- Bambey : 78%
- Fatick : 71%
- Ziguinchor : 77%
- Kaolack : 11%
- Kaffrine : 35%

Le reste des travaux concerne principalement la finalisation des VRD (voirie et réseaux divers), du second œuvre du restaurant et des résidences et la programmation des opérations de pré-réception (OPR) pour les sites de Thiès, Bambey, Fatick et Ziguinchor.

Les sites de Kaffrine et Kaolack, moins avancés, sont en attente de finition du gros œuvre pour commencer le second œuvre.

Les établissements concernés par ce projet sont l'UIDT, l'UADB, l'UASZ et l'USSEIN.

La principale contrainte dans l'exécution du projet est l'arrêt des travaux de 3 mois à deux reprises dû à des retards de paiement. Cette contrainte a été levée mais a entraîné un retard important dans la livraison du projet.

Par ailleurs, il y a la non visibilité pour la livraison du mobilier et un retard dans la livraison de la STEP. Il y a lieu de sommer l'entreprise de donner une date exacte pour ces manquements.

● **Projet de construction de résidences dans les grandes écoles**

Ce projet concerne la construction de résidences de 500 lits, de restaurant, de bâtiment pédagogique et de centre socio-médical dans les campus régionaux des grandes écoles (EPT, ISFAR, ENSA et UASZ Kolda et UAM).

Ce projet a démarré le 30 novembre 2022 et tous les sites sont au stade de fondation. Les travaux restant visent à terminer le gros œuvre et le second œuvre.

La principale contrainte au projet reste la lenteur dans l'exécution des travaux qui entraîne des retards dans le planning d'exécution. Il faudra saisir l'entreprise lors des réunions mensuelles pour qu'elle établisse un planning d'absorption du retard noté.

● **Construction de laboratoires à Thiès et à Bambey**

Il s'agit de la construction de 20 salles de laboratoires secs et humides conformément aux besoins des bénéficiaires qui sont l'UIDT, l'ISFAR, l'ENSA et l'UADB. Le projet a été initialement lancé en 2015 mais a connu un arrêt des travaux de plusieurs années dû à une défaillance de l'entreprise. Il a été relancé le 27 Août 2021.

L'état d'exécution des travaux est réparti comme suit

- Thiès : 95%
- Bambey : 65%

Les travaux restants sont répartis ainsi :

- Thiès : faire la pose des paillasses et les petits raccordements
- Bambey : faire le second œuvre et la pose des paillasses

La principale contrainte reste la non visibilité sur la date de livraison des paillasses. Un retard rendrait les laboratoires non fonctionnels, ce qui entraverait le bon déroulement des enseignements.

● **Projet de construction d'amphithéâtres à Bambey et à Thiès**

Ce projet vise à construire deux amphithéâtres jumelés de 500 places annexés d'un bloc de toilettes sur chacun des sites de Bambey et Thiès.

Les travaux sont lancés le 15 Avril 2022 et atteignent un niveau d'exécution global de :

- 70% à Thiès ;
- 98% à Bambey.

Les travaux restants se répartissent ainsi :

- Thiès: faire le second œuvre et la finition du bloc toilettes.
- Bambey : vérifier la sonorisation et autres réserves en vue de la réception provisoire.

Les établissements concernés sont l'UIDT et l'UADB.

Comme contrainte, il y a le non raccordement du projet au réseau existant en eau et en électricité. Ce point n'était pas pris en considération et pourrait rendre le projet non fonctionnel. Il faudra déterminer avec les services de la direction du domaine de l'UADB les points de raccordement pour un branchement.

● Résidences UAM

Il s'agit d'un projet de construction de sept (07) bâtiments équipés en R+3 de 684 lits chacun, soit un total de 4788 lits, un réservoir semi enterré de capacité de 238 m³ pour l'alimentation en eau et un restaurant équipé de 1000 places pour l'université Amadou Makhtar Mbow (UAM). La date de démarrage est le 7 mai 2020. Le projet a été inauguré le 1^{er} décembre 2022 et est exécuté à 95%. Initialement, le projet devait se raccorder au réseau assainissement de la DGPU. Ce dernier n'étant pas encore fonctionnel, un plan B a été élaboré qui consiste en la mise en place d'un réseau d'assainissement autonome in situ. Le retard dans l'exécution dudit réseau et dans la livraison des équipements pourrait retarder le démarrage des cours. Il y a lieu d'attirer l'attention de l'entreprise sur ce point sensible.

● Aménagement de la Cité du Savoir

Le projet concerne l'assainissement, le réseau eaux usées, le réseau eaux pluviales, l'adduction d'eau potable, la fourniture et pose de lampadaires, la chaussées, l'accotement et les allées piétonnes, l'espace vert, le mobilier urbain, l'éclairage public, le mur de clôture de 740 ml et le lac. Les travaux ont débuté le 03 mars 2021. Les établissements concernés sont l'ISEP de Diamniadio et le siège de l'UNCHK. A l'état actuel, l'avancement global des travaux est à 70 % et réparti comme suit :

- aménagement de l'espace vert : 40 % ;
- lac : 5 % ;
- assainissement : 85 % ;
- mur : 90 % ;
- espace vert : 40 % ;
- parking : 70% ;
- pavage 70 %.

Pour ce projet, il n'y a pas de contrainte majeure à l'avancement des travaux.

● Construction des 45 ENO

Il s'agit de la construction de 45 espaces numériques ouverts (ENO), à raison d'un ENO par département. Il est composé d'amphithéâtre, de restaurant, de salle informatique, de salle de télémédecine, de salle de réunion, de bureau de professeur et d'un espace public aménagé. L'objectif de ce projet est de permettre aux étudiants d'avoir accès à l'enseignement à distance à partir de leur localité. Ceci permettra d'équilibrer la distribution de la carte universitaire et contribuera à l'équité territoriale.

Pour l'heure, 33 sites sont disponibles. Tous les sites disponibles sont au stade de la fondation.

Le reste des travaux à faire s'établit comme suit :

- pour les 33 sites : terminer la fondation
- pour les 12 restants : trouver un site adéquat

Ce projet a connu des arrêts qui ont contribué à engendrer un retard dans l'exécution. De plus, pour certains sites disponibles, l'accès à l'eau et à l'électricité est difficile du fait de l'éloignement du site aux points de raccordement. Il est nécessaire de voir avec l'entreprise une démarche à adopter pour terminer les travaux et livrer le projet.

● **Extension UASZ (PGF Sup)**

Il s'agit de travaux de construction de :

- 32 salles de classes
- 82 bureaux
- 12 amphis de 150 places
- 2 amphis de 500 places

Ce projet a été démarré le 25 Octobre 2021.

L'établissement essentiellement concerné par ce projet est l'UASZ.

Pour faciliter le démarrage des enseignements, il a été scindé en phases et les états d'avancement sont :

- 1^{ère} phase : les 16 salles de classe ont été livrées
- 2^{ème} phase : 16 salles de classes et 41 bureaux vont être réceptionnés en janvier 2023
- 3^{ème} phase : les travaux de finition des amphithéâtres sont en cours et devront être terminés en juin 2023.

Il n'y a pas de contrainte majeure. Mais il est à signaler que la finition et la livraison de ce projet est primordial pour assurer la stabilité de l'environnement étudiant en évitant les mouvements d'humeur.

● **Construction des CPGE**

Le Projet CPGE naît de la volonté du Chef de l'État, qui a instruit en conseil des ministres, le Ministre de l'enseignement supérieur, en relation avec tous les partenaires de travailler à la création de classes préparatoires opérationnelles à la rentrée universitaire 2022-2023. Le site, situé à Thiès non loin de l'EPT, est composé d'un bloc pédagogique, d'un bloc administratif, de logements pour étudiants, de logements pour le personnel administratif, de studios pour les enseignants, d'un centre de documentation, d'une infirmerie et d'un restaurant. Le projet a officiellement démarré le 27 Octobre 2022, date de la cérémonie de la pose de la première pierre. En termes d'avancement, tous les bâtiments sont au stade de la fondation. Pour les prochaines étapes, il est nécessaire de terminer la fondation et de commencer le plus rapidement possible l'élévation. Les établissements concernés sont les CPGE et l'EPT. La lenteur des travaux est la contrainte majeure.

● **Autres projets**

Les universités Souleymane Niang de Matam (USNM) et du Sénégal Oriental sont créées respectivement par le décret n° 2022-2279 et n° 2022-2280 du 22 décembre 2022. Le programme architectural est axé sur la construction de bâtiments pédagogiques (UFR, salle de cours, salle de TD-TP, amphithéâtre, bibliothèque), de bâtiments administratifs (Rectorat, Crous, Auditorium) et de services communs (gradin, terrain, restaurant, logements de professeurs, logement étudiants, centre de santé, complexe culturel).

Leur projet de construction est en cours d'études. Le plan de masse et les plans architecturaux sont réalisés. Les travaux de construction n'ont pas encore démarré. Des ateliers sont prévus pour déterminer les curricula et des visites sur site sont programmées.

La contrainte notée dans le projet de construction de l'USNM en 2022, est la disponibilité de l'assiette foncière.

4.3 GOUVERNANCE FINANCIÈRE

4.3.1 OS5 : Renforcer la gouvernance et le pilotage du programme éducation supérieure

En 2022, les EES publics ont reçu de l'État un transfert qui s'élève à **soixante-dix-neuf milliards quatre cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent quatorze mille sept cent cinquante-huit (79 484 914 758) CFA**. Les charges de personnel représentent **86,87%**, les biens et services **8,16%** tandis que les investissements ne représentent que **4,97%**.

Dans le budget global des EES, les transferts (subvention de l'État) représentent **84.89%** et les ressources propres (droits d'inscription pédagogique (DIP), fonctions services et autres) **15.11%**.

Tableau 33 : Budget 2022 des EES par nature de dépenses

Nature	Personnels		Biens et Services		Investissements		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
UCAD	33 874 850 578	33 738 400 835	8 349 426 173	9 503 549 706	2 657 173 789	1 639 500 000	44 881 450 541	44 881 450 541
UIDT	5 976 697 965	5 868 753 750	979 243 806	904 079 009	535 973 933	290 389 926	7 491 915 705	7 063 222 685
UGB	11 999 432 853	11 769 494 552	10 276 665 352	12 786 594 651	750 413 229	570 472 157	13 777 511 434	13 618 561 360
USSEIN	1 693 675 360	1 584 192 538	967 930 008	1 084 243 386	77 606 968	47 507 936	2 739 212 336	2 715 943 860
UASZ	4 911 469 054	4 900 620 163	1 431 871 975	1 428 047 695	225 660 712	88 365 014	6 569 001 740	6 417 032 872
UADB	3 931 722 979	3 872 462 745	603 323 779	832 657 082	188 121 671	18 048 602	4 723 168 429	4 723 168 429
UAM	754 026 900	557 747 778	393 146 942	249 905 052	303 184 158	642 705 170	1 450 358 000	1 450 358 000
UNCHK	3 772 848 282	3 772 848 282	2 348 534 459	2 945 601 864	898 999 347	316 125 611	7 020 382 088	7 034 575 757
ISEP Dmdio	412 500 000	389 934 562	485 130 350	411 970 733	163 286 350	133 554 243	1 066 916 700	935 459 538
ISEP THIES	505 000 000	492 499 639	882 109 639	866 403 165	104 191 849	106 118 769	1 491 301 488	1 465 021 573
ISEP RT	140 552 335	140 552 335	269 780 735	233 862 181	55 436 301	74 122 224	465 769 371	448 536 740
ISEP BIGNONA	155 115 665	155 115 665	145 795 658	139 415 609	22 567 324	27 047 759	323 478 647	321 579 033
ISEP MATAM	132 835 473	132 835 473	175 816 438	166 275 991	30 307 912	39 848 306	338 959 823	338 959 770
EPT	1 615 921 576	1 615 921 576	334 119 966	316 943 238	125 680 293	108 807 175	2 075 721 835	2 041 671 989
CPGE	85 000 000	60 004 352	36 000 000	10 000 000	116 225 000	110 000 000	237 225 000	180 004 352
TOTAL	69 961 649 020	69 051 384 245	18 429 895 280	20 371 549 362	6 260 828 835	4 212 612 892	94 652 373 135	93 635 546 499

Source : enquêtes RAP-MESRI 2022

Tableau 34 : Droit d'inscription par EES public en 2022 (Tableau 28)

Établissements	Ressources propres							
	Droits d'inscriptions		Fonctions de services		Autres		TOTAL	
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées
UCAD	1 950 000 000	1 927 844 500	948 991 799	752 219 149	541 308 664	501 479 432	3 440 300 463	3 181 543 081
UGB	1 104 530 000	1 095 669 913	74 500 000	30 515 743	24 500 000	20 343 828	1 203 530 000	1 146 529 484
UIDT	1 227 615 000	1 165 603 137	456 431 690	350 929 984	220 930 300	233 953 322	1 904 976 990	1 750 486 443
UADB	115 000 000	133 557 936	-	-	-	-	115 000 000	133 557 936
UASZ	280 000 000	213 857 400	126 000 000	129 484 814	68 600 000	86 323 209	474 600 000	429 665 423
UNCHK	1 227 338 050	1 311 315 365	40 000 000	279 016 397	250 120 000	186 010 332	1 517 458 050	1 776 342 694
UAM	65 850 000	69 400 000	-	-	10 000 000	10 000 000	75 850 000	79 400 000
USSEIN	115 200 000	133 557 936	-	-	-	-	115 200 000	133 557 936
EPT	60 880 000	70 328 109	83 549 240	95 625 886	57 544 744	63 750 590	201 973 984	229 704 585
ISEP THIES	334 000 000	316 216 488	91 000 000	45 051 000	15 000 000	30 034 000	440 000 000	391 301 488
ISEP DIAMNIADIO	46 320 000	44 950 000	168 000 000	163 180 020	121 000 000	108 786 680	335 320 000	316 916 700
ISEP RICHARD TOLL	35 000 000	37 890 000	4 459 980	3 827 623	3 000 000	2 551 749	42 459 980	44 269 372
ISEP BIGNONA	20 935 376	18 255 376	3 125 000	3 133 963	1 500 000	2 089 308	25 560 376	23 478 647
ISEP MATAM	18 500 000	16 830 000	17 000 000	13 277 894	4 156 000	8 851 930	39 656 000	38 959 824
CPGE	1 225 000	1 225 000	-	-	-	-	1 225 000	1 225 000
TOTAL	6 602 393 426	6 556 501 160	2 013 057 709	1 866 262 472	1 317 659 708	1 254 174 981	9 933 110 843	9 676 938 613

Source : enquêtes RAP-MESRI 2022

5 RÉSULTATS DU PROGRAMME « ŒUVRES SOCIALES »

Le programmes « œuvres sociales universitaires » est découpé en trois actions :

- accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux ;
- amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux ;

- renforcement de l'efficience de l'allocation des bourses.

Les principaux indicateurs de suivi sont :

- nombre de lits disponibles ;
- pourcentage d'étudiants logés ;
- nombre de couverts distribués par jour dans les restaurants des campus sociaux ;
- nombre d'étudiants référés pour consultation ou examens complémentaires ;
- coûts des remboursements des frais médicaux ;
- pourcentage d'étudiants bénéficiaires d'une allocation d'études ;
- taux de progression des allocations d'études.

L'analyse dans cette partie portera sur les capacités d'hébergement, la qualité des œuvres sociales et la gouvernance des œuvres sociales universitaires.

Tableau 35 : Résultats du programme œuvres sociales

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs		Référence 2021	Réalisé 2022	Cible 2022	Écart
Accroissement des capacités d'accueil des campus sociaux	Accroître les capacités d'accueil des campus sociaux	les capacités d'hébergement sont accrues	Pourcentage d'étudiants logés	COUD	13,3%	14,47%	21,41%	6,94%
				CROUS SL	54%	52%	54%	2%
				CROUS TH	13,45%	16,59%	30%	13,41%
				CROUS BBY	11%	12%	24%	12%
				CROUS ZIG	9%	13%	25%	12%
			Nombre de lits disponibles	COUD	11 040	12 102	17 900	5 798
				CROUS SL	7021	7021	-	-
				CROUS TH	1272	1272	2272	1000
				CROUS BBY	936	936	1936	1000
				CROUS ZIG	694	990	1990	1000
Total		18 960	22 125					
Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021		Réalisé 2022	Cible 2022	Écart
Amélioration de la qualité de la vie des étudiants dans les campus sociaux	Améliorer la qualité de vie des étudiants dans les campus sociaux	Les conditions de vie dans les campus sociaux sont améliorées	Nombre de couverts distribués par année dans les restaurants des campus sociaux	COUD	16 344 472	17 337 600	18 000 000	662 400
				CROUS SL	4 923 746	4 943 793	5 800 000	856 207
				CROUS TH	1 689 308	2 245 912	2 000 000	245 912
				CROUS BBY	1 855 869	1 911 750	2 000 000	88 250
				CROUS ZIG	1 815 394	2 710 818	2 100 000	610 818
			Nombre d'étudiants référés pour consultation ou examens complémentaires	COUD	16 343 472	17 337 600	18 000 000	662 400
				CROUS SL	1404	958	1500	542
				CROUS TH	342	325	500	175
				CROUS BBY	512	393	550	157
				CROUS ZIG	1 364	1 352	1 500	148
			Coûts des remboursements des frais médicaux	COUD	22 435 222	20 078 308	15 000 000	5 078 308
				CROUS SL	3 233 597	3 618 973	4 000 000	381 027
				CROUS TH	0	299 000	0	0
				CROUS BBY	7 646 046	8 474 971	9 000 000	525 029
CROUS ZIG		5 999 363		6 500 000	500 637			

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs		Référence 2021	Réalisé 2022	Cible 2022	Écart
					4 465 655			
			Nombre d'ambulance (s)	COUD	3	2	3	1
				CROUS SL	3	3		
				CROUS TH	2	2	4	2
				CROUS BBY	3	3	5	2
				CROUS ZIG	2	2	3	1
			Nombre d'infrastructures sportives	COUD	26	12	12	0
				CROUS SL	3	3		
				CROUS TH	4	4	5	1
				CROUS BBY	8	12	15	3
				CROUS ZIG	3	3	5	2
			Nombre d'infrastructures culturelles	COUD	19	2	2	0
				CROUS SL	2	2		
				CROUS TH	6	6	7	1
				CROUS BBY	5	5	5	-
				CROUS ZIG	0	1		
			Nombre d'étudiants porteurs de handicap	COUD	211	211	220	9
				CROUS SL	43	33		
				CROUS TH	3	3	-	-
				CROUS BBY	11	14	-	-
				CROUS ZIG	26	21	-	-
			Taux de fréquentation des structures sanitaires dans les campus sociaux	COUD	45,00%	163,65%	175,12%	11,47%
				CROUS SL	78,5 %			
				CROUS TH	115%	124,5%	100%	- 24,5%
				CROUS BBY	9%	10%		
				CROUS ZIG	210%	225%	100%	125%

Actions	Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Référence 2021	Réalisé 2022	Écart
Renforcement de l'efficacité de l'allocation des bourses	Renforcer l'efficacité dans l'allocation des bourses	Les allocations d'études sont rationalisées	Pourcentage d'étudiants bénéficiaires de bourses	72%	71.7%	0.3%
			Taux de progression des allocations d'étude	14.16%	11.46%	2.7%

5.1 OS1 : Améliorer la qualité de vie des étudiants dans les campus sociaux

5.1.1 Restauration

Les centres des œuvres universitaires disposent de 25 restaurants soit 13 910 places contre de 12 495 places en 2021, soit une hausse de 1 415 places. Cela s'explique d'une part, par la réception du Restaurant de 1 000 places au CROUS de Bambey, par l'aménagement d'un Réfectoire de 235 places au CROUS de Ziguinchor et l'installation au COUD d'une annexe provisoire d'une capacité de 5 000 places au Restaurant Central.

Le nombre de couverts servis dans les restaurants est passé de 27 169 818 en 2021 à 29 149 873 couverts en 2022, soit une augmentation de 1 980 055 couverts servis. Cet état de fait s'explique par l'accroissement de la capacité d'accueil des restaurants et la hausse du nombre d'étudiants dans les universités sénégalaises. Mais, malgré les immenses capacités d'accueil des restaurants des centres des œuvres, des difficultés d'absorption des flux persistent.

Toutefois, la situation devrait connaître une nette amélioration notamment au COUD avec ces perspectives prometteuses :

- ❖ la livraison prochaine du Restaurant de la Grande Cité d'une capacité de 2 500 places et celui de la Cité Aline Sitoé Diatta (*ex Claudel*) ;
- ❖ la digitalisation des accès aux restaurants qui devrait, avec le gain de temps escompté, raccourcir les délais d'attente et ainsi fluidifier les accès.

5.1.2 Service médico-social

La prise en charge médicale des étudiants dans les universités est assurée par les centres des œuvres sociales. Les hôpitaux publics et cliniques privées viennent s'ajouter à ce dispositif à travers des conventions pour une meilleure prise en charge de l'étudiant. À cet effet, le nombre d'étudiants référés pour consultation ou examens complémentaires a connu une hausse et est passé de 7 998 en 2021 à 8 740 en 2022, soit une augmentation de 742 d'étudiants référés. Comme en 2021, le COUD absorbe 65% de l'effectif contre 60% soit une augmentation de sa part de 5 points. Toutefois, avec la réception de son nouvel hôpital en cours d'équipement et les spécialités prévues, le COUD s'attend à un allègement substantiel des coûts liés aux étudiants référés.

De plus, les remboursements de frais médicaux sont passés de 37 780 520 FCFA en 2021 à 38 471 614 FCFA en 2022 soit une augmentation de 691 094 FCFA. Malgré cette augmentation du nombre d'étudiants dans les campus, les frais de remboursements n'ont pas suivi la tendance haussière à l'instar des autres dépenses. Cela est dû d'une part à l'ouverture du Centre Hospitalier du COUD et, d'autre part, aux conventions avec les partenaires publics et privés. Le nombre d'ambulances (12) n'a pas varié entre 2021 et 2022.

5.1.3 Animation culturelle et sportive

Les infrastructures sportives et culturelles dans les universités publiques sont au nombre de 38 en 2022 et ont connu une évolution par rapport à 2021 dont le nombre était de 35. Ainsi :

- Des salles de télévision ont été aménagées pour servir de foyer aux étudiants au Crous de Bambey.

- Au niveau du CROUS de Ziguinchor, nous saluons la construction d'un foyer cafétéria des étudiants pour accueillir des activités culturelles et récréatives prenant en compte les préoccupations des étudiants après de longues années d'attente. Enfin, le COUD a réceptionné la place Omar Pène, un espace R+1 multifonctionnel avec écran géant, espace détente, jet d'eau, une salle télé et une cafétéria.

Cependant, le manque de moyens financiers dédiés à l'entretien des infrastructures sportives fait que ces dernières ne répondent pas aux normes. Les salles TV et certains réfectoires sont souvent transformés en foyer universitaire dans certains CROUS pour l'organisation d'événements culturels, avant que des espaces dédiés ne soient disponibles. Le CROUS de Thiès a bénéficié de 10 infrastructures sportives et culturelles pour l'année 2022, contrairement en 2021, où il n'est enregistré que 06 infrastructures sportives et culturelles. Cette hausse est due à l'aménagement d'une piscine au grand bonheur des étudiants et à l'aménagement de nouveaux terrains de football. Quant au CROUS de Bambey, 02 infrastructures sportives et culturelles sont ajoutées. Il s'agit de la réception de deux terrains de foot en gazon synthétique. Enfin, concernant le COUD, un stade multifonctionnel avec un revêtement en gazon synthétique, tribunes, piste d'athlétisme, piscine olympique et d'autres commodités sportives est en gestation.

5.2 OS2 : Renforcer l'efficience dans l'allocation des bourses

Les bourses nationales et étrangères sont gérées par la Direction des Bourses. Au niveau national, les boursiers de l'UCAD occupent les 47,78% de l'enveloppe financière suivie de l'UNCHK avec 22,28%.

Tableau 36 : Effectif et montant des étudiants boursiers par Universités

UNIVERSITES	EFFECTIF BOURSIERS	MONTANTS ANNUELS	%tage
EPT THIES	386	273 030 000	0,29%
ISEP BIGNONA	232	85 685 000	0,17%
ISEP DIAMNIADIO	791	318 735 000	0,59%
ISEP MATAM	184	67 745 000	0,14%
ISEP RICHARD TOLL	407	146 995 000	0,30%
ISEP THIES	2 563	1 021 190 000	1,92%
UADB	6 165	3 223 140 000	4,61%
UAM	837	441 075 000	0,63%
UASZ	6 021	3 207 545 000	4,50%
UCAD	63 886	34 082 000 000	47,78%
UCAD PRIVE	105	271 440 000	0,08%
UGB	12 241	6 882 385 000	9,16%
UGB PRIVE	15	9 885 000	0,00%
UIDT	6 128	3 276 945 000	4,58%
USSEIN	3 975	1 996 120 000	2,97%
UVS	29 784	15 189 775 000	22,28%
EFFECTIF BOURSIERS	133 720	70 493 690 000	100,00%

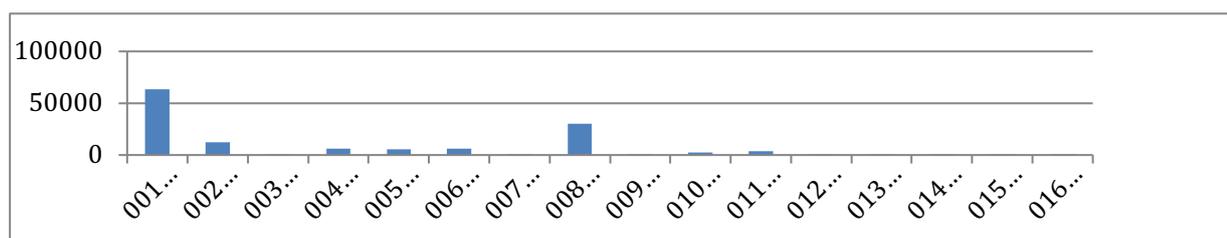


Figure 5 : Effectif des étudiants boursiers 2021-2022

Pour le compte de l'année 2021-2022, le nombre d'étudiants boursiers est de à 133 707, tous établissements d'enseignement supérieur Publics et Privés confondus. Les bénéficiaires de l'UCAD et l'UVS ont absorbé respectivement **34 082 000 000** et **15 189 775 000** des paiements cumulés de l'année.

L'UCAD présente le nombre le plus élevé d'étudiants boursiers (63 886) soit 47,78%. Elle est suivie par l'UVS avec un total de 29 784, soit 22.3% et de l'UGB avec 12 241 boursiers soit 9.16% de l'effectif. Les autres Universités et instituts partagent les 20.76% restants. UGB Privée et UCAD Privée présentent les nombres les plus faibles (successivement 02 et 105 boursiers).

NB : L'UCAD et l'UGB privés représentent les écoles et instituts rattachés à ces universités.

Tableau 37 : Effectif des étudiants boursiers par Université et par Niveau

NOMBRE D'ETUDIANTS BOURSIERS PAR UNIVERSITE ET PAR NIVEAU									
UNIVERSITES	L1	L2	L3	M1	M2	TH1	TH2	TH3	Total
UCAD	15659	23852	5652	7950	8169	1085	819	700	63886
UGB	3306	4659	546	1324	1949	104	172	181	12241
UCAD PRIVE	71	27	7						105
UIDT	1792	2492	504	381	728	74	89	68	6128
UASZ	895	3440	279	659	507	95	62	84	6021
UADB	1097	3367	477	528	576	32	44	44	6165
UGB PRIVE		1	7		7				15
UVS	5108	18399	1675	1753	2831	18			29784
EPT THIES	72	82	79	64	82	1		6	386
ISEP THIES	1397	1162	4						2563
USSEIN	636	1878	1460	1					3975
UAM	511	321	5						837
ISEP DIAMNIADIO	407	384							791
ISEP RICHARD TOLL	259	148							407
ISEP MATAM	122	62							184
ISEP BIGNONA	151	81							232
Total général	31483	60355	10695	12660	14849	1409	1186	1083	133720
CYCLE	102 533			27 509		3 678			133 720
%	77%			20%		3%			100%

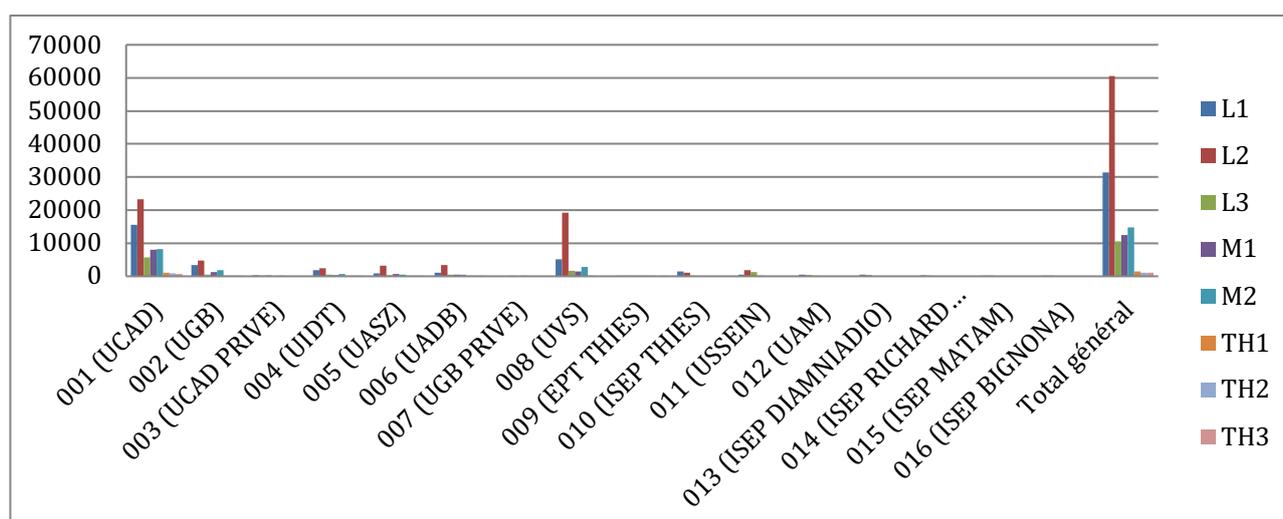


Figure 6 : Boursier par université et par niveau

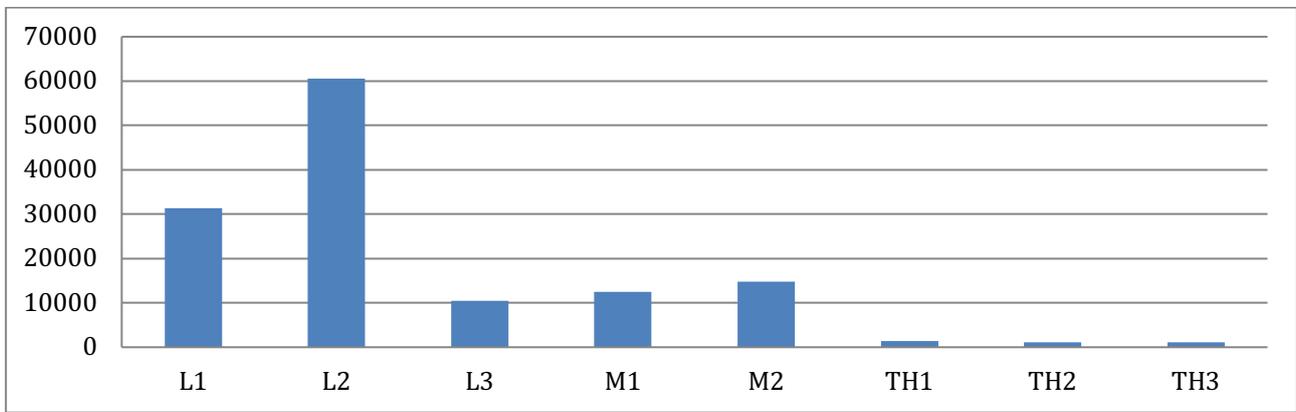


Figure 7 : Boursiers par niveau

L'analyse de l'effectif des étudiants boursiers par niveau d'étude montre une large dispersion. Une étude séparée montre que la Licence 2 compte le plus grand effectif (60 355) soient 45.14% du total et 58.86% du cycle 1. Toutefois ce constat n'est pas valable pour l'UAM, les ISEP et les instituts privés « rattachés⁵ » à l'UCAD appelés « UCAD privés » où l'effectif en Licence 1 est supérieur.

Ce constat s'explique par le fait que tout étudiant qui passe en Licence 2 bénéficie automatiquement d'une bourse. Pour l'année 2021-2022, le nombre de boursiers pour la Licence 1 est de 31 483, ce nombre représente le cumul des nouveaux bacheliers boursiers de l'année 2021 et des redoublants de la première année.

Quant à la Licence 3, le total est à 10 695. Pour les Masters 1, l'effectif est à 12 660 contre 14 849 en Master 2. Le Master 2 présente plus d'étudiants par rapport au Master 1 du fait que dans certaines facultés, avec les lenteurs administratives, le Master 2 dure plus de temps que prévu

En ce qui concerne le cycle doctoral, il y'a une diminution progressive des effectifs de D 1 à la D 3 (**TH1** : 409, **TH2** : 1 186, **TH3** : 1 083).

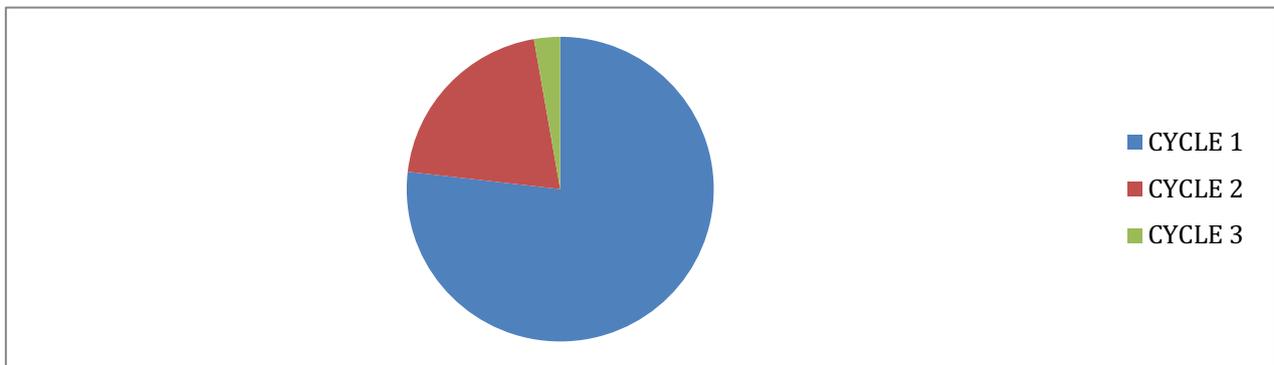


Figure 8 : Boursiers par cycle

Le nombre d'étudiants boursiers diminue d'un cycle à un autre, surtout entre le cycle 1 et le cycle 2 (de 77% cycle 1 à 20% cycle 2). Cela s'explique par le fait que beaucoup d'étudiants perdent leur bourse après le cycle 1, soit ils ne terminent pas le cycle soit ils perdent le droit s'ils dépassent le nombre d'inscription autorisé. De même entre les cycles 2 et 3 ou on retrouve seulement 3% des effectifs.

Cette différence importante d'effectifs entre le 1^{er} cycle et les autres fait que les ressources allouées aux bénéficiaires du premier cycle sont de loin plus importantes que celles allouées aux bénéficiaires des autres cycles, même si ces derniers présentent un taux de bourse plus élevé (B3C).

⁵ la DB appelle UCAD Privé l'ensemble des instituts privés recevant des bénéficiaires de bourses à Dakar

Tableau 38 : Effectif des boursiers par Université et par Taux

UNIVERSITES	TYPES BOURSES					EFFECTIF ANNUEL
	1/2	BS	BE	BEX	B3C	
EPT THIES	----	----	86	210	90	386
ISEP BIGNONA	151	----	81	----	----	232
ISEP DIAMNIADIO	401	----	390	----	----	791
ISEP MATAM	121	----	63	----	----	184
ISEP RICHARD TOLL	259	----	148	----	----	407
ISEP THIES	1 359	----	1 203	1	----	2 563
UADB	629	278	4 443	2	813	6 165
UAM	8	----	786	43	----	837
UASZ	570	235	4 238	2	976	6 021
UCAD	8 241	2 525	40 108	900	12 112	63 886
UCAD PRIVE	73	----	29		3	105
UGB	1 273	183	8 226	161	2 398	12 241
UGB PRIVE	----	----	8	----	7	15
UIDT	724	106	4 263	70	965	6 128
USSEIN	147	136	3 692	----	----	3 975
UVS	2 013	2 409	23 036	38	2 288	29 784
EFFECTIF BOURSIERS	15 969	5 872	90 800	1 427	19 652	133 720

Tableau 39 : Montant Bourses par Université et par Taux

UNIVERSITES	TYPES BOURSES					MONTANTS ANNUEL
	1/2	BS	BE	BEX	B3C	
EPT THIES	----	----	73 855 000	125 920 000	73 255 000	273 030 000
ISEP BIGNONA	54 175 000	----	31 510 000	----	----	85 685 000
ISEP DIAMNIADIO	164 375 000	----	154 295 000	----	65 000	318 735 000
ISEP MATAM	42 415 000	----	25 330 000	----	----	67 745 000
ISEP RICHARD TOLL	85 815 000	----	61 180 000	----	----	146 995 000
ISEP THIES	530 490 000	----	489 945 000	755 000	----	1 021 190 000
UADB	249 520 000	73 480 000	2 384 320 000	1 510 000	514 310 000	3 223 140 000
UAM	19 315 000	----	400 030 000	21 730 000	----	441 075 000
UASZ	230 395 000	64 625 000	2 303 170 000	1 035 000	608 320 000	3 207 545 000
UCAD	2 895 170 000	695 550 000	21 937 960 000	540 960 000	8 012 360 000	34 082 000 000
UCAD PRIVE	83 310 000		148 845 000	4 240 000	35 045 000	271 440 000
UGB	513 245 000	50 835 000	4 552 680 000	96 555 000	1 669 070 000	6 882 385 000
UGB PRIVE	-----	----	4 120 000	----	5 705 000	9 825 000
UIDT	278 430 000	29 150 000	2 276 125 000	38 180 000	655 060 000	3 276 945 000

UNIVERSITES	TYPES BOURSES					MONTANTS ANNUEL
	1/2	BS	BE	BEX	B3C	
USSEIN	93 915 000	40 840 000	1 860 790 000	575 000		1 996 120 000
UVS	933 975 000	662 965 000	11 537 060 000	27 255 000	2 028 520 000	15 189 775 000
MONTANTS ANNUELS	6 174 545 000	1 617 445 000	48 241 215 000	858 715 000	13 601 710 000	70 493 630 000

NB : Toutes les DS sont des demi-bourses

BEX = Bourse d'Excellence (60 000) ; BE = Bourse Entière (40 000) ; 1/2B = demi-Bourse (20 000) ; DS = Bourse Sociale (20 000) ; B3C = Bourse 3ème Cycle (65 000).

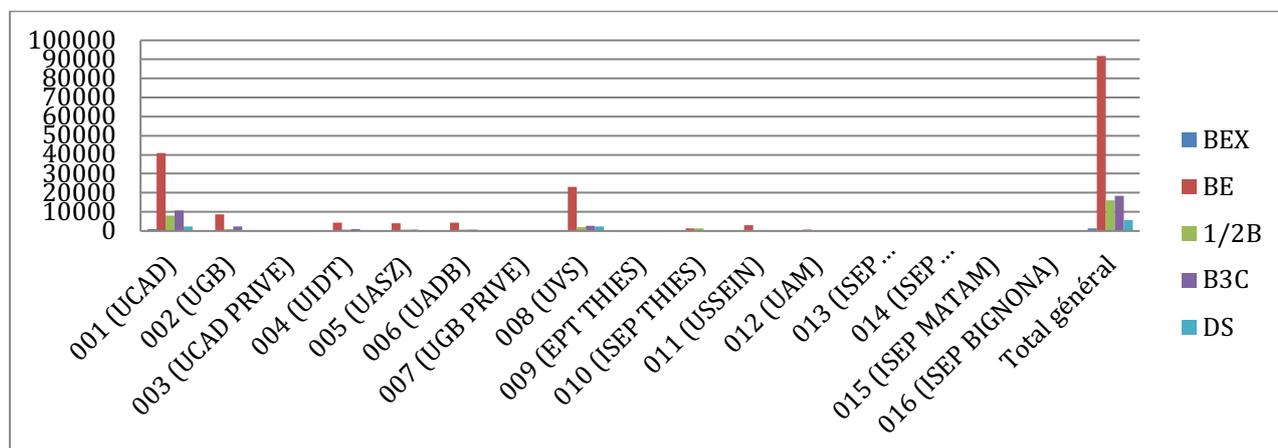


Figure 9 : Boursiers par université et par Taux

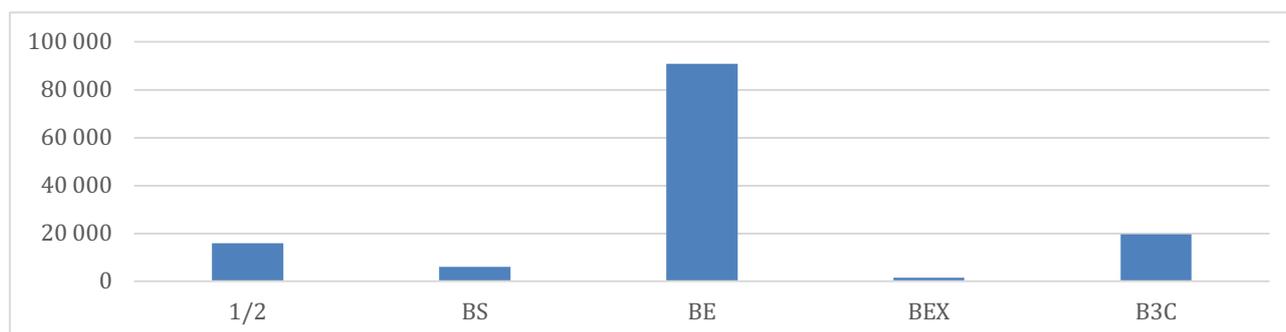


Figure 10 : Type de bourse

L'analyse du nombre de boursiers par taux montre que la majorité des étudiants bénéficie d'une bourse entière (**BE**), 90 800 sur un total de 133 720. Elle représente 68% suivie des **1/2B** et **DS** 15% (12% & 3% DS). Les Bourses du 3em Cycle (**B3C**) représentent 16%, elles concernent les bourses du Master 2 et du Doctorat. Les Bourses d'Excellence (**BEX**), au nombre de 1 427 soit 1%, concernent l'ensemble des étudiants qui ont eu la mention très bien ou bien. La BEX est conservée tant que l'étudiant est admis en classe supérieure avec 60 crédits jusqu'en Master1.

Tableau 40 : Effectif des étudiants boursiers par Université et par Genre

UNIVERSITES	SEXES		EFFECTIF BOURSIERS	Pourcentage	
	Femme	Homme			
EPT THIES	131	255	386	34%	66%
ISEP BIGNONA	97	135	232	42%	58%
ISEP DIAMNIADIO	348	443	791	44%	56%
ISEP MATAM	80	104	184	43%	57%
ISEP RICHARD TOLL	175	232	407	43%	57%
ISEP THIES	1 221	1 342	2 563	48%	52%

UADB	2 742	3 423	6 165	44%	56%
UAM	412	425	837	49%	51%
UASZ	2 256	3 765	6 021	37%	63%
UCAD	26 761	37 125	63 886	42%	58%
UCAD PRIVE	44	61	105	42%	58%
UGB	5 362	6 879	12 241	44%	56%
UGB PRIVE	6	9	15	44%	66%
UIDT	2 834	3 294	6 128	46%	54%
USSEIN	1 821	2 154	3 975	46%	54%
UVS	16 080	13 704	29 784	54%	46%
EFFECTIF ANNUEL/SEXE	60 370	73 350	133 720	45%	55%
MONTANT ANNUEL	31 346 750 000	39 146 880 000			

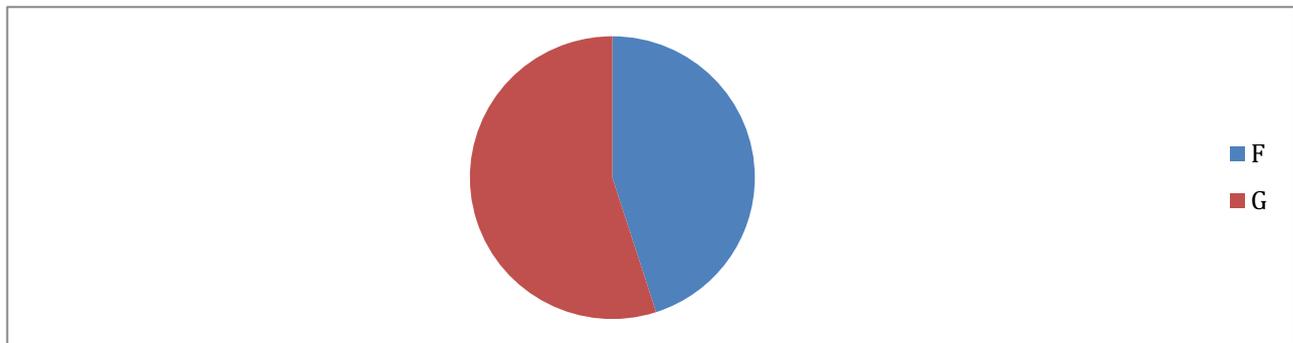


Figure 11 : Répartition des boursiers par genre

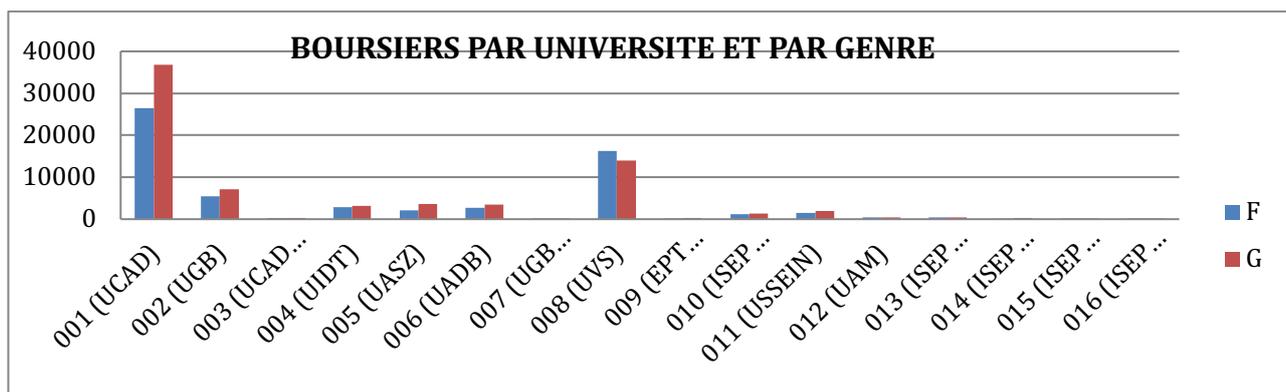


Figure 12 : Boursiers par université et par genre

L'analyse genre montre une majorité des garçons par rapport aux filles, exceptée à l'UNCHK (ex UVS) où les filles sont plus importantes en effectif (16080 contre 13 704).

5.2.1 Autres allocations

Les autres allocations concernent les subventions d'impression de mémoire, les aides ministérielles, les indemnités de responsabilité et les indemnités de stage rural.

5.2.1.1 Subventions

Tableau 41 : Répartition des subventions par Université et par Genre

UNIVERSITES	SEXE		EFFECTIF SUBVENTION	SEXE		MONTANTS SUBVENTIONS
	Femme	Homme		Femme	Homme	
EPT THIES	19	57	76	2 850 000	8 550 000	11 400 000
ISEP BIGNONA	34	49	83	3 400 000	4 900 000	8 300 000
ISEP DIAMNIADIO	160	222	382	16 000 000	22 200 000	38 200 000
ISEP MATAM	32	39	71	3 200 000	3 900 000	7 100 000

ISEP RICHARD TOLL	59	90	149	5 900 000	9 000 000	14 900 000
ISEP THIES	570	611	1 181	57 000 000	61 100 000	118 100 000
UADB	930	1 133	2 063	98 750 000	123 550 000	222 300 000
UASZ	143	211	354	20 000 000	30 200 000	50 200 000
UCAD	1 657	3 112	4 769	257 800 000	467 950 000	725 750 000
UGB	494	788	1 282	69 800 000	110 840 000	180 640 000
UIDT	178	374	552	26 050 000	53 550 000	79 600 000
USSEIN	96	115	211	9 600 000	11 500 000	21 100 000
UVS	596	577	1 173	89 350 000	86 550 000	175 900 000
TOTAUX	4 968	7 378	12 346	659 700 000	993 790 000	1 653 490 000

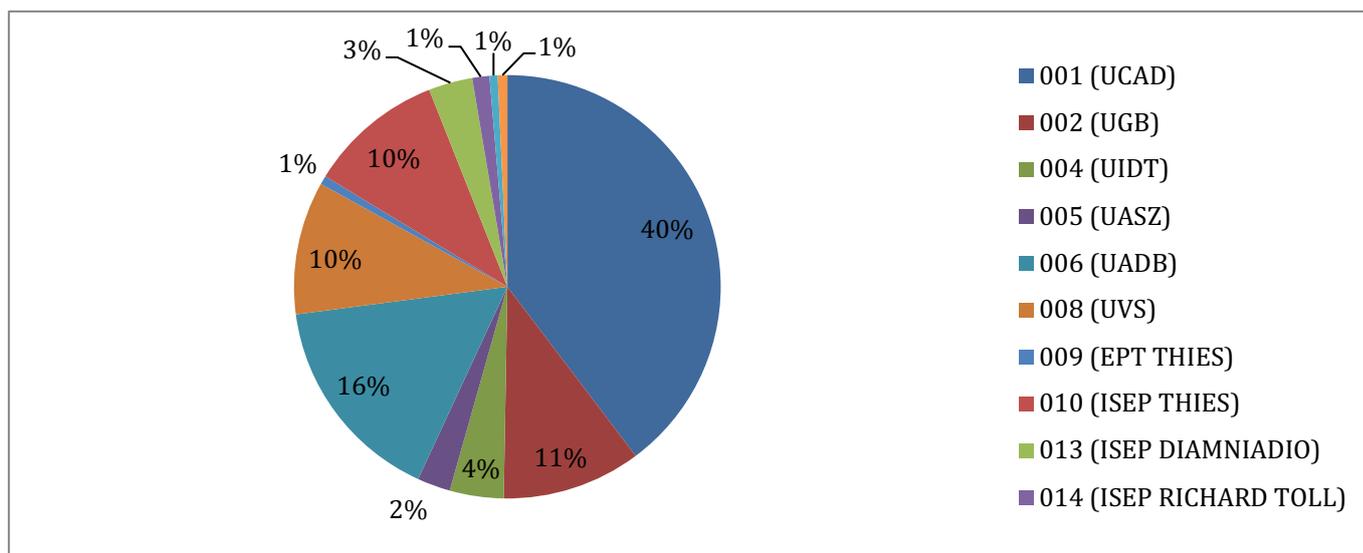


Figure 13 : Subvention par université

Les subventions de mémoire concernent uniquement les étudiants en fin de cycle. La subvention est un montant alloué aux étudiants en fin de cycle pour leur faciliter la rédaction et l'impression de mémoire. Le montant varie en fonction des cycles et des facultés et le paiement est unique dans un cycle.

Pour l'année 2021-2022, 12 346 étudiants de différentes universités et Instituts ont partagé 1 653 490 000 FCFA de subvention de mémoire. L'UCAD s'est taillée la plus grande partie avec plus de 40% réparties entre ses différentes facultés.

En rappel, l'UCAD est la plus grande Université du Sénégal et cela lui donne le privilège d'engorger plus d'étudiants par rapport aux autres universités.

5.2.1.2 Les Aides Ministérielles

Tableau 42 : Répartition des aides par Université et par Genre

UNIVERSITES	SEXE		EFFECTIF AIDES	SEXE		MONTANTS AIDES
	Femme	Homme		Femme	Homme	
UADB	700	716	1 416	70000000	71600000	141600000
UASZ	449	629	1 078	44900000	62900000	107800000
UCAD	3 075	3 430	6 505	307500000	343000000	650500000
UCAD PRIVE	750	1 888	2 638	75000000	188800000	263800000
UGB	898	1 059	1 957	89800000	105900000	195700000
UGB PRIVE	1	----	1	100000	----	100000

UIDT	258	325	583	25800000	32500000	58300000
USSEIN	314	343	657	31400000	34300000	65700000
UVS	3 522	2 789	6 311	352200000	278900000	631100000
TOTAL	9 967	11 179	21 146	996 700 000	1 117 900 000	2 114 600 000

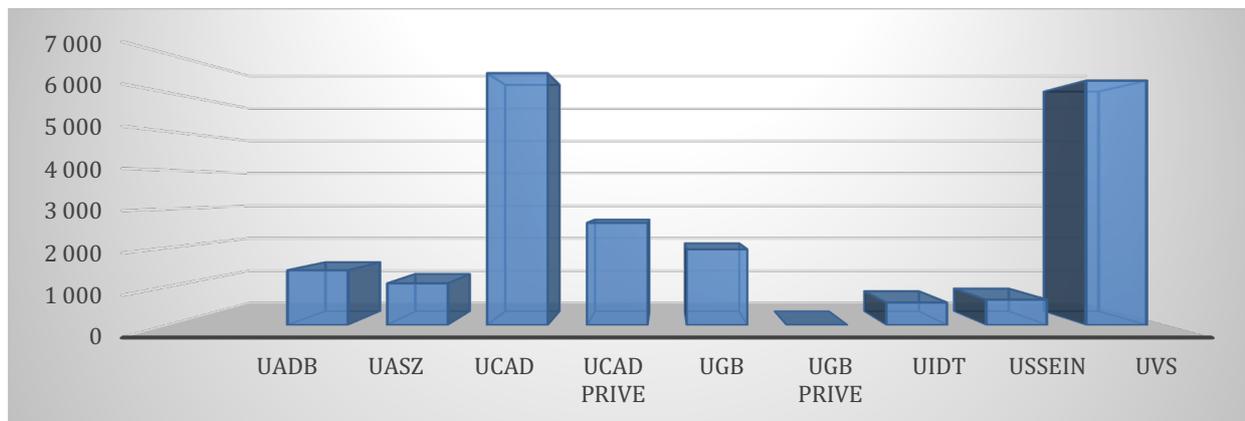


Figure 14 : Répartition des étudiants bénéficiant d'une aide par université

Pour l'année académique 2021-2022, les aides s'élèvent à 2 114 600 000 pour 21 146 bénéficiaires. L'aide représente une allocation que le Ministère de l'Enseignement Supérieur à travers la Direction des Bourses, octroie aux étudiants qui n'ont pas bénéficié d'une bourse.

L'aide pour cette année est fixée à 100 000 F par étudiant.

L'UCAD et l'UNCHK comme pour les bourses, se retrouvent avec les plus grands effectifs, notons toutefois pour l'année toutes les universités n'ont pas bénéficié de cette allocation.

5.2.1.3 Les indemnités de Responsabilité

Tableau 43 : Répartition des indemnités de responsabilité par Etablissement et par Genre

ETABLISSEMENT	SEXE		EFFECTIF ANNUEL	SEXE		MONTANT ANNUEL
	Femme	Homme		Femme	Homme	
FASTEF	207	935	1 142	28 530 000	137 730 000	166 260 000

5.2.1.4 Les Indemnités de Stage Rural

Tableau 44 : Répartition des indemnités de Stage Rural par Etablissement et par Genre

ETABLISSEMENT	SEXE		EFFECTIF ANNUEL	SEXE		MONTANT ANNUEL
	Femme	Homme		Femme	Homme	
FASTEF	8	109	117	416 000	5 668 000	6 084 000

Ces indemnités (responsabilité et stage rural) sont des allocations que l'Etat octroie aux étudiants en général de la FASTEF qui sont soit en formation ou en stage rural et qui sont différentes de la bourse.

Tableau 45 : Récapitulatif des bourses 21-22

Allocations	Effectifs	Montants
Bourses	133 707	70 493 690 000
Subventions	12 346	1 653 490 000
Aides ministérielles	21 146	2 114 600 000
Indemnités de responsabilité	1 142	166 260 000
Indemnité de stage rural	117	6 084 000
Total	167 493	74 434 124 000

NB : Un étudiant peut bénéficier à la d'une bourse nationale, d'une subvention ou d'une indemnité

En résumé, pour l'année 2021-2022, les allocations des bourses s'élèvent à 74 434 124 000 F CFA. Ce montant est le cumul de l'ensemble des types d'allocations que sont :

- o Bourses : Sur l'ensemble des établissements publics et privés, les 133 707 étudiants boursiers se sont partagé 70 493 690 000.
- o Subventions : 12 346 étudiants ont bénéficié d'une subvention de rédaction de mémoire pour un montant de 1 653 490 000. Le montant de la subvention varie en fonction du niveau de l'étudiant, de son établissement ou de sa faculté.
- o Les aides ministérielles s'élèvent à 2 114 600 000 pour un montant fixé à 100 000 par étudiant. Le nombre de bénéficiaires d'aides sociales s'élève à 21 146.
- o S'agissant des indemnités de responsabilité, 1 142 étudiants se sont partagé 166 260 000.
- o Enfin les indemnités de stage rural s'élèvent à 6 084 000 pour 117 étudiants.

5.2.2 Contraintes liées au paiement des bourses :

- Chevauchement des années dû aux lenteurs administratives.
- Retards des inscriptions et réinscriptions dans les Universités. Ces retards constituent un problème majeur dans le traitement des Bourses.
- Difficultés de faire des projections puisque les inscriptions durent toute l'année (Inscriptions illimitées).
- Pic de paiement au courant des mois de mai-juin au moment où approchent normalement les vacances scolaires, créent souvent des incompréhensions entre le MFB et MESRI. Ils sont causés par les nouvelles attributions et renouvellement intervenant en ce moment de l'année du fait du dérèglement du calendrier universitaire.

5.2.3 Solutions et recommandations :

- Pour pallier aux retards des inscriptions dans les Universités, la Direction fait le paiement sur la base d'un renouvellement ferme.
- Réduire les lenteurs administratives.

- Respect strict des délais d'inscription et de réinscription dans les Universités.
- Éponger la dette de la Direction des Bourses envers Ecobank et démarrer une année normale.

5.3 ACCES EQUITABLE

5.3.1 OS3 : Accroître les capacités d'accueil des campus sociaux

5.3.1.1 Hébergement

En 2022, 17 % des étudiants bénéficient d'un logement, contre 18 % en 2021. En raison d'une baisse du nombre de lits notées dans les universités sénégalaises (20 917 lits en 2021 et 19 502 lits en 2022) et une demande croissante de logements universitaires par les étudiants (effectif concerné : 131 818 étudiants en 2021 et 131 818 étudiants en 2022), le problème du logement étudiant dans les centres des œuvres universitaires reste plus aigu que jamais. Toutefois les taux d'hébergement observés entre 2021 et 2022 cachent des disparités qui se présentent comme suit :

- **CROUS de Saint-Louis** : le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'un logement était de 54% en 2021 contre 47,88 % en 2022, avec des taux d'hébergement supérieurs aux normes internationales de l'ordre de 30 à 35 %. La population étudiante de l'UGB est passée à 14 698 en 2021 contre 14663 en 2022.
- **CROUS de Ziguinchor** : les capacités d'hébergement (694 lits disponibles en 2021 contre 990 lits en 2022) sont très en deçà de la demande qui est égale à la population estudiantine (7453 étudiants en 2021 à l'USAZ contre 7 591 étudiants en 2022). Le pourcentage d'étudiants bénéficiant des logements qui était de 10% en 2021 est passé à 13% en 2022. Cette hausse est due à la politique d'accroissement des logements d'étudiants par la location de trois pavillons externes pour les étudiants.
- **CROUS de Thiès** : Le nombre de lits n'a pas connu d'évolution en 2022 (1272 lits) Le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'un logement qui était de 17,60% en 2021 passe à 16,59% en 2022. Cette baisse est due par l'augmentation de la population estudiantine qui passe de 7 224 en 2021 à 7 665 en 2022 ;
- **CROUS de Bambey** : le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'un logement était de 11,47% en 2021 contre 11 % en 2022. Cette légère baisse se justifie par l'augmentation du nombre d'inscrits d'étudiants qui est passé de 7 960 en 2021 contre 8 511 en 2022 malgré la mise à disposition des étudiants, de quelques lits faisant office de bureau pour le Personnel de l'hébergement. Ceci a permis de passer d'une capacité d'accueil de 913 lits en 2021 et 936 lits en 2022.
- **COUD** : prend en charge les effectifs des universités de l'UAM et de l'USSEIN en plus de ceux de l'UCAD. Ses capacités d'hébergement passent de 11 040 lits en 2021 à 12102 lits en 2022. La population estudiantine prise en charge par le COUD passe de 79 824 en 2021 à 83 579 en 2022 avec un taux d'hébergement qui évolue faiblement (13,3% en 2021 à 14,47% en 2022). Cette légère hausse est due notamment à un faible accroissement des capacités d'hébergement à l'USSEIN. Néanmoins, la situation actuelle reste caractérisée par un engorgement des campus sociaux avec des étudiants en surnombre dans les chambres. Cependant, avec la livraison prochaine des pavillons en cours de construction d'une capacité cumulée de 8 564 lits, la capacité globale d'hébergement va presque doubler. Il est aussi à noter qu'avec la fin du portage, les universités de l'USSEIN et de l'UAM ne seront plus comptabilisées dans les données du COUD à partir du 31 décembre 2022.

5.4 GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Les centres des œuvres universitaires ont mobilisé 49 817 618 715 FCFA en 2021 contre 65 851 514 284 FCFA en 2022. On note une hausse de 16 033 895 569. FCFA. Il traduit la faible capacité des centres des œuvres universitaires à générer des ressources propres.

Tableau 46 : Budget prévu et réalisé dans les œuvres sociales en 2022

	Personnels		Biens et Services		Investissements		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
COUD	14 594 190 492	14 594 190 492	16 038 958 889	19 732 095 805	10 795 103 785	10 795 103 785	41 428 253 166	45 121 390 082
CROUS T	2 089 941 650	1 946 441 087	1 389 741 160	1 367 565 510	432 578 887	432 578 887	3 912 261 697	3 746 585 484
CROUS B	1 385 913 963	1 374 694 584	2 537 400 273	2 246 591 121	722 810 243	551 057 499	4 646 124 479	4 172 343 204
CROUS Z	953 649 276	1 016 222 906	1 521 650 724	2 372 449 919	429 000 000	654 000 000	2 904 300 000	4 042 672 825
CROUS SL	3 335 552 000	3 245 341 000	4 482 968 840	4 179 902 484	1 346 279 160	1 188 784 754	9 164 800 000	8 768 522 689
TOTAL	20 973 333 418	18 855 754 398	24 580 978 726	28 531 039 329	12 379 492 915	12 432 740 171	57 409 614 863	65 851 514 284

Source : enquêtes RAP-MESRI 2022

6 RÉSULTATS DU PROGRAMME PILOTAGE, GESTION ET COORDINATION ADMINISTRATIVE

6.1 QUALITE AMELIOREE

L'analyse portera successivement sur les résultats liés au suivi de la performance, aux finances et à la gestion des ressources humaines au niveau central.

6.1.1 OS1 : Renforcer le système de suivi-évaluation du MESRI

6.1.1.1 Les résultats liés au suivi de la performance

Les différents programmes du MESRI ont fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Avec l'appui du projet PAPDEV-GIZ, la CEP a créé une plateforme de collecte et de traitement des données dénommée « MESRISTATS.COM » qui a facilité le suivi. Ainsi, les rapports statistiques produits concourent au renseignement des indicateurs. Ce dispositif a permis la production des annuaires statistiques 2018, 2019 et 2020 qui ont été validés en 2022.

Dans le cadre du renforcement de capacité des acteurs des chaînes Planification Programmation Budgétisation et Suivi (PPBS) du MESRI, en vue d'une meilleure programmation et suivi budgétaire, la CEP avec l'appui du PAPDEV-GIZ a procédé à des ateliers d'implémentation des outils budgétaires et de rapportage à savoir les projets annuels de performance (PAP) et les rapports annuels de performance (RAP) dans les Universités, ISEP et agences rattachées au MESRI.

Au total, La mission a ciblé 22 structures dont huit (8) universités, une (1) école supérieure (EPT), cinq (5) ISEP, cinq (5) centres des œuvres universitaires et trois (3) structures rattachées au MESRI (Anaq-Sup, ANRSA et ISBEA). Les ateliers ont enregistré un effectif global de 145 participants provenant essentiellement des établissements d'enseignement supérieur, des centres des œuvres universitaires et des structures rattachées au MESRI. L'équipe de la CEP a été accompagnée par les représentants de la DAGE, de la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES), de la Direction de la Programmation Budgétaire (DPB) du MFB. L'expert en Suivi-évaluation du GIZ-PAPDEV a également pris part aux travaux de la mission.

Sur la base d'une revue du guide et des canevas de préparation des documents du budget programme (DPPD, PAP et RAP), des outils de reporting des PAP et des RAP ont été élaborés pour le compte des EES, des centres d'œuvres sociales et des structures rattachées. Ces outils ont été testés lors du premier atelier et fait l'objet d'un enrichissement à chaque atelier. Ils ont finalement été stabilisé et mis à la disposition des acteurs. De même les acteurs ont été formé à l'élaboration des cadres de mesure de résultats pour un meilleur suivi de la performance.

La plateforme « MESRISTATS. COM » a fait l'objet d'une extension, et couvre désormais les œuvres sociales universitaires et la Recherche.

La CEP en relation avec les directions techniques du ministère a procédé à la formulation de huit projets soumis en 2023 à l'évaluation ex ante au niveau de la Direction générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) du MEPC. La plateforme de consultation des thèses et mémoires a été financée par le PAPDEV-GIZ sur requête de la CEP en 2022 et est en développement en 2023.

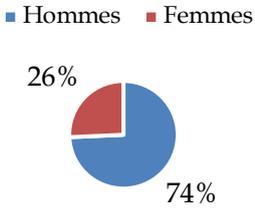
Une équipe constituée des acteurs des universités et des services centraux a été formée à travers un coaching à l'évaluation des politiques publiques. Cette activité a permis au MESRI de disposer d'une équipe technique compétente.

D'autres outils nécessaires au suivi ont été également produits. Il s'agit, des RAP des programmes budgétaires qui rendent compte de la performance de chaque programme réalisé avec les ressources budgétaires de l'État et du rapport contribuant à la revue annuelle conjointe (RAC) organisé chaque année. La RAC rend compte de l'atteinte ou non des résultats par secteur.

Il faut cependant relever la faiblesse des moyens alloués au suivi, malgré l'importance grandissante de cette fonction dans un contexte de gestion axée sur les résultats (GAR) et de basculement vers le budget programme.

6.1.2 OS3 : Renforcer la gouvernance des services centraux

Tableau 47 : Effectifs du MESRI 2022

	Hommes	Femmes	
Effectifs	237	82	
TOTAL	319		

En 2022 l'effectif total du MESRI était de 319, les hommes au nombre 237 représentent **74.29%** contre **25.71%** pour les femmes.

À noter que durant la même année, le MESRI a enregistré 11 arrivées mais 19 agents ont aussi quitté l'équipe MESRI pour des détachements affectation et autres.

Tableau 48 : Mouvements agents MESRI 2022

Arrivés 2022		Départs 2022	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
7	4	11	8

Tableau 49 : Répartition récipiendaires des décorations

Effectifs personnels récipiendaires en 2022	Hommes	Femmes	Total
TOTAL	34	14	48

Tableau 50 : Répartition des récipiendaires de l'Ordre National du Lion

ONL 2022	
Commandeur ONL	0
Officier ONL	5
Chevalier ONL	15

Tableau 51 : Répartition des récipiendaires de l'Ordre National du Mérite

ONL 2022	
Commandeur OM	00
Officier OM	04
Chevalier OM	24

Dans le second semestre de l'année 2022, le gouvernement du Sénégal a connu un remaniement ministériel. Plusieurs départements dont le MESRI ont changé de cabinet.

Ces changements ont entraîné du retard dans cérémonie de remise des insignes de décoration aux récipiendaires de 2022. Le ministère a eu moins de récipiendaires candidats par rapport à 2021. Cette situation s'explique par l'expérimentation d'une plateforme nouvelle pour l'enregistrement des candidats et par ailleurs l'état des dossiers proposés par les universités et instituts.

7 ANALYSE DE LA PROGRAMMATION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES

7.1 FINANCEMENT DE L'EDUCATION EN 2022

L'analyse du financement du ministère portera sur les ressources allouées par les différents acteurs, l'allocation budgétaire globale et intra sectorielle de l'Etat en termes de fonctionnement et d'investissement.

7.2 CONTRIBUTIONS AU FINANCEMENT DE L'EDUCATION

L'Education et la Formation sont financées par différents bailleurs que sont : l'Etat, les ménages, le secteur privé, les Collectivités territoriales et les Partenaires et Techniques et Financiers.

Tableau 52 : Crédit alloués en CP par source de financement

Source de financement	Crédits alloués (LFR)	Part
Etat (*)	281 075 304 468	91%
Ménages (**)	17 468 893 121	6%
Secteur Privé	0	0%

Collectivités territoriales	0	0%
Externe	0	0%
Autres (***)	10 052 513 433	3%
Total	308 596 711 022	100%

Tableau 53 : Crédits alloués en AE par source de financement

Source de financement	AE alloués (LFR)	Part
Etat (*)	324 786 646 640	92%
Ménages (**)	17 468 893 121	5%
Secteur Privé	0	0%
Collectivités territoriales	0	0%
Externe	0	0%
Autres (***)	10 052 513 433	3%
Total	352 308 053 194	100%

(*) Sur ressources interne

(**) Considérer au moins les frais d'inscription dans les écoles et établissements

(***) autres ressources des EES hors ressources propres

7.3 ALLOCATON DU BUDGET EN 2022

L'allocation du budget global sera analysée selon les programmes et les natures de dépenses.

7.3.1 Allocation du Budget par Programme

Tableau 54 : Allocation du budget en CP par Programme

Programmes	DOTATION_LFI	MESURES NOUVELLES	DOTATION_LFR	VIREMENT DE CREDIT	REPORTS - CREDIT	REPORT ENGAGEMENT T
Éducation Supérieure	128 510 298 074	19 862 662 275	148 484 966 169	147 231 310 712		
Œuvres Sociales	106 664 526 494	20 788 604 151	126 901 610 945	125 878 899 197		
Pilotage, gestion et coordination administrative	4 236 408 187	1 050 376 367	5 688 727 354	5 196 354 314		
Total	239 373 961 675	41 701 642 793	281 075 304 468	278 306 564 223		

Tableau 55 : Allocation du budget en AE par Programme

Programmes	Dotation_LFI	Mesures Nouvelles	Dotation_LFR	Cumul Engagements Juridiques**	Report Engagement	Réservation
Éducation Supérieure	147 663 510 350	25 507 797 991	173 171 308 341	126 844 168 898		
Œuvres Sociales	125 138 306 794	20 278 304 151	145 926 610 945	147 690 439 297		
Pilotage, gestion et coordination administrative	4 638 350 987	1 050 376 367	5 688 727 354	5 107 820 564		
Total	277 440 168 131	46 836 478 509	324 786 646 640	279 642 428 759		

Source : SIGFIP 2022

Le budget du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'exercice est passé à la somme de deux cent trente-neuf milliards quatre cent sept millions deux cent soixante-quinze mille cent soixante-quinze (239 407 275 175) FCFA en 2021 contre deux cent trente-neuf milliards trois cent soixante-treize millions neuf cent soixante et un mille six cent soixante-quinze (278 878 085 004) FCFA en 2022 avec un taux de liquidation de 99%. Les ressources allouées ont permis la mise en œuvre d'un ensemble d'actions prioritaires déclinées dans la lettre de politique sectorielle du département et réparties suivant les trois programmes :

- Éducation supérieure ;
- Œuvres sociales universitaires ;
- Pilotage, Gestion et Coordination administrative ;

7.3.2 Allocation du Budget global par Nature de dépenses

Tableau 56 : Allocation du budget global des en CP par Nature de dépenses

Titre de dépenses	Crédits LFI	Actes modificatifs	Crédits ouverts	Taux d'allocation
	A	B	C=A+B	D = C/A*100
Personnel	562 728 920	90 430 240	653 159 160	116%
Fonctionnement hors personnel hors transferts	4 251 242 924	879 970 599	5 131 213 523	121%
Transferts courants	168 993 538 844	31 548 855 251	200 542 394 095	119%
Investissements exécutés par l'Etat	16 533 339 275	-2 584 762 464	13 948 576 811	84%
Transferts en capital	49 033 111 712	11 766 849 167	60 799 960 879	124%
Total	239 373 961 675	41 701 342 793	281 075 304 468	117%

Tableau 57 : Allocation du budget global en AE par Nature de dépenses

Titre de dépenses	AE LFI	Actes modificatifs	AE ouverts	Taux d'allocation
	A	B	C=A+B	D = C/A*100
Personnel	562 728 920	90 430 240	653 159 160	116%
Fonctionnement hors personnel hors transferts	4 251 242 924	879 970 599	5 131 213 523	121%
Transferts courants	168 993 538 844	3 154 885 251	200 542 394 095	119%
Investissements exécutés par l'Etat	54 599 545 731	3 060 373 252	57 659 918 983	106%
Transferts en capital	49 033 111 712	1 176 684 9167	60 799 960 879	124%
Total	276 877 439 211	47 256 048 269	324 133 487 480	117%

Sources : SIGFIP2022

Analyse :

Tableau 58 : Distribution de la nature des dépenses en 2022

Titre de dépenses	CP		AE	
	LFI	LFR	LFI	LFR
Personnel	0,24%	0,23%	0,20%	0,20%
Fonctionnement hors personnel hors transferts	1,78%	1,83%	1,54%	1,58%
Transferts courants	70,60%	71,35%	61,04%	61,87%
Investissements exécutés par l'Etat	6,91%	4,96%	19,72%	17,79%
Transferts en capital	20,48%	21,63%	17,71%	18,76%

L'allocation des dépenses de transferts courants représente 70.60% du budget global. Les dépenses sont constituées essentiellement des subventions destinées au fonctionnement des Universités, des centres des œuvres universitaires et au paiement des bourses et allocation d'études.

Les investissements exécutés par l'Etat (6.91%) et les transferts en capital (20,48%) sont consacrés à l'accroissement des capacités d'accueil dans les établissements d'enseignements supérieurs et à l'élargissement de la carte universitaire.

Le fonctionnement hors personnel hors transferts est constitué de dépenses d'acquisition de biens et service pour le renforcement de la coordination du pilotage du département.

8 SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2022

8.1 CREDITS EXECUTES PAR BAILLEUR

Tableau 59 : Crédits dépensés en CP par source de financement

Source de financement	Crédits alloués (LFR)	Part
Etat (*)	278 878 085 004	86,44%
Ménages (**)	17 468 893 121	5,41%
Secteur Privé	0	0%
Collectivités territoriales	0	0%
Externe	0	0%
Autres (***)	10 052 513 433	3,12%
Total	322 638 571 805	100%

Tableau 60 : Crédits dépensés en AE par source de financement

Source de financement	AE alloués (LFR)	Part
Etat (*)	278 217 657 822	79%
Ménages (**)	17 468 893 121	5%
Secteur Privé	0	0%
Collectivités territoriales	0	0%
Externe	0	0%
Autres (***)	10 052 513 433	3%

Total	305 739 064 376	100%
-------	-----------------	------

(*) Sur ressources interne

(**) Considérer au moins les frais d'inscription dans les écoles et établissements

8.2 SITUATION D'EXECUTION BUDGETAIRE

8.2.1 Exécution du Budgétaire par Programme

Tableau 61 : Situation d'exécution du budgétaire en CP par Programme

Programmes	Engage	Crédits	Crédits	Credits_pris	Credits_paye
		LIQUIDE	ORDONNANCE	EN_CHARGE	
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	5 107 820 564	5 107 451 814	5 107 451 814	4 944 211 239	4 944 211 239
Education supérieure	147 231 310 712	147 231 306 811	147 231 306 811	147 178 442 186	146 904 172 241
Œuvres sociales universitaires	125 878 899 197	125 878 899 197	125 878 899 197	125 878 899 197	125 878 899 197
TOTAL	278 218 030 473	278 217 657 822	278 217 657 822	278 001 552 622	277 727 282 677

Tableau 62 : Situation d'exécution du budgétaire en AE par Programme

Programmes	Total AE	Engagements juridiques*	Engagements comptables	Liquidations
	ouverts			
Pilotage, Gestion et Coordination administrative	5 688 727 354	5 107 820 564	5 107 820 564	5 107 451 814
Education supérieure	173 171 308 341	147 690 439 297	147 231 310 712	147 231 306 811
Œuvres sociales universitaires	145 926 610 945	126 844 168 898	125 878 899 197	125 878 899 197
TOTAL	324 786 646 640	279 642 428 759	278 218 030 473	278 217 657 822

(*) Total Engagement gestion 2022 + Engagements Non dénoués gestions antérieures

Source : SIGFIP2022

Tableau 63 : taux d'engagement des programmes

Programmes	CP (crédits engagés/crédits ouverts)	AE (crédits engagés/engagement juridique)
------------	---	--

Pilotage, Gestion et Coordination administrative	89,79%	90%
Education supérieure	99,16%	85%
Œuvres sociales universitaires	99,19%	87%
Total	98,98%	86%

8.2.2 Exécution du Budgétaire par Nature de dépenses

Tableau 64 : Situation d'exécution budgétaire en CP par Titre

Titre de dépenses	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Taux d'engagement	Taux de liquidation	Solde
	A	B	C	D = B/A*100	E = C/A*100	F = A - B
Personnel	653 159 160	660 427 182	660 427 182	101,11%	101,11%	-7 268 022
Fonctionnement hors personnel hors transferts	5 131 213 523	5 042 679 773	5 042 311 023	98,27%	98,27%	88 533 750
Transferts courants	200 542 394 095	200 491 176 095	200 491 176 095	99,97%	99,97%	51 218 000
Investissements exécutés par l'Etat	13 948 576 811	12 434 213 726	12 434 209 825	89,14%	89,14%	1 514 363 085
Transfert en capital	60 799 960 879	60 249 960 879	60 249 960 879	99,10%	99,10%	550 000 000
Total	281 075 304 468	278 878 457 655	278 878 085 004	99%	99%	2 196 846 813

Tableau 65 : Situation d'exécution budgétaire en AE par Titre

Titre de dépenses	AE ouverts	Engagements juridiques*	Engagements comptables
	A	B	C
Personnel	653 159 160	-	-
Fonctionnement hors personnel hors transferts	5 131 213 523	5 042 679 773	5 042 679 773
Transferts courants	200 542 394 095	200 491 176 095	200 491 176 095
Investissements exécutés par l'Etat	57 659 918 983	13 858 612 012	12 434 213 726
Transfert en capital	60 799 960 879	60 249 960 879	60 249 960 879
Total	324 786 646 640	279 642 428 759	278 218 030 473

(*) Total Engagement gestion 2022 + Engagements Non dénoués gestions antérieures

Source : SIGFIP2022

Analyse :*Tableau 66 : Tableau récapitulatif de l'exécution budgétaire*

Titre de dépenses	CP (crédits engagés/crédits ouverts)	AE (crédits engagés/engagement juridique)
Personnel	101%	0%
Fonctionnement hors personnel hors transferts	98%	98%
Transferts courants	100%	100%
Investissements exécutés par l'Etat	89%	24%
Transfert en capital	99%	99%
Total	99%	86%

Situation d'exécution budgétaire des partenaires techniques et financiers intervenant dans l'éducation*Tableau 67 : Exécution budgétaire des projets en 2022 (CP)*

Programmes	Projets	Total Crédits ouverts	Engagé	Crédits disponibles	Taux d'engagement
Éducation supérieure	Projet De Gouvernance Et De Financement De L'enseignement Supérieur (PGFESR)	3 014 718 098	2 857 587 949	157 130 149	95%
	Projet D'appui Au Programme Sénégalais Pour L'entrepreneuriat Des Jeunes (PSE J)	1 500 000 000	1 500 000 000	-	100%
	Programme De Construction Infrastructures Universitaires	5 066 148 854	4 516 148 854	550 000 000	89%
	Création Centres Recherche Et D'essais	328 870 316	172 704 219	156 166 097	53%
	Appui Au Centre Africain De Recherche Et D'application (CARA)		-	-	0%
	Projet De Recherche Et De Développement Du Palmier A Huile	350 000 000	350 000 000	-	100%

Programmes	Projets	Total Crédits ouverts	Engagé	Crédits disponibles	Taux d'engagement
	Construction Université Du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass	3 800 000 000	3 800 000 000	-	100%
	Construction Locaux Pédagogiques Université Assane Seck De Ziguinchor (UASZ)	975 941 412	975 941 412	-	100%
	Projet d'interconnexion et de mise en place d'un système d'info et de gestion de l'ESRR SIGESR	159 617 358	159 617 358	-	100%
	Création de l'Université Virtuelle Du Sénégal et (UVS) et mise en oeuvre des Espaces Numériques Ouverts (ENO)	1 227 319 856	1 173 087 291	54 232 565	96%
	Projet de construction de l'ISEP de Matam	-	-	-	-
	Projet de construction de la cite du savoir	618 507 929	594 704 261	23 803 668	96%
	Finalisation des bâtiments de l'université Iba Der Thiam de Thiès	-	-	-	-
	Construction université Amadou Mahtar Mbow (UAM)	12 924 939 487	12 924 939 487	-	100%
	Projet de réhabilitation des infrastructures endommagées au CROUS de Saint louis (UGB)	397 344 120	397 344 120	-	100%
	Projet De Construction De l'ecole Préparatoire d'excellence	373 882 003	373 882 003	-	100%
	Projet De Construction d'amphithéâtres Préfabriqués (UADB - UIDT et USSEIN)	940 644 791	940 644 791	-	100%
	Projet de construction et d'équipement de laboratoires scientifiques	1 437 403 299	1 386 752 621	50 650 678	96%
	Projet un étudiant un ordinateur	3 149 499 999	3 149 499 999	-	100%
	Projet d'équipement des infrastructures en achèvement	299 999 650	150 333 170	149 666 480	50%
	Projet d'acquisition d'un Supercalculateur	209 372 539	209 372 539	-	100%

Programmes	Projets	Total Crédits ouverts	Engagé	Crédits disponibles	Taux d'engagement
	Projet d'acquisition d'équipements scientifiques et informatiques des universités et des établissements d'enseignement supérieur	20 800 000 000	20 800 000 000	-	100%
Total Education supérieure		57 574 209 711	56 432 560 074	1 141 649 637	98%
Œuvres sociales universitaires	Projet de construction de résidences universitaires	13 000 000 000	13 000 000 000	-	100%
	Projet de construction de résidences universitaires a l'université Amadou Mahtar Mbow et a l'UCAD	3 824 223 179	2 903 533 878	920 689 301	76%
	Projet d'aménagement et de réhabilitation des CROUS	350 104 800	348 080 653	2 024 147	99%
Total Œuvres sociales universitaires		17 174 327 979	16 251 614 531	922 713 448	95%
Total budget		74 748 537 690	72 684 174 605	2 064 363 085	97%

Tableau 68 : Exécution budgétaire par PTF en 2022 (AE)

Programmes	Projets	Total AE ouverts	Engagés	Crédits disponibles	Taux d'engagement
Education supérieure	Projet De Gouvernance Et De Financement De L'enseignement Supérieur (PGFESR)	4 512 718 098	2 352 310 348	2 160 407 750	52%
	Projet D'appui Au Programme Sénégalais Pour L'entreprenariat Des Jeunes (PSE J)	1 500 000 000	1 500 000 000	-	100%
	Programme De Construction Infrastructures Universitaires	5 066 148 854	4 516 148 854	550 000 000	89%
	Création Centres Recherche Et D'essais	368 261 766	343 121 766	25 140 000	93%
	Appui Au Centre Africain De Recherche Et D'application (CARA)	-	-	-	-
	Projet De Recherche Et De Développement Du Palmier A Huile	350 000 000	350 000 000	-	100%
	Construction Université Du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass	3 800 000 000	3 800 000 000	-	100%

Programmes	Projets	Total AE ouverts	Engagés	Crédits disponibles	Taux d'engagement
	Construction Locaux Pédagogiques Université Assane Seck De Ziguinchor (UASZ)	4 175 941 412	975 941 412	3 200 000 000	23%
	Projet d'interconnexion et de mise en place d'un système d'info et de gestion de l'ESRR SIGESR	1 020 194 978	117 763 180	902 431 798	12%
	Création de l'Université Virtuelle Du Sénégal et (UVS) et mise en oeuvre des Espaces Numériques Ouverts (ENO)	1 619 210 922	1 619 210 922	-	100%
	Projet de construction de l'ISEP de Matam	-	-	-	-
	Projet de construction de la cite du savoir	618 507 929	618 507 929	-	100%
	Finalisation des bâtiments de l'université Iba Der Thiam de Thiès	-	-	-	-
	Construction université Amadou Mahtar Mbow (UAM)	12 924 939 487	12 924 939 487	-	100%
	Projet de réhabilitation des infrastructures endommagées au CROUS de Saint louis (UGB)	3 099 344 120	422 065 120	2 677 279 000	14%
	Projet De Construction De l'ecole Préparatoire d'excellence	2 387 735 203	388 785 403	1 998 949 800	16%
	Projet De Construction d'amphithéâtres Préfabriqués (UADB - UIDT et USSEIN)	940 644 791	940 644 791	-	100%
	Projet de construction et d'équipement de laboratoires scientifiques	4 384 782 135	1 528 931 699	2 855 850 436	35%
	Projet un étudiant un ordinateur	10 377 749 999	3 149 499 999	7 228 250 000	30%
	Projet d'équipement des infrastructures en achèvement	4 104 999 650	334 445 210	3 770 554 440	8%
	Projet d'acquisition d'un Supercalculateur	209 372 539	209 372 539	-	100%
	Projet d'acquisition d'équipements scientifiques et informatiques des universités et des établissements d'enseignement supérieur	20 800 000 000	20 800 000 000	-	100%
	Total Education supérieure	82 260 551 883	56 891 688 659	25 368 863 224	69%
	Projet de construction de résidences universitaires	13 000 000 000	13 000 000 000	-	100%

Programmes	Projets	Total AE ouverts	Engagés	Crédits disponibles	Taux d'engagement
Œuvres sociales universitaires	Projet de construction de résidences universitaires a l'université Amadou Mahtar Mbow et a l'UCAD	22 849 223 179	3 868 803 579	18 980 419 600	17%
	Projet d'aménagement et de réhabilitation des CROUS	350 104 800	348 080 653	2 024 147	99%
Total Œuvres sociales universitaires		36 199 327 979	17 216 884 232	18 982 443 747	48%

(*) Total Engagement gestion 2022 + Engagements Non dénoués gestions antérieures

Tx engagement = Engagements comptables / Engagements juridiques

Source : SIGFIP2022

Analyse :

Tableau 69 : Estimation des arriérés dues aux Etablissements Privés d'Enseignement supérieur

Estimation globale de la dette dues au EPES					
Années académiques	montant estimatif	Montant payé			Restant à payer
		2 020	2 021	2 022	
2018/2019	14 509 800 000	4 571 500 000	3 210 400 000	2 766 100 000	3 961 800 000
2019/2020	7 622 800 000			1 593 600 000	6 029 200 000
2020/2021	5 876 800 000			568 400 000	5 308 400 000
2021/2022	1 698 800 000			142 000 000	1 556 800 000
TOTAL	29 708 200 000	4 571 500 000	3 210 400 000	5 070 100 000	16 856 200 000

Commentaire :

A l'exception de l'Université Cheikh Ahmadou Bamba (UCAB), le MESRI n'oriente plus d'étudiants dans les EES privés depuis 2021.

Analyse :

Dans le cadre de l'exécution du Budget de 2022, le MESRI a inscrit et réalisé des dépenses, par type de marché, à hauteur de huit milliards cinq cent huit millions quatre cent cinquante mille deux cent deux soixante-dix-neuf (8 508 450 279) F CFA. Ces dépenses sont constituées essentiellement de 30% de Travaux en nombre et 66% en valeur, pour les Fournitures attribuées sont au nombre de 33% et 20% en valeur et enfin les Services courants et Prestations intellectuelles sont exécutés respectivement de 12% et 4% en valeur et en nombre, ils sont d'ordre de 41% et 5% (cf. tableau n°01 et graphique n°01).

Tableau 70 : Répartition des marchés exécutés par type de marché

Type de marché	Montant F CFA TTC	Nombre
----------------	-------------------	--------

	Valeur	%	Valeur	%
Fourniture	1 713 341 889	20%	78	33%
Prestations intellectuelles/Consultants	40 000 000	1%	2	1%
Services courants	1 132 810 346	13%	85	36%
Travaux	5 622 298 044	66%	69	30%
Total	8 508 450 279	100%	234	100%

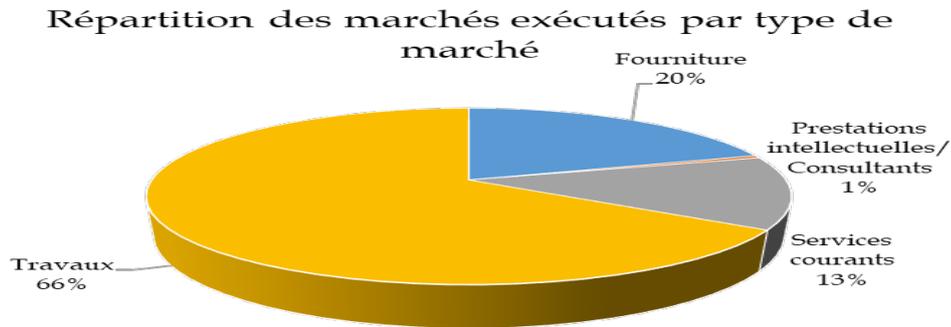


Figure 15 : Répartition des marchés exécutés par type

Suivant le mode de passation des marchés, le MESRI a passé et attribué, pour la plupart des marchés, par AOO et DRPCR pour une valeur globale 99% et 96% en nombre et le reste par les autres modes (cf. tableau n°02 et graphique n°02).

Tableau 71 : Répartition des marchés exécutés par mode de passation

Mode de passation	Montant F CFA		Nombre	
	Valeur	%	Valeur	%
AOO	4 784 792 572	49%	9	4%
AMI	0	0%	0	0%
DRPCO	286 804 262	1%	5	2%
DRPR	3 426 355 941	50%	215	92%
DRPS	10 497 504	0%	5	2%
Total	8 508 450 279	100%	234	100%

Répartition des marchés exécutés par mode de passation

Mode de passation	Pourcentage
DRPR	40%
AOO	56%
DRPCO	4%
DRPS	0%

Sur une prévision de 523 marchés, le MESRI n'a exécuté que 45% et cette situation est due souvent à des manques de crédit imputés par de nouvelles orientations budgétaires (cf. tableau n°03 et graphique n°03).

Tableau 72 : Répartition des marchés entre prévus et réalisés

Type de marché	Inscrits (prévus)		Exécutés		Différentiel	
	Nombre	%	Nombre	%		%
Fourniture	204	39%	78	33%	126	24%
Prestations intellectuelles/Consultants	26	5%	2	1%	24	5%
• Services courants	174	33%	85	36%	89	17%
Travaux	119	23%	69	30%	50	9%
Total	523	100%	234	100%	289	45%

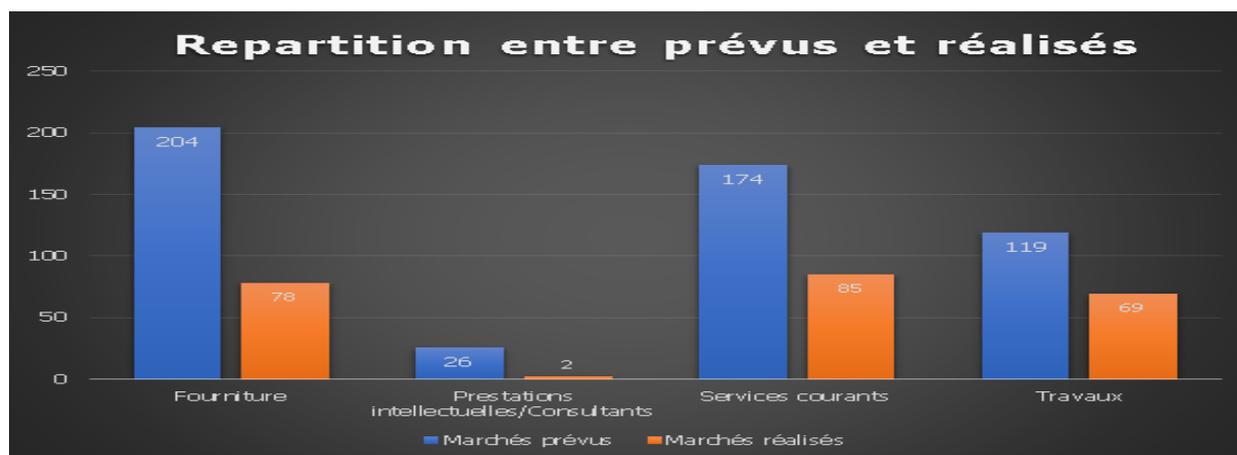


Figure 16 : Répartition entre prévus et réalisés

Les difficultés rencontrées sont de deux (02) ordres fonctionnels et structurels : manques de moyens de formation, maintien de compétences pour le respect des missions de la CPM et l'absence de visibilité sur l'exécution physique et financière des marchés.

9 RECOMMANDATIONS PAR PROGRAMME

9.1 RECOMMANDATIONS PAR PROGRAMME

9.1.1 Programme Éducation supérieure

- Renforcer la résilience du système d'enseignement supérieur et de recherche, notamment par les dispositifs d'enseignement et de travail à distance ;
- Poursuivre la réorientation du système vers les STEM ;
- Renforcer la gouvernance de l'enseignement supérieur.
- Renforcer la gouvernance de la recherche et de l'innovation ;
- Finaliser la construction d'infrastructures, notamment à la Cité du savoir, et l'acquisition des équipements de recherche prévus ;
- Finaliser les documents de politique et/ou de stratégie en cours d'élaboration.

9.1.2 Programme Œuvres sociales

- 1.2.1 Poursuivre la rationalisation des œuvres sociales universitaires ;

- 1.2.2 Renforcer la dématérialisation de la gestion des œuvres sociales universitaires pour plus d'efficacité, d'équité et de transparence.
- 1.2.3 Créer un organe central de gouvernance des œuvres sociales au niveau du MESRI

9.1.3 Pilotage, Gestion et Coordination Administrative

- 1.3.1 Renforcer le pilotage et la gestion axés sur les résultats à tous les niveaux du système (SESRI);
- 1.3.2 Développer une politique de gestion des ressources humaines axée sur la performance et la transparence.

9.2 SYNTHÈSE GLOBALE

9.2.1 Forces

- Mise en place de la plateforme mesristats.com pour la collecte de données du SESRI ;
- Existence d'une vision claire déclinée en orientations stratégiques pour le sous-secteur de l'ESR (LPSD 2018-2022) ;
- Existence d'organes de gouvernance au niveau central du MESRI (DGRI, DGES, ANAQ-Sup, CINERI) ;
- Amélioration du statut des personnels des EES publics (PER et PATS) ;
- Autonomie académique et scientifique des EES publics ;
- Augmentation de l'offre et des capacités d'accueil de l'enseignement supérieur par l'élargissement de la carte universitaire (développement du RISEP, ouverture de l'USSEIN et l'UAM) ;
- Accès équitable à l'enseignement supérieur (Plateforme électronique www.campusen.sn)
- Développement soutenu de l'offre privée d'enseignement supérieur ;
- Alignement de l'offre de formation sur le système LMD ;
- Institutionnalisation de l'assurance qualité (ANAQ-SUP) ;
- Développement de filières professionnelles (réseau des ISEP) ;
- Intégration des TIC dans l'enseignement supérieur et développement de la formation ouverte à distance (E-learning) ;
- Accroissement des ressources allouées à l'ESRI ;
- Acquisition d'équipements de recherche (Supercalculateur)
- Existence d'un document de politique nationale de Science, Technologie et Innovation (PNSTI) ;
- Elaboration du Programme-cadre national (PCN) 2023-2027 Sénégal-AIEA

9.2.2 Contraintes Majeures notées

❖ Contraintes en matière d'accès à l'enseignement supérieur

- Retard dans la construction/livraison des nouvelles infrastructures pédagogiques ;
- Sureffectif dans certains établissements publics ;
- Déficit d'ordinateurs et difficultés d'accès à internet de certains étudiants
- Faiblesse des dispositifs accompagnant l'enseignement à distance (ressources humaines, logistiques)
- Manque de flexibilité dans l'application des principes du LMD ;

❖ Contraintes liées à la qualité de l'enseignement, à la professionnalisation, à la diversification de l'offre et à l'insertion des diplômés du SESRI

- Désorganisation du calendrier universitaire/Académique
- Retard important dans le processus d'orientation et d'accueil des nouveaux bacheliers dans les ISEP ;
- Faiblesse de la culture de l'évaluation et de la reddition des comptes ;
- Faiblesse du taux d'encadrement dans certaines IES ;
- Faiblesse de l'employabilité des diplômés de l'ES (curricula non aligné aux besoins du marché ; incubateurs peu développés ; relations école monde socioéconomique faibles)
- Insuffisance dans l'accompagnement à l'insertion des apprenants et des diplômés ;
- Faiblesse de la coopération entre les entreprises et les ISEP dans le cadre de l'insertion par les stages ;
- Indisponibilité des professionnels sollicités dans le cadre des enseignements-apprentissages au niveau des ISEP

❖ **Contraintes en matière de recherche et d'innovation (R&I)**

- Déficit de la coordination nationale de la R&I entre structures relevant de différents départements ministériels ;
- Faiblesse des ressources dédiées à la recherche-innovation ;
- Faiblesse du cadre normatif et réglementaire de la recherche

❖ **Contraintes à l'amélioration des conditions de vie des étudiants**

- Stratégie d'hébergement inadaptée dans les campus sociaux ;
- Absence d'une stratégie nationale sur les allocations d'études ;
- Absence d'une structure nationale de coordination des œuvres sociales ;
- Non identification des bénéficiaires des œuvres sociales ;
- Rationalisation déficiente des allocations d'études ;
- Impact négatif sur les ressources de la Direction des bourses et des centres des œuvres universitaires lié à la désorganisation du calendrier universitaire ;
- Faible dématérialisation des procédures de la direction des bourses et des centres des œuvres universitaires ;
- Faible implication des acteurs privés et des territoires (Collectivités) dans les œuvres sociales

❖ **Contraintes en matière de gouvernance et de pilotage du MESRI**

- Faiblesse des ressources allouées à la planification, au suivi et aux statistiques ;
- Déficit structurel des budgets des universités ;
- Absence d'un système d'informations mutualisé dans les EES ;
- Retard dans la mise en place des Conseils d'Administration dans les ISEP ;
- Retard dans la finalisation des textes portant organisation et fonctionnement des ISEP ;
- Faiblesse de la politique de gestion des ressources humaines.

9.3 RECOMMANDATIONS MAJEURES

- Normaliser le calendrier universitaire/Académique ;
- Finaliser les constructions et projets en cours ;
- Valider le document de politique nationale de la recherche et d'innovation ;
- Finaliser les textes régissant le fonctionnement, l'organisation et les statuts des personnels des ISEP ;
- Mettre en place les Conseils d'Administration dans les ISEP ;

- Finaliser les textes portant sur la gouvernance de la recherche et de l'innovation ;
- Améliorer la mobilisation des ressources propres dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Mettre en place un plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur ;
- Renforcer l'informatisation du système de suivi du MESRI ;
- Mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de suivi des étudiants sur les questions relatives aux stages, à l'insertion, aux relations avec les entreprises ;
- Renforcer l'institutionnalisation des nouvelles missions des universités : service à la communauté, employabilité, etc.
- Renforcer les infrastructures et équipements scientifiques et technologiques ;

10 ANNEXES